

Rapport d'activité 2022

**Délégation
à l'inspection,
à la recherche
et à l'innovation**

- Inspection des patrimoines et de l'architecture
- Département de la recherche, de la valorisation du patrimoine culturel immatériel
- Mission sécurité, sûreté et de l'audit

**DÉLÉGATION À L'INSPECTION, À LA RECHERCHE
ET À L'INNOVATION**

**RAPPORT D'ACTIVITÉS
ANNÉE 2022**

Inspection des patrimoines et de l'architecture
Département de la recherche, de la valorisation du patrimoine
culturel immatériel
Mission sécurité, sûreté et de l'audit

PRÉSENTATION

Créée le 1^{er} janvier 2021 dans le cadre de l’OAC, la délégation à l’Inspection, à la Recherche et à l’Innovation (Diri) regroupe les services auparavant distincts de l’Inspection des patrimoines (IDP), du département du Pilotage de la recherche et de la politique scientifique (DPRPS) et de la Mission sécurité, sûreté et audit (Missa).

L’ambition de cette nouvelle délégation, au-delà des missions qui étaient celles des services qui la composaient avant l’OAC, est de cristalliser les synergies pour accompagner les réflexions, notamment prospectives, dans les domaines des patrimoines et de l’architecture.

Le présent rapport d’activité témoigne aussi bien de la continuité et du développement dans une nouvelle perspective des actions menées par les agents de la Diri dans le cadre de la politique ministérielle des patrimoines et de l’architecture, que des nouveaux modes de travail imaginés pour favoriser la mise en œuvre des actions transversales prospectives et innovantes placées au cœur du projet de ce nouveau service.

De nouveaux dispositifs ont été collectivement dessinés pour mener à bien cette évolution.

Il s’agit en premier lieu du Comité de la prospective et de l’innovation chargé d’identifier les problématiques patrimoniales transversales d’actualité qui nécessitent une réflexion collective des services. Son programme de travail vise à éclairer et renouveler l’action de la DGPA et, plus largement, des différents acteurs, en confortant la place du patrimoine culturel et de l’architecture au cœur des grands enjeux contemporains, qu’ils soient sociétaux, économiques, numériques ou environnementaux. Composé de membres représentants de l’ensemble des champs thématiques et de la diversité des services concernés, il est présidé par le directeur général des Patrimoines et de l’Architecture.

À ses côtés, le nouveau Comité des publications, composé de représentants de l’ensemble des services de la DGPA, présidé par le directeur général, a pour mission de définir et de coordonner la politique de la DGPA en matière de diffusion de la connaissance et des résultats de la recherche dans les domaines du patrimoine et de l’architecture, sous la forme de publications papier ou électroniques, en direction des professionnels comme d’un public plus large.

La Diri assure le secrétariat, le suivi et l’animation de ces deux comités qui se sont réunis en 2022, ainsi que la préparation et la diffusion de leurs travaux.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION	3
DOSSIERS TRANSVERSAUX	6
I – Le groupe de travail cathédrales	6
II – Représentation de la DGPA au sein d'Instances	6
III – Les instances de pilotage de la DGPA	10
IV – Gouvernance, moyens et appui administratif de la Diri. Mouvements de l'année	13
V – Archivage dans la perspective du déménagement et préparation du déménagement dans le cadre du projet CAMUS	16
VI – Mise en place d'un plan de continuité d'activité (PCA) à la DGPA	17
VII- Colloque sur la participation citoyenne aux politiques publiques du patrimoine	21
VIII – Mission d'expertise sur le patrimoine bâti de la seconde moitié du XX ^e siècle et le label ACR	25
IX- Commission nationale de conservation des biens culturels AFNOR	25
X- Les journées professionnelles	28
INSPECTION DES PATRIMOINES ET DE L'ARCHITECTURE	29
Historique	29
Rôle	30
Cadre administratif et fonctionnement	31
Cadre d'intervention	32
Une organisation collégiale	32
Des missions graduées : le contrôle scientifique et technique, l'évaluation, l'expertise et le conseil	32
Déontologie	34
Exercice de la collégialité	35
Le rapport	35
Les avis et expertises	35
Les notes	35
RAPPORT PARTICULIER DES COLLÈGES DE L'INSPECTION DES PATRIMOINES ET DE L'ARCHITECTURE	36
Collège Archéologie	36
Collège Architecture-Espaces protégés (AEP)	44
Collège Archives	49
Collège Inventaire général du patrimoine culturel	52
Collège Monuments historiques	53
Collège Musées et Patrimoine scientifique technique et naturel	57

DÉPARTEMENT DE LA RECHERCHE, DE LA VALORISATION ET DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL (DRVPCI)	62
1– Pilotage et développement de la recherche	62
2– Patrimoine culturel immatériel (PCI)	68
3– Patrimoine photographique	70
4– Valorisation de la recherche et de ses résultats. Actions transversales	72
MISSION SÉCURITÉ, SÛRETÉ, ET DE L'AUDIT (MISSA)	76
La sûreté	76
La sécurité-incendie	93
ANNEXES	103
Annexe 1 : Liste de SPR classés/expertisés et PSMV	104
Annexe 2 : Projets de SPR présentés en CNPA 1 ^{re} section de 2018 à 2022	106
Annexe 3 : Lettre de mission « Étude transversale sur les musées et l'art dans l'espace public »	108
Annexe 4 : Liste des ethnôpoles	110
Annexe 5 : Liste des éléments à l'Inventaire national du patrimoine culturel immatériel (état 2022)	111
Annexe 6 : Liste des publications parues en 2022	112

DOSSIERS TRANSVERSAUX

I – Le groupe de travail « Cathédrales »

À l'issue des neuf premières réunions qui se sont tenues en 2021, une synthèse des échanges a été réalisée ; elle a servi de base à un travail interne au sein de la DGPA (SDMHSP, Diri, Sdafil, ISST...).

Le 23 février 2022, une réunion interne à la DGPA s'est tenue pour appréhender les modifications à apporter à l'arrêté du 15 septembre 2006 relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public relevant du ministère chargé de la Culture.

Une première réunion plénière du groupe de travail sur la sécurité et la sûreté des cathédrales a eu lieu le 5 avril 2022. Lors de cette dernière réunion plénière ont été présentées les orientations du plan d'actions « Sécurité des cathédrales » et notamment les 11 nouvelles actions proposées.

Ces actions ont été précisées au début de l'année 2023 et après validation par le cabinet de la ministre, elles ont fait l'objet d'une communication officielle.

II – Représentation de la DGPA au sein d'instances

La Diri intervient au sein d'un écosystème riche :

- **Au sein du ministère de la Culture :**
 - **Services métiers** : la Diri contribue à la définition et au suivi de l'application des politiques publiques des patrimoines et de l'architecture au sein des territoires
 - **Services déconcentrés** : la Diri accompagne les services déconcentrés en exerçant sa compétence de contrôle scientifique et technique et en réalisant des missions de conseil d'expertise auprès des Drac.
 - **Autres DG et services** : la Diri est l'interlocuteur privilégié sur les sujets transverses liés à l'innovation et la recherche pour les patrimoines et l'architecture ainsi que sur la sécurité incendie, la sûreté et la lutte contre le trafic illicite des biens culturels.
- **Auprès des collectivités territoriales** : la Diri accompagne les acteurs du contrôle scientifique et technique des patrimoines et de l'architecture agissant au sein des collectivités et accompagne les collectivités et élus dans le suivi de leurs dossiers liés au patrimoine culturel immatériel.

- **Auprès des autres ministères :**
 - o **ministère des Armées** : fournit un détachement d'officiers de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris à la Diri pour accomplir les missions liées à la sécurité incendie et les formations secourisme
 - o **ministère de l'Intérieur** : fournit un détachement d'officiers de la police nationale pour accomplir les missions de la Diri liées à la sûreté des lieux et des biens culturels liés aux patrimoines.
 - o **ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur** : la Diri se place comme un interlocuteur de référence sur les sujets de recherche et d'innovation des patrimoines et de l'architecture.
- **Acteurs de la recherche** : la Diri se place comme un interlocuteur de référence sur les sujets de recherche et d'innovation des patrimoines et de l'architecture.
- **Établissements publics** : la Diri accompagne les établissements publics et les assiste scientifiquement, techniquement et administrativement.
- **Milieu associatif** : la Diri accompagne certaines associations et groupes privés qui sont impliqués dans des sujets de préservation, de conservation et de restauration de biens patrimoniaux et architecturaux.
- **International** : la Diri participe à de multiples instances internationales, colloques et séminaires, sur des sujets de recherche, de patrimoine culturel immatériel, de sécurité incendie, de sûreté et de lutte contre le trafic de biens culturels.

Les instances externes

	DIRECTION DIRI	ETHNOLOGIE ANTHROPOLOGIE PCI	PATRIMOINE PHOTOGRAPHIQUE	ARCHÉOLOGIE	INVENTAIRE	ARCHIVES	MUSÉES PSTN	MONUMENTS HISTORIQUES	ARCHITECTURES ESPACES PROTÉGÉS
EXPERTISE									
	CNPA toutes sections (Pascal MIGNEREY)	AG des États parties de la convention de l'UNESCO de 2003	Comité national du patrimoine photographique (Isabelle-Cécile LE MEE)	CNPA 6 ST (Stéphane REVILLION)	CNPA 1 ST (Xavier DE MASSARY)	CS ENC (Luc FORLIVESI)	COS MUCEM (Pierre PENICAUD)	CNPA 3 ST (Marie-Anne SIRE)	CNPA 1 ST (Bruno MENGOLI)
		Réseau européen des points focaux pour la convention de l'UNESCO de 2003		CNPA 6 ST (Murielle LEROY)		Programme 4CH (Luc FORLIVESI)	CS MUSEUM LILLE (Pierre PENICAUD)	CNPA 4 ST (Marie-Anne SIRE)	CNPA 3 ST (Marie-Laure PETIT)
		Secrétariat du comité du patrimoine ethnologique et immatériel (CPEI)				CNPA 5 ST (Luc FORLIVESI)	CS ENC (Bruno SAUNIER)	CNPA 4 ST (Caroline PIEL)	CNPA 7 ST (Marie-Laure PETIT)
		Commissions des fonds d'échanges artistiques et culturels (FEAC)				CNPA 7 ST (Luc FORLIVESI)	CAQ CMN (Bruno SAUNIER)	CNPA 5 ST (Caroline PIEL)	CS MPP (Philippe HENAUT)
		Commissions de l'appel à projets Culture de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage.				Consortium Masa+ (Luc FORLIVESI)	Commission attribution Label expositions d'intérêt national (Bruno SAUNIER)	CNPA 6 ST (Marie-Anne SIRE)	Conseil national CNVPAH (Marie-Laure PETIT)
						CS MPP (Louis LE ROCH MORGERE)	CAQ Musées des Armées (Bruno SAUNIER)	CS MPP (Marie-Anne SIRE)	
							CNPA 4 S (Bruno SAUNIER) S	CS EPA NDP (Marie-Anne SIRE)	
							CNPA 4 S (Pierre PENICAUD) T	CS Trésor ND Diocese (Marie-Anne SIRE)	
							DRAC IDF Commission attribution label Maison des illustres (Bruno SAUNIER)		
							CS mission PATSTEC – piloté par le CNAM (Pierre PENICAUD)		
SÉCURITÉ									
RAYONNEMENT									
	CA CNC (Guillaume D'ABBADIE)	CA Maison des cultures du monde (Pascal LIEVAUX)				CA ENC (Luc FORLIVESI)		CA Fondation le Corbusier (Cécile ULLMANN)	
								CA EP Fontainebleau (Cécile ULLMANN)	
RECHERCHE									
	AG CICRP (Pascal LIEVAUX)	Steering Comitee Government Board JPI (Pascal LIEVAUX)		CS INRAP (François FICHET)			CNNCBC AFNOR (David LIOT)	Comité d'histoire MC (Marie-Anne SIRE)	Commission QUALIBAT (Xavier CLARKE)
	AG COPIL FSP (Pascal LIEVAUX)	CA ETHNOPOLES (Thomas MOUZARD)							Commission QUALIBAT (Marie-Laure PETIT)
	CS FMSH (Pascal LIEVAUX)	Comité de programme Cluster 2 Horizon UE (Pascal LIEVAUX)							
	CS LABEX Les passés dans le présent (I-C LE MEE)								
	CS LRMH (Pascal LIEVAUX)								
	CS Laboratoire CRC MNHN (Pascal LIEVAUX)								
	CS C2RMF (Pascal LIEVAUX)								
	CS Revue histoire de l'art (Pascal LIEVAUX)								
	CA CFHA (Pascal LIEVAUX)								
	COPIL du LMC 14 (I-C LE MEE)								
	COPIL de l'EUR PSGS HCL (I-C LE MEE)								
	comité de pilotage d'E-RHIS France (Pascal LIEVAUX)								
ENSEIGNEMENT									
	CA INP (Pascal MIGNEREY)						CA EP ENSAD (David LIOT)		
	CA CFHA (Pascal LIEVAUX)								
	Conf des Écoles conservation restauration (Pascal LIEVAUX)								
RESSOURCES HUMAINES									
	JURY AUE (Pascal MIGNEREY)			CES PQ T (Stéphane REVILLION)	CES PQ S (Xavier DE MASSARY)	Commission de professionnalisation INP	CES (David LIOT) S S PQ		CONCOURS TSCBF (Bruno MENGOLI)
	Jury concours sur titre ACMH (Pascal LIEVAUX)						CES (Pierre PENICAUD) T R CONS		CONCOURS VILLA MEDICIS (Philippe HENAUT)

**TABLEAU DES REPRESENTANTS DE L'INSPECTION
AU SEIN DES DIFFERENTES SECTIONES DE LA CNPA**

Section	Titulaire	suppléant
1 ^{ère} section Sites patrimoniaux remarquables et abords	MENGOLI Bruno	HENAULT, Philippe
2 ^e section Protection des immeubles (...)	JEANNEAU, François	BORTOLUSSI, Pierre
	de MASSARY Xavier	SIRE Marie-Anne
3 ^e section Projets architecturaux et travaux sur immeubles	DE PONTHAUD, Marie-Suzanne	GATIER, Pierre-Antoine
	SIRE Marie-Anne	PIEL Caroline
	PETIT, Marie-Laure	CLARKE de DROMANTIN Xavier
4 ^e section Protection des objets mobiliers	PENICAUD Pierre	LIOT David
	PIEL Caroline	SAUNIER Bruno
	SIRE, Marie-Anne	LEROY Murielle
5 ^e section Protection des instruments de musique	FORLIVESI Luc	PENICAUD Pierre
	PIEL Caroline	LIOT David
6 ^e section Protection des grottes ornées	LEROY, Murielle	GUILHOT, Jean-Olivier
	SIRE Marie-Anne	DE PONTHAUD, Marie-Suzanne
	REVILLION Stéphane	PENICAUD Pierre
7 ^e section Parcs et jardins	FORLIVESI Luc	PETIT Marie-Laure

III – Les instances de pilotage de la DGPA

Depuis sa création, la Diri répond à plusieurs enjeux :

- Élaborer la **politique éditoriale** de la DGPA ;
- Incarner et animer la **transversalité** au sein de la DGPA : organiser une réflexion collective et prospective sur les patrimoines et la patrimonialisation, pour encourager et soutenir l'**innovation** ainsi que l'écosystème de la recherche en matière de patrimoine et d'architecture.

Pour la mise en œuvre de ces enjeux, deux Comités stratégiques ont été mis en place en 2022 sous la présidence du DGPA.

1) Comité de la prospective et de l'innovation de la DGPA et mise en place d'un groupe de travail « L'architecture et le patrimoine dans la transition écologique »

Dans le cadre de la mission transversale de la Diri, un Comité de la prospective et de l'innovation (CPI) a été mis en place. Sa mission principale est de coordonner la réflexion des services sur des thématiques jugées prioritaires de manière à produire des directives et fiches pratiques pour les professionnels du patrimoine et de l'architecture. Le Comité est présidé par le directeur général des Patrimoines et de l'Architecture et compte en son sein des représentants des services de la DGPA. Son secrétariat est assuré par le DRVPCI et les propositions de thématiques définies au sein de la Diri. La première réunion s'est tenue le 24 mai. La thématique retenue est celle de « La place du patrimoine et de l'architecture dans la transition écologique ». Un groupe de travail a été mis en place et se réunit régulièrement en séances plénières au cours desquelles sont définis les grands axes de réflexion qui sont ensuite traités au sein d'« ateliers » sous-thématiques. L'objectif est de livrer les documents attendus fin septembre début octobre 2023.

Atelier « formations »		
Piloté par Benoît Melon		
L'atelier vise à faire un état des lieux des formations initiales et continues au sein des établissements placés sous la tutelle du ministère de la Culture et traitant les problématiques de développement durable dans les champs patrimoniaux.		
Delphine Aboulker	Directrice adjointe de l'École de Chaillot	delphine.aboulker@citedelarchitecture.fr
Anissa Ben-Yahmed	Club CREBA Grand Est. Réhabilitation énergétique du bâti ancien.	anissa.ben-yahmed@cerema.fr
Ann Bourgès	ingénierie de recherche au C2RMF	ann.bourges@culture.gouv.fr
Stéphanie Celle	Adjointe au Sous-directeur de l'enseignement supérieur et de la recherche en Architecture, Service de l'architecture	stephanie.celle@culture.gouv.fr
Fabienne Fendrich	chargée de mission au bureau de la qualité de l'architecture et du paysage, Service de l'architecture	fabienne.fendrich@culture.gouv.fr
Olivier Folliot	Chef du bureau de la formation scientifique et technique, SDAFG, DGPA	olivier.folliot@culture.gouv.fr
Benoît Melon	Directeur de l'École de Chaillot	benoit.melon@citedelarchitecture.fr

Marie-Laure Petit	Inspectrice des patrimoines au Collège Architecture-Espace protégés	marie-laure.petit@culture.gouv.fr
Bruno Phalip	Professeur émérite à l'université Clermont Auvergne	bruno.phalip@uca.fr
Karine Robert	Adjointe au chef du bureau de la Formation scientifique et technique, SDAFG, DGPA	Karine.robert@culture.gouv.fr
Hélène Vassal	Directrice du soutien aux collections	Helene.vassal@louvre.fr
Philippe Villien	Pilote du réseau ENSAECO	philippe@villien.com

Atelier « conservation verte »		
Piloté par Gaëlle Crouan		
L'atelier ciblera les nouvelles méthodes de conservation et les nouveaux matériaux qui respecteraient les enjeux écologiques, en prenant en compte la prévention des risques et la conservation préventive.		
Gaëlle Crouan	Cheffe du bureau de l'Expertise architecturale, muséographique et technique, SMF	gaelle.crouan@culture.gouv.fr
Agnès Gall-Orlik	Cheffe de l'atelier de Restauration et Conservation des photographies de la Ville de Paris	agnes.gall-ortlik@paris.fr
Nathalie Le Dantec	Adjointe au directeur des Études, chargée de la formation continue, INP	nathalie.ledantec@inp.fr
Anne Embs	Cheffe de la CRMH de la Drac Centre-Val de Loire	anne.embs@culture.gouv.fr
Judith Kagan	Cheffe du bureau de l'Expertise et des Métiers, SDMHSP	judith.kagan@culture.gouv.fr
David Liot	Inspecteur des patrimoines, collège Musées, Diri	david.liot@culture.gouv.fr
Thi-Phuong Nguyen	Bureau de l'Expertise numérique et de la Conservation durable, SIAF	thi-phuong.nguyen@culture.gouv.fr
Faisl Bousta	Responsable du Pôle scientifique microbiologie, LRMH	faisl.bousta@culture.gouv.fr
Bruno Phalip	Professeur émérite à l'université Clermont Auvergne	bruno.phalip@uca.fr
Ann Bourgès	Ingénierie de recherche, C2RMF	Ann.bourges@culture.gouv.fr
Beatriz Menendez Villar	Coordinatrice des relations internationales du département Géosciences et Environnement, CYU	beatriz.menendez@cyu.fr
Isabelle Colson	Ingénierie au bureau de l'Expertise architecturale, muséographique et technique, SMF	Isabelle.colson@culture.gouv.fr
Myriam Bouichou	Ingénierie de recherche au Pôle scientifique béton, LRMH	myriam.bouichou@culture.gouv.fr
Witold Nowik	Responsable du Pôle scientifique peinture murale et polychromie, LRMH	witold.nowik@culture.gouv.fr
Marie Courselaud	Conservatrice au département Conservation préventive, C2RMF	marie.courselaud@culture.gouv.fr
Mathieu Dejardin	Charge d'opérations à l'OPPIC	m.dejardin@oppic.fr
Xavier Lagurgue	Architecte et enseignant spécialiste de l'écologie architecturale et urbaine	xavier.lagurgue@paris-valdeseine.archi.fr
Hélène Vassal	Directrice du soutien aux collections	Helene.vassal@louvre.fr

2) Comité des publications de la DGPA

Réunion semestrielle usuellement coordonnée par le département, mais qui n'avait pas pu se tenir depuis la fin 2019 (crise de la COVID-19 et départ en retraite de Béatrice Berchon, précédente chargée de diffusion au département). Ce comité, initié par le directeur général des Patrimoines et de l'Architecture, vise à avoir une meilleure visibilité de l'offre de publications, tous supports confondus, éditées ou subventionnées par la DGPA et par une sélection de services à compétences nationales et établissements publics sous la tutelle du ministère de la Culture. Grâce à un questionnaire précis sur des sujets liés au contenu et aux typologies d'édition et de financement, chaque publication (revue, catalogue, guide, manuel, actes de colloque, entretien vidéo...) est analysée de manière à produire des statistiques visant, *in fine*, à mieux en connaître la diversité, la richesse et la valeur. C'est, pour le directeur général, un moyen d'avoir une vision claire et rationnelle de la politique éditoriale patrimoniale du ministère, pour le DRVPCI, un moyen de réfléchir à une stratégie d'une meilleure valorisation de ces productions, et pour les représentants des directions, services et institutions concernées, une mise en réseau dans le but d'échanger informations et bonnes pratiques.

Le Comité s'est réuni le 15 décembre 2022 en présence de Jean-François Hébert, directeur général, de treize représentants des directions et services du ministère (central et déconcentré) producteurs, financeurs ou éditeurs, et de deux invités : Stéphane Delanoë, adjoint au sous-directeur des affaires financières et générales, et Éric Rouard, adjoint au chef du département des Études, de la Prospective, des Statistiques et de la Documentation. Les représentants ont chacun présenté le détail de leurs publications et E. Rouard a présenté le projet de centre de ressources et de documentation du ministère de la Culture qui s'installera au rez-de-chaussée des Bons-Enfants au dernier trimestre 2024.

IV – Gouvernance, moyens et appui administratif de la Diri. Mouvements de l'année

Schéma de gouvernance



Pôle administratif

Une réunion de coordination du pôle administratif se tient tous les quinze jours, animée par le responsable administratif de la Diri. Ce pôle s'est particulièrement impliqué en 2022 dans la préparation du déménagement dans le cadre de l'opération CAMUS.

Assistance administrative du délégué, du chef du DRVPCI et du responsable administratif	<ol style="list-style-type: none"> Gestion du courrier et suivi du circuit de signature des courriers dans GOIA. Gestion des emplois du temps des encadrants, des chargés de mission du DRVP et des inspecteurs dans OUTLOOK (planification, suivi d'agenda). Planning et préparation des réunions internes et externes. Planification des missions (lettres d'information). Relecture et transmission des rapports de mission et des avis. Rédaction des comptes rendus des réunions de service. Consolidation du rapport d'activité à partir des données de chaque entité de la Diri. Suivi de l'actualisation de l'organigramme nominatif de la Diri.
Suivi budgétaire	<ol style="list-style-type: none"> Suivi budgétaire des crédits alloués (frais de représentation). Suivi des prestations commandées par la Diri (devis et certificat administratif). Instruction et allocation des subventions dans le cadre des appels à projets recherche. Instruction et allocation de formation et de recherche en lien avec les services de la DGPA et les Drac (bourses mastères). Gestion et suivi des enveloppes de frais de mission dans CHORUS DT. Établissement des ordres de mission et des états de frais dans CHORUS DT. Gestion des achats de fournitures de bureau dans la plateforme UGAP.

RH de proximité	<ol style="list-style-type: none"> 1. Suivi des absences dans RENOIR RH (arrêts de travail, congés des agents de la délégation) 2. Suivi des absences pour jours de grèves. 3. Mise en place des plannings des entretiens professionnels annuels suivis dans ESTEVE. 4. Mise en place des entretiens pour la détermination des cycles de travail dans le cadre des demandes de travail pérenne à distance suivi dans RENOIR RH. 5. Suivi des agents pour l'alimentation et la ventilation dans des CET dans RENOIR RH. 6. Suivi des recrutements de la Diri (fiches de poste, jury de sélection). 7. Suivi des conventions de recrutement de stagiaires, de vacataires et d'apprentis pour la Diri (fiches mission). 8. Suivi des recrutements de vacations administratives et scientifiques auprès des services liés à la direction générale qui en font la demande, notamment des SCN ou des établissements publics (INP, C2RMF, etc.). 9. Suivi des conventions des officiers d'active et réservistes mis à disposition (attestation du service fait pour les policiers). 10. Recrutement des inspecteurs généraux des Monuments historiques (fiche de poste, jury de sélection, dossier administratif)
Assistance logistique	<ol style="list-style-type: none"> 1. Réservation de nuitées et de billets de transport dans le cadre de déplacements des agents de la Diri dans CHORUS DT. 2. Installation des nouveaux arrivants dans NESTOR (demandes de mobilier, d'informatique et de téléphonie). 3. Préparation des versements et des éliminations des dossiers dans SIAM (Tableau de gestion de la Diri). 4. Tenu des ressources partagées sur le réseau (Arborescence des dossiers numériques de la Diri). 5. Organisation du séminaire annuel et des séminaires thématiques. 6. Suivi du déménagement CAMUS.

Mouvements 2022

- **1^{er} janvier :** Luc Forlivesi (collège Archives) en remplacement de Louis Le Roch'Morgère.
- **2 mai 2022 :** Benoit-Joseph Pedretti, chargé de mission Archives-Archéologie.
- **1^{er} juin :** Stéphane Révillion (collège Archéologie), en remplacement de Dany Barraud.
Frédérique Didier, inspecteur général des Monuments historiques.
Dominique Jager, lt-colonel BSPP, conseiller sécurité des patrimoines État, en remplacement de Claude Gauer.
- **1^{er} octobre :** Xavier Clarke de Dromantin (collège AEP), en remplacement de Vincent Michel.
- **1^{er} septembre :** Lily Martinet (DRVPCI), chargée de mission pour la recherche en ethnologie et pour le patrimoine culturel immatériel.
- **1^{er} novembre :** Julien Rocha (DRVPCI), chargé de mission diffusion.
Yani Amrane, apprenti assistant juridique au sein de la Missa, tuteur Alain Chevallier.
Johannie Orer, apprentie assistante éditoriale au sein du DRVPCI, tutrice Nathalie Meyer.

Le séminaire annuel de la Diri

Le pôle administratif a organisé le séminaire annuel de la Diri qui s'est tenu les 4 et 5 octobre 2022 à Rouen sur le programme ci-dessous :

Mardi 4 octobre

- 10 h 30** Visite des archives départementales et du site de l'Hôtel du Département avec Vincent Maroteaux (directeur des AD 76)
- 11 h 30** Départ (entrée des Archives) pour la place du Vieux-Marché, passage par le théâtre des Arts et visite de l'église Sainte-Jeanne-d'Arc de Louis Arretche avec Patrice Pusateri (ABF) et Aude Peyralbes (responsable projets à la direction de l'Aménagement et des Grands Projets de la Métropole Rouen Normandie)
- 14 h 30** Visite de la cathédrale Notre-Dame de Rouen et de son chantier de restitution de la flèche (Philippe Rochas, CRMH, Richard Duplat, ACMH, Brigitte Lelièvre, ABF)
- 17 h** Visite de l'ancienne synagogue en deux groupes de 18 visiteurs « La Maison sublime » avec Jean-Robert Ragache (président de l'Association de la Maison sublime) et Jacques-Sylvain Klein, délégué de l'association, conférencier, historien spécialiste du site.
- 17 h 45** Second groupe « Maison sublime »
- 18 h 30** Promenade sur les quais récemment requalifiés jusqu'au nouveau pont levant Gustave-Flaubert

Mercredi 5 octobre :

- 9 h 30** Visite du quartier Saint-Maclou, son aître et son église (Brigitte Lelièvre, Cheffe UDAP 76)
- 11 h** Auditorium du musée des Beaux-Arts : présentation du label Unesco « Rouen ville créative pour la gastronomie » avec Amélie Nielsen (référente « villes créatives UNESCO » pour la gastronomie à la Ville de Rouen) et actualités patrimoniales – notamment renouvellement de la convention « Ville d'Art et d'Histoire » et signature de la convention de Faro – avec Emilie Lhoste (responsable du service des Patrimoines label VPAH Métropole Rouen Normandie).
- 14 h** Réunion plénière à l'auditorium Beauvoisine avec les conseillers de la ministre et Mme Frédérique Boura, Drac de Normandie.
- 15 h 30** Visite du site Beauvoisine et découverte de son projet (fusion de deux musées, jardin, valorisation du quartier des musées...) avec Mathilde Schneider (directrice des musées Beauvoisine de la RMM).

V – Archivage dans la perspective du déménagement et préparation du déménagement dans le cadre du projet CAMUS

L'année 2022 en matière d'archivage a été consacrée ; elle a accéléré les éliminations et les versements à la mission Archives ainsi qu'à la médiathèque du Patrimoine et de la Photographie pour être en adéquation avec les capacités de rangement à la cible.

Estimation initiale d'archives	Traitemen t réalisé par Mission archives	Traitemen t à réaliser par Mission archives et prise en charge MPP	Métrage à terme qui sera à transférer aux BE	Documentation relevée sur site Pyramides	TOTAL
192 ml	46 ml	53 ml (dont bureau de Caroline Piel à traiter par la MPP)	192 – 46 – 53 = 93 ml	146 ml	146 + 93 = 239 ml réels et avec accroissement à venir de 30 % = 310 ml Métrage équipé aux BE : 392 ml réels

En parallèle, la Diri a poursuivi la rédaction du nouveau tableau de gestion des archives de la Diri en liaison avec la Mission Archives. Celui-ci précise :

- Nature du document : les différentes catégories de documents ou de dossiers reçus et produits par la Diri sont énumérées.
- Durée d'utilité administrative (DUA) : la durée d'utilité administrative est la durée pendant laquelle les différentes entités de la Diri conservent les documents mentionnés. Cette durée est définie d'un commun accord avec les Archives nationales en tenant compte des besoins d'information nécessaires au bon fonctionnement des services, ainsi que des obligations légales ou juridiques.
- Sort final : les mentions de conservation, de tri ou de destruction portées doivent être interprétées de la façon suivante :

C : conservation définitive dans un service d'archive après avoir établi un bordereau de versement ;

D : destruction après obtention d'un visa d'élimination du directeur des archives départementales (article L 212-2 du Code du patrimoine). Elle se fera par incinération ou recyclage uniquement (le recours à la déchetterie et tout dépôt de documents sur la voie publique étant à proscrire) ;

T : conservation partielle après tri selon les modalités définies dans cette colonne et dans la colonne « Observations ».

S'agissant de la préparation du déménagement CAMUS sur le site des Bons-Enfants programmé au premier trimestre 2023, la Diri s'est associée, en lien avec la mission CAMUS, aux travaux de l'année 2022 d'une part avec le macro zoning intervenu au premier semestre 2022 et d'autre part au micro zoning qui a été présenté au CHSCT du 14 octobre 2022. *In fine*, la Diri a obtenu à la cible au 5^e étage

deux bureaux individuels et douze bureaux partagés avec trois postes de travail ainsi qu'au 6^e étage deux bureaux partagés avec deux postes de travail et un poste de travail de passage dans l'emprise de la Sdafig.

Pour l'opération de déménagement en préparation, Guillaume d'Abbadie, responsable administratif, a été désigné correspondant.

VI – Mise en place d'un plan de continuité d'activité (PCA) à la DGPA

En 2022, la Diri s'est attachée à coordonner la mise en place d'une gouvernance de crise.

Les menaces et les risques susceptibles d'affecter le fonctionnement de nos institutions se sont développés ces dernières années : terrorisme, risques naturels, industriels ou encore sanitaires, comme avec la Covid-19.

Afin de garantir la continuité de l'action des services à la suite d'un sinistre ou d'un évènement perturbant gravement le fonctionnement normal des services, la démarche de continuité d'activité a pour objet d'organiser l'exercice des missions « essentielles ». Si certaines activités peuvent être suspendues sur un temps long pouvant atteindre plusieurs semaines, d'autres doivent être assurées en toute circonstance. Le présent document doit permettre d'identifier les missions essentielles à maintenir, sur une durée maximale de 15 jours. Au-delà de ce délai, d'autres mesures doivent être mises en œuvre.

A- Principes généraux d'un PCA

Outre les risques déjà éprouvés et identifiés pour la DGPA (crise sanitaire, terrorisme), il existe un risque particulier concernant les infrastructures patrimoniales, notamment au regard de la protection des collections (tempête, incendie, submersion, séisme, émeutes, guerre...).

Les principaux domaines critiques identifiés pour la DGPA sont les suivants :

- les ressources humaines ;
- les systèmes d'information et de communication ;
- les processus et les flux ;
- les ressources intellectuelles ;
- les infrastructures ;
- les partenaires (prestataires et fournisseurs externes) ;
- le rôle de l'État (la continuité et l'adaptation).

Pour appréhender une mission critique, il convient de croiser sa DIMA (durée d'indisponibilité maximale acceptable, exprimée en jours voire en heures) et les conséquences de son interruption sur les plans financier, organisationnel, juridique, d'image...

Dans sa première version, le PCA de la DGPA a vocation à relever les missions critiques qui ont une DIMA courte (moins de deux semaines) et des conséquences graves au niveau ministériel.

La Sdafig est essentiellement concernée par les fonctions support et soutien en interface avec le secrétariat général et les opérateurs (EP, SCN) et les services déconcentrés.

S'agissant des secteurs métiers de la DGPA, les missions critiques identifiées sont :

- permettre la continuité de la gouvernance (CODIR, permanences) ;
- protéger les biens culturels ;

- assurer la chaîne financière (subventions ; notifications des dotations en début d'année) ;
- assurer les conditions de mise en œuvre des procédures régaliennes (droit du patrimoine ; droit de l'urbanisme...) ;
- suivre le fonctionnement des opérateurs (tutelle).

Dans certains cas, les services de la DGPA sont « fournisseurs critiques » pour un processus dont la responsabilité complète échoit à un autre service (SG). Le statut de « fournisseur critique » peut entraîner des obligations.

Certaines politiques publiques suivies par la DGPA sont par ailleurs principalement exercées en administration territoriale. Les services de la DGPA sont alors « fournisseurs critiques » vis-à-vis des Drac et UDAP, ou inversement. Les PCA de l'administration territoriale sont cependant d'une nature différente de ceux de l'administration centrale, car ils doivent s'intégrer à la fois dans la continuité d'activité ministérielle et la continuité d'activité territoriale (Préfectures de région ou de département, où se situent désormais certaines fonctions de support). L'articulation doit ainsi être prévue dans le PCA ministériel.

S'agissant des SCN, en revanche, leurs moyens étant fournis par l'administration centrale, il y a lieu de les intégrer dans le PCA de la DGPA ou, le cas échéant, de les y intégrer via un PCA complémentaire à celui de la DGPA, plus précis mais strictement compatible avec le PCA de la DGPA.

La réflexion sur les missions critiques est organisée autour de tableaux de description des processus critiques, fournis par le SHFDS et à renseigner pour chacun des processus. À partir de ces tableaux, il est ensuite attendu la rédaction d'un PCA formel pour la DGPA et l'approfondissement des stratégies de contournement des indisponibilités par les responsables de processus critiques.

Les risques identifiables ressortent de deux catégories :

Les événements ponctuels affectant un ou plusieurs sites ou processus métiers ou encore une aire géographique limitée.

Les événements d'ampleur qui affectent un important territoire et donc de très nombreux sites ou plusieurs processus dans une approche pouvant être considérée comme systémique.

Les fonctions essentielles de la Direction générale lors d'évènements perturbant gravement le fonctionnement normal peuvent se décliner autour des axes suivants :

1. Assurer le pilotage de la direction générale

La gestion d'un sinistre ou d'un évènement grave nécessite de préserver une capacité à s'adapter et à décider rapidement malgré l'absence de certaines ressources et le contexte d'incertitude.

La gestion de la crise nécessite également de veiller à la communication interne et externe, d'assurer la réception et à la réorientation des communications téléphoniques ainsi que du courrier.

2. Garantir la sécurité (sinistres et secours à personnes) et la sûreté des biens

En toute circonstance, la sécurité et la santé des agents doivent être assurées et bien évidemment, cela doit être le cas en situation de crise.

Par ailleurs, la nature des fonctions assurées par l'établissement nécessite d'assurer la protection des fonds et des collections par des mesures adaptées de sécurité et de sûreté des sites.

Ces missions essentielles de continuité d'activité requièrent la présence d'agents en un nombre minimal à même d'assurer une continuité d'activité, en mode dégradé et de salariés d'entreprises prestataires.

3. Veiller à la préservation des bâtiments et à la maintenance des installations techniques

La nature des biens conservés dans les sites patrimoniaux nécessite d'assurer de manière permanente un suivi et un contrôle des bâtiments et d'assurer la maintenance des installations techniques, notamment pour garantir le respect des conditions de conservation.

4. Systèmes d'information et téléphonie

La continuité d'activité nécessite de pouvoir s'appuyer sur les outils informatiques et de téléphonies, ce qui conduit à assurer une présence sur site quotidienne ou régulière.

5. Assurer les fonctions supports essentielles

Le maintien d'une fonction « ressources humaines » est essentiel pour le bon fonctionnement des services. Il est notamment nécessaire d'assurer la gestion de situations individuelles. Il est également important d'assurer une continuité du fonctionnement sur les fonctions budgétaires et comptables afin d'assurer le paiement régulier des fournisseurs et engager les commandes.

Enfin, une expertise juridique est essentielle sur de nombreux dossiers et doit continuer à être assurée.

6. Les prestataires contribuent également à la continuité d'activité

Plusieurs prestataires interviennent pour assurer des missions essentielles tenant principalement aux missions de sécurité et sûreté, de maintenance des installations techniques et ponctuellement d'entretien. Une partie des agents concernés par les missions de continuité d'activité pourront exercer celles-ci à distance. Pour certaines d'entre-elles une présence sur site est cependant nécessaire et leur intervention s'effectuera par rotation dans la mesure du possible ou même ponctuellement pour certaines d'entre-elles.

B- La gouvernance de la Direction générale

La direction générale comprend quatre services métiers (Architecture, Archives, Musées, Patrimoine), deux services assurant des missions particulières ou transversales (Mission du patrimoine mondial et Diri) et un service (Sdafig) assurant les fonctions supports essentielles au fonctionnement de l'ensemble de la direction et des services qui en dépendent.

En situation de crise, il apparaît essentiel que l'ensemble des responsables de chacune de ces entités soit mobilisé et constamment joignable. Par ailleurs, dans chacun des services de chaque entité, des cadres doivent pouvoir être mobilisés pour assurer la continuité de fonctionnement.

Nombre de personnes nécessaires au fonctionnement de la direction générale en cas de crise :

- le directeur général, son chef de cabinet ;
- la cheffe du Service interministériel des Archives de France (Siaf) ;
- la cheffe du service de l'architecture ;
- la cheffe du service des Musées de France ;
- le chef du service du patrimoine ;
- le chef de la mission du patrimoine mondial ;
- le sous-directeur de la Sdafig ;
- le chef de la Diri.

Soit au total 10 personnes assurant l'encadrement de premier rang.

Pour chacun de ces services, plusieurs personnes doivent pouvoir être mobilisables :

- Service des Archives de France, 1 personne (adjoint) ;
- Service de l'architecture, 2 personnes (adjoints) ;
- Service des Musées de France 2 personnes (adjoints) ;
- Service du Patrimoine 2 personnes (adjoints ; archéologie, monuments historiques) ;
- Sous-direction des Affaires financières et générales, 3 personnes (RH, financier, juridique) ;
- Diri, 6 personnes (2 adjoints et 3 officiers de pompiers, 1 officier de police).

Soit au total, 16 personnes, mobilisables en second rang.

Les besoins en matériel

Chacune des 25 personnes identifiées doit pouvoir disposer des matériels suivants :

- 1 cahier d'urgence recensant l'ensemble des numéros d'appel des personnes à contacter en cas d'urgence. Cette liste est mise à jour hebdomadairement avec les noms et coordonnées des personnes d'astreinte dans chacune des entités du ministère (cabinet, DGPA, EP, SCN.) Pour les services déconcentrés, la liste recense l'ensemble des noms et coordonnées des principaux responsables (Directeurs régionaux et leurs adjoints, chefs de service patrimoniaux, directeurs d'ENSA...) ;
- 1 téléphone portable ;
- 1 ordinateur portable avec lien VPN.

Les astreintes de week-end

Tous les 6 mois, un calendrier d'astreinte est élaboré, il désigne une personne qui assure une astreinte pour le week-end et les jours fériés. Cette astreinte commence le dernier jour travaillé à 20 heures et elle prend fin le premier jour suivant travaillé à 8 heures.

Cette astreinte consiste, pour la personne désignée, à être joignable en permanence, à toute heure du jour et de la nuit, pour être alertée sur un évènement ponctuel.

À la suite, cette personne doit, en fonction de l'importance de l'évènement, alerter le directeur général, le cabinet et le chef de service concerné. Cette alerte, effectuée par téléphone ou par SMS, doit pouvoir être consolidée par une courte note relatant l'évènement, ses conséquences et son évolution à court ou moyen termes. Si nécessaire, d'autres notes faisant état de l'évolution de l'évènement doivent pouvoir être transmises.

Si l'incident concerne la région Île-de-France, et si la situation le nécessite, la personne d'astreinte doit pouvoir se déplacer sur site, afin de se rendre compte, par elle-même, de l'ampleur de l'évènement et d'en rendre compte.

Les astreintes exceptionnelles

En cas d'évènement majeur, de nature systémique, l'ensemble des membres du CODIR doit pouvoir être mobilisé. Dans cette situation, le directeur général décidera quelles personnes doivent être joignables. Si nécessaire, celles-ci devront se rendre sur le lieu de gestion de la crise.

Cette mobilisation large permet de palier à d'éventuelles indisponibilités et que chacun puisse assumer une responsabilité transverse par substitution.

Tableau missions/risques

MISSIONS	Indisponibilité locaux	Absence des agents	Réseaux défaillants
Réunions CODIR	TAD et organisation de visio	Suppléance à organiser en fonction des missions	Réunion en audio ou sur autre site
Gestion Agenda	Agenda électronique	Suppléance à organiser	Agenda papier
Gestion courrier	Transmission numérique	Suppléance à organiser	Transmission papier
Gestion parapheurs	Transmission numérique	Mise en place de suppléance avec délégation	Transmission papier ou déplacement
Flux des instructions	Transmission numérique	Suppléance à organiser avec mise en place de délégation	Transmission papier ou déplacement

VII– Colloque sur la participation citoyenne aux politiques publiques du patrimoine

En septembre 2020, le directeur général des Patrimoines et de l'Architecture confiait une mission d'étude à l'Inspection des patrimoines sur le thème du bénévolat et de la participation des citoyens aux politiques des patrimoines. Cette mission a été confirmée à la délégation à l'Inspection, à la Recherche et à l'Innovation en mars 2021 par le nouveau directeur général des Patrimoines et de l'Architecture. L'objectif de cette étude est de dégager les grandes tendances et de proposer des pistes d'évolution sur la place de la société civile dans l'action patrimoniale.

L'étude a été menée principalement par quatre conservateurs généraux, inspecteurs du patrimoine, de la fin de l'année 2020 à la fin de l'année 2021, dans le contexte particulier de la crise sanitaire. Elle a consisté en une analyse de la littérature consacrée à ce sujet et surtout en des entretiens semi-directifs avec 250 acteurs des différents champs du patrimoine, représentant l'administration, les collectivités territoriales et la société civile.

Les éléments du diagnostic présenté font le bilan de l'évolution du bénévolat et du phénomène participatif et tentent de répondre à trois questions :

- La participation aux politiques des patrimoines par la société civile prend des formes très variées qui évoluent dans le contexte actuel des politiques patrimoniales et du développement des technologies numériques et peuvent se résumer en trois catégories. Une « production bénévole » anciennement implantée et qui évolue vers des actions plus modernes de participation ; une présence de plus en plus forte des « consultations citoyennes » ; un souci de plus en plus important de proposer une « réception active » des actions de valorisations des patrimoines auprès des publics.
 1. Quelle évolution se voit dans les regards réciproques que se portent les professionnels et les citoyens participants ? Les évolutions constatées ont entraîné des modifications dans les rapports entre les deux parties, rapports qui expriment les tensions anciennes et nouvelles, souvent différencier suivant les champs patrimoniaux, mais qui reflètent toujours les évolutions sociétales demandant une plus grande « inclusivité ».

2. Ces évolutions constatées posent la question de la légitimité, des professionnels et des citoyens participants, comme celle des élus. Cette légitimité n'a pas le même fondement lorsque l'on considère les citoyens comme du « public » ou comme des « habitants » ou même comme une « communauté » (les droits culturels). Elle peut remettre en cause la compétence acquise par le professionnel ou la représentativité démocratique de l'élu.
3. Ce constat pose aussi la question des limites de la participation. Les catégorisations de la participation montrent qu'elle peut avoir différents degrés. Elle demande une acceptation de la part des professionnels comme des élus, du temps et des moyens pour surmonter les difficultés juridiques et administratives et celles liées aux formations nécessaires et de réfléchir aux remises en cause possibles du pouvoir ou de la science.

Le cas particulier du patrimoine culturel immatériel permet d'éclairer ces problématiques grâce aux rapports très particuliers qu'il fait entretenir entre experts et citoyens.

L'étude a permis de dégager quelques pistes d'actions et de préconisations concernant la mise en place d'une instance d'échanges entre puissance publique (État et collectivités territoriales) et citoyens engagés, instance accompagnée par un observatoire de l'engagement, et par une action volontariste en faveur de la formation à la participation et d'un travail en mode projet privilégiant décloisonnement et interdisciplinarité entre champs patrimoniaux. Cette étude s'est prolongée, par l'organisation le 1er février 2022, d'un colloque participatif dont la restitution a été intégrée au rapport. Les échanges entre les quelques 400 inscrits aux deux journées, ont confirmé et précisé les questions ainsi que les pistes d'actions.

Le colloque, innovant dans sa forme, en distanciel et en présentiel, fut l'occasion de travailler avec les différents acteurs sur les questions soulevées par cette étude. Organisé sur deux journées – l'une, le 18 janvier 2022, consacrée à des ateliers thématiques, l'autre, le 1^{er} février 2022 au musée du quai-Branly-Jacques-Chirac, consacrée à la restitution des ateliers et à des échanges à travers des tables rondes – l'enjeu était de faire témoigner des acteurs significatifs des champs patrimoniaux : agents de l'État et des collectivités territoriales, élus et responsables d'associations, chercheurs, etc.



Schéma de l'organisation du colloque

Près de 400 personnes se sont inscrites pour suivre les présentations de la première journée, participer aux ateliers ou assister et réagir aux échanges de la deuxième journée.

Cette étude prospective – ayant pour finalité d’analyser les pratiques participatives et d’en faciliter la mise en œuvre – fut enrichie lors de ces journées d’apports empiriques et théoriques.

L’intégralité des captations vidéo de la journée du 1^{er} février est accessible sur le site du Ministère :

➔ <https://www.culture.gouv.fr/Actualites/Patrimoine-renforcer-la-participation-citoyenne>



Le nuage des mots de la participation construit à partir des réponses à un questionnaire

Mme Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la Culture, est intervenue en introduction du colloque sur la participation des citoyens aux politiques sur les pistes et propositions pour envisager une articulation plus étroite entre la puissance publique et les acteurs du patrimoine.

- <https://www.culture.gouv.fr/Presse/Discours/Discours-de-Roselyne-Bachelot-Narquin-ministre-de-la-Culture-prononce-a-l-occasion-de-l-ouverture-du-colloque-La-participation-des-citoyens-aux>

Le colloque est téléchargeable sur le site du Ministère :

- ➔ <https://www.culture.gouv.fr/Espace-documentation/Rapports/Etude-relative-au-benevolat-et-a-la-participation-de-la-societe-civile-aux-politiques-des-patrimoines>

À la suite de la remise du rapport, un guide juridique sur la participation des citoyens aux politiques des patrimoines a été réalisé, lui aussi téléchargeable :

- <https://www.culture.gouv.fr/Espace-documentation/Rapports/Guide-juridique-La-participation-des-citoyens-aux-politiques-des-patrimoines.-Les-benevoles-dans-les-structures-patrimoniales>

VIII – Mission d’expertise sur le patrimoine bâti de la seconde moitié du xx^e siècle et le label architecture contemporaine remarquable (ACR)

M. Jean-Lucien Guenoun, architecte urbaniste général de l’État, a été chargé d’une mission d’expertise sur le patrimoine bâti de la seconde moitié du xx^e siècle et le label architecture contemporaine remarquable (ACR).

La mission qui lui a été confiée a été définie comme suit :

Le patrimoine bâti de la seconde moitié du xx^e siècle, qui a traduit, par des formes renouvelées, nos sociétés, est encore mal estimé et peu valorisé auprès du grand public. Or, le devoir de sauvegarde de ce patrimoine récent est tout aussi impératif que celui qui est mis en œuvre pour le patrimoine plus ancien. En effet, ce bâti architectural est gravement menacé du fait d’un manque de reconnaissance, d’un décalage progressif entre l’usage d’origine et les besoins actuels, voire parfois d’une absence d’entretien ou de réparation. Une partie de celui-ci est d’ores et déjà perdue, une autre est fortement menacée. C’est néanmoins un patrimoine vivant qu’il est essentiel de comprendre, de définir, d’interpréter et de gérer au mieux pour le transmettre aux générations futures.

Cet enjeu est fondamental afin que ce patrimoine ne soit pas dénaturé par des travaux qui affectent ses qualités plastiques ou fonctionnelles. Sans perdre de vue que chaque cas est particulier, le titulaire de la mission s’attachera à formaliser des principes techniques généraux qui pourront être utiles tant aux services déconcentrés qui œuvrent au maintien de la qualité architecturale qu’aux services de la DGPA engagés dans des discussions avec les ministères chargés de la Transition écologique et du Logement.

En 2022, la mission s'est, à la demande du directeur général des Patrimoines et de l'Architecture élargie à un examen des points de difficulté de gestion du label ACR au sein des services du ministère de la Culture, et des améliorations possibles.

IX– Commission nationale de conservation des biens culturels AFNOR

M. David Liot, conservateur général du patrimoine, inspecteur des patrimoines collège Musées et Patrimoine scientifique, technique et naturel à la Diri, préside la Commission nationale de conservation des biens culturels de l’AFNOR. En 2022, M. Liot a présidé deux réunions de la CNCBC : les 23 mars et 6 octobre. Six réunions des groupes d’experts de la CNCBC se sont tenues les : 26 janvier, 1^{er}, 9 et 22 février, 23 mars et 19 octobre AFNOR/CNCBC (GE1, GE 3 et GE Vitrines). S'y ajoute la participation aux commissions européennes des 23 mai et 15 novembre (CEN/TC 346).

Ci-dessous sont précisées les normes en projet, avec leur stade d'avancement, actuellement en cours de préparation dans des groupes de travail (WG) du comité technique CEN/TC 346.

Recommandations générales

PWI prCEN/TS 00346061

Conservation du patrimoine culturel – Principes de documentation.

Nouvelle étude préliminaire Projet de spécification technique élaboré par le WG 11
« Processus de conservation »/GE 1 « Méthodologie générale et terminologie »

prCEN/TR 00346XXX

Conservation du patrimoine culturel – Représentation des états du patrimoine culturel
(codes graphiques).

Projet français de rapport technique. Rédaction en cours au sein du GE 1 « Méthodologie
générale et terminologie » et par le WG 1 « Méthodologies générales et terminologie »

prEN 17820

Conservation du patrimoine culturel – Management du patrimoine culturel mobilier

Projet de norme européenne développé par le WG 16 « Management du patrimoine culturel
mobilier »/CNCBC « Conservation des biens culturels »

Conservation des matériaux inorganiques poreux (pierre)

prEN 17891

Conservation du patrimoine culturel – Matériels et méthodes pour supprimer ou réduire la
contamination biologique sur les matériaux inorganiques poreux.

Projet de norme européenne développé par le WG 3 « Évaluation de méthodes et produits
pour les travaux de conservation sur les matériaux inorganiques poreux constitutifs du
patrimoine culturel » / GE 3 de même nom.

Protection des collections

prFD X 80-002

Conservation des biens culturels – recommandations pour concevoir, aménager choisir et
utiliser une vitrine d'exposition de biens culturels – Projet français de révision de la norme
expérimentale sous forme de fascicule de documentation, développé par le GE « Vitrines
d'expositions »

prEN 15999-1

Conservation des biens culturels – Guide pour la gestion des conditions environnementales
– Recommandations pour les vitrines destinées à exposer et préserver des biens culturels –
Partie 1 : Exigences générales.

Projet de norme européenne sous la responsabilité française, développé par le WG 12
« Vitrines »/GE « Vitrines d'exposition »

prEN 15999-2

Conservation du patrimoine culturel – Guide pour la gestion des conditions
environnementales – Recommandations pour les vitrines destinées à exposer et préserver
des biens culturels – Partie 2 : Aspects techniques

Projet de norme européenne sous la responsabilité française, développé par le WG 12
« Vitrines »/GE « Vitrines d'exposition »

prEN 16141

Conservation des biens culturels – Recommandations pour la gestion des conditions
d'environnement des biens culturels – Pôle de conservation : définitions et caractéristiques
des espaces permettant la conservation et l'exploitation des biens culturels – Projet de

norme européenne sous la responsabilité française, développé par le GE PC « Protection des collections »

prEN 16163

Conservation du patrimoine culturel – Lignes directrices et procédures concernant le choix d'un éclairage adapté pour les expositions en intérieur

Projet de norme européenne sous la responsabilité française, développé par le WG 15 « Éclairage »/GE ECL « Éclairage »

Conservation des sites et vestiges archéologiques

prEN 00346052

Conservation du patrimoine culturel – Bois archéologiques gorgés d'eau – Recommandations pour la caractérisation

Projet de norme européenne développé par le WG 9 « Bois gorgés d'eau »/CNCBC « Conservation des biens culturels »

Cartographie des structures françaises et européennes de normalisation de la conservation du patrimoine culturel

Structure française	Structure européenne
	CEN/TC 346 « Conservation du patrimoine culturel » Président : Vasco FASSINA (Italie) Secrétaire : Fabrizio TACCA (Italie)
	CEN/TC 346/WG 7 « Spécification et mesure des climats intérieur et extérieur » Animateur : Dario CAMUFFO (Italie)
	CEN/TC 346/WG 9 « Bois gorgés d'eau » Animateur : Marco FIORAVANTI (Italie)
AFNOR/CNCBC « Conservation des biens culturels » Président : David LIOT (ministère de la Culture – direction générale des Patrimoines et de l'Architecture – Diri) Secrétaire : Svitlana GRAND-CHAVIN (AFNOR)	CEN/TC 346/WG 14 « Gestion des gisements archéologiques » Animateur : Jens RYTTER (Norvège) Secrétaire : Britt GALAASEN BREVIK (Norvège)
	CEN/TC 346/WG 15 « Éclairage d'exposition du patrimoine culturel » Animateur : Richard ZARYTKIEWICZ (France) Secrétaire : Svitlana GRAND-CHAVIN (AFNOR)
	CEN/TC 346/WG 16 « Management du patrimoine culturel mobilier » Animateur : Chris WOODS (Royaume-Uni)
AFNOR/CNCBC/GE 1 « Méthodologies générales et terminologie » Animatrice : Judith KAGAN (DGPA/Service du Patrimoine – SDMHSP) Secrétaire : Svitlana GRAND-CHAVIN (AFNOR)	CEN/TC 346/WG 1 « Méthodologies générales et terminologie » Animateur : Lorenzo APPOLONIA (Italie)
	CEN/TC 346/WG 11 « Processus de conservation » Animateur : Kornelius GOETZ (Allemagne) Secrétaire : Maja ZIMMER (Allemagne)

AFNOR/CNCBC/GE 3 « Évaluation de méthodes et produits pour les travaux de conservation sur les matériaux inorganiques poreux du patrimoine culturel » Animatrice : Ann BOURGES (DGPA/Service des Musées de France – C2RMF) Secrétaire : Svitlana GRAND-CHAVIN (AFNOR)	CEN/TC 346/WG 3 « Évaluation de méthodes et produits pour les travaux de conservation sur les matériaux inorganiques poreux constitutifs du patrimoine culturel » Animateur : Vasco FASSINA (Italie)
--	---

Structure française	Structure européenne
AFNOR/CNCBC/GE VITR « Vitrines d'exposition des biens culturels » Animatrice : Isabelle COLSON (DGPA/Service des Musées de France) Secrétaire : Svitlana GRAND-CHAVIN (AFNOR)	CEN/TC 346/WG 12 « Vitrines » Animateur : Stefan RÖHRS (Allemagne) Secrétaire : Svitlana GRAND-CHAVIN (AFNOR)
AFNOR/CNCBC/GE EN « Performance énergétique » Animateur : N. (appel à experts en 2023) Secrétaire : Svitlana GRAND-CHAVIN (AFNOR)	CEN/TC 346/WG 7 « Spécification et mesure des climats intérieur et extérieur » Animateur : Dario CAMUFFO (Italie)

X– Les journées professionnelles

1- Journées professionnelles de la conservation-restauration 2022

Dans le cadre du groupe de travail « Conservation-restauration des biens culturels », le DRVPCI s'est impliqué, aux côtés de la Cité de l'architecture & du patrimoine et de l'INP, dans l'organisation et la coordination des 11^{es} Journées professionnelles de la conservation-restauration les 31 mars et 1^{er} avril 2022 sur le thème « Soyons acteurs de la recherche en conservation-restauration ». Elles ont rassemblé plus de 200 professionnels sur 2 jours. Le DRVPCI a notamment été mobilisé pour la coordination des sessions de travail, la constitution du programme des journées ainsi que sur la création d'un dossier documentaire. En 2022, la préparation des 12^{es} journées a également été amorcée.

2- Comité de pilotage des Entretiens du patrimoine 2023

Sous l'impulsion du directeur général de l'Architecture et des Patrimoines, les Entretiens du Patrimoine sont relancés en 2023 et permettront à l'ensemble des acteurs du secteur de débattre de la restauration du patrimoine au XXI^e siècle. Ainsi, quatre comités de pilotage ont été organisés sur la période septembre – décembre 2022 pour délimiter le sujet et préparer le programme de ces journées. Le DRVPCI s'est investi dans l'organisation de ces COPIL ainsi que dans la constitution d'un inventaire des ressources existantes sur les doctrines de restauration depuis la Charte de Venise, nourrissant d'une part les réflexions sur la thématique choisie et d'autre part l'éventuelle bibliographie qui sera constituée.

INSPECTION DES PATRIMOINES ET DE L'ARCHITECTURE

Historique

La création de l’Inspection des patrimoines et de l’architecture

Placée sous l’autorité du directeur général des Patrimoines et de l’Architecture, l’Inspection des patrimoines et de l’architecture (IPA) est une inspection spécialisée du ministère de la Culture qui a été définie, dans sa forme actuelle en 2010, avec l’objectif de regrouper les inspections générales des anciennes directions qui entraient dans le champ de compétence de la direction générale des patrimoines :

- l’inspection générale des monuments historiques, créée en 1830 par François Guizot, alors ministre de l’Intérieur. Cette inspection générale qui dépendait de la commission supérieure des monuments historiques a été rattachée au ministère de l’Intérieur, section des Beaux-arts, jusqu’à la création du ministère de la Culture.
- l’inspection générale des archives, existant depuis 1887 et régie, avant la réforme, par l’arrêté du 28 décembre 1992 complété par l’arrêté du 25 mars 2002 ;
- l’inspection générale de l’architecture et du patrimoine (IGAPA), qui regroupait depuis la création de la direction de l’architecture et du patrimoine (DAPA), en 1996, les inspections générales de l’archéologie, de l’architecture et des espaces protégés, de l’inventaire général du patrimoine culturel, des monuments historiques ;
- l’inspection générale des musées, appellation remontant à l’arrêté du 5 août 1991 organisant la direction des Musées de France et qui s’est maintenue pour désigner les conservateurs et conservateurs généraux du patrimoine « en mission d’inspection ».

L’Inspection des patrimoines et de l’architecture (IPA) ainsi formée, qui porte le même intitulé que la direction générale des Patrimoines et de l’Architecture, en a l’étendue : archéologie, archives, architecture, espaces protégés, inventaire général du patrimoine culturel, monuments historiques, musées.

Rôle

L’Inspection des patrimoines et de l’architecture a été conçue comme une entité transversale, et a été, de ce fait, placée sous l’autorité directe du directeur général. Sa composition reflète la diversité des métiers représentés au sein de la DGPA comme dans les départements transversaux, mais sa vocation est plus « réflexive », distanciée, et moins directement opérationnelle.

La légitimité de l’Inspection des patrimoines et de l’architecture tient à sa capacité à analyser des situations, à fournir des avis et à préconiser des mesures, en toute indépendance d’esprit. Professionnels d’une discipline, rompus à son exercice et reconnus par leurs pairs, les inspecteurs sont choisis en raison de leur formation universitaire, de leur compétence scientifique et de leur expérience professionnelle.

Rattachée à la direction générale des patrimoines et de l’architecture, l’Inspection des patrimoines et de l’architecture est en position intermédiaire entre administration centrale et administration déconcentrée ou décentralisée, au sein de la délégation à l’Inspection, à la Recherche et à l’Innovation (DirI) et chaque collège est en contact régulier avec l’ensemble de la communauté de sa discipline. Cette position est un atout pour la direction générale.

Le service regroupe 6 collèges correspondant aux entités métiers de la direction générale. Chaque collège a un mode d’action propre et plus ou moins étendu qui s’explique par : le périmètre et le positionnement administratif de la discipline ; l’héritage du passé ; un champ débordant du secteur des patrimoines, notamment les espaces protégés, constitué exclusivement d’architectes et urbanistes qui aborde aussi des thématiques relevant de la création et de l’aménagement du territoire ; enfin, dans le cas des musées, par le choix du mode de fonctionnement du service métiers, hérité pour partie de son organisation antérieure.

L’Inspection des patrimoines et de l’architecture est chargée de missions de contrôle scientifique et technique, d’inspection, d’audit, de conseil et d’évaluation à l’égard des services ou établissements relevant du champ patrimonial. Elle est également sollicitée pour l’évaluation des politiques publiques menées dans ce cadre.

Ce service, inclut depuis 2014, la Mission de la sécurité, de la sûreté et de l’audit, dont les membres hautement spécialisés apportent leur expertise et leur conseil à la demande des services et des établissements patrimoniaux.

- **le contrôle** regroupe les missions de contrôle scientifique et technique, d’évaluation des politiques publiques, d’audit et d’inspection (du fonctionnement) des services. Formellement, le contrôle laisse obligatoirement une trace écrite, et dans certains cas, peut donner lieu à un constat contradictoire.
- **le conseil** découle de l’expertise et de l’expérience. Spontané ou sollicité de manière informelle, il est le signe de la vitalité de l’Inspection. Il s’adresse à différents interlocuteurs : administration centrale, établissements publics, services déconcentrés, collectivités. Formellement, il peut n’être qu’oral ou donner lieu à la rédaction de notes. Naturellement, cette fonction n’est pas un monopole de l’Inspection des patrimoines et de l’architecture et d’autres personnes qualifiées l’exercent. Toutefois, l’Inspection doit pouvoir fonctionner comme le conseil du directeur général des patrimoines.

D'une façon générale, l'Inspection des patrimoines et de l'architecture traite de manière transversale de questions stratégiques, de problématiques d'innovation, apporte conseils et recommandations à la DGPA et aux Drac, en phase avec les politiques publiques mises en œuvre par le gouvernement. Les éléments d'expertises qui sont produits et la vision prospective apportée préparent au redéploiement du service dans le cadre du Plan de transformation ministériel (PTM) décidé par le ministre de la Culture.

Cadre administratif et fonctionnement

Article 6 de l'arrêté modifié du 1^{er}septembre 2014 relatif aux missions et à l'organisation de la direction générale des patrimoines.

I. – L'Inspection des patrimoines et de l'architecture exerce ou participe à l'exercice du **contrôle scientifique et technique** de l'État dans le domaine de l'archéologie, des archives, des musées, de l'inventaire général du patrimoine culturel, de la protection des monuments et des espaces ainsi que de l'exécution des travaux sur les monuments historiques. À ce titre, elle conduit des **missions d'inspection et d'audit** de services et d'établissements.

Elle participe, notamment avec l'inspection générale des affaires culturelles, à des **missions d'évaluation des politiques publiques**.

Elle contribue à la **définition et à la mise en œuvre des politiques nationales** dans les domaines d'intervention relevant de la direction générale.

Elle participe au contrôle de l'application des textes législatifs et réglementaires dans les domaines de compétence de la direction générale.

Elle assure une mission permanente de **conseil et d'expertise** auprès de la direction générale.

Elle intervient en tant que de besoin comme conseil des services déconcentrés, des opérateurs relevant du domaine de compétence de la direction générale et des services et organismes soumis au contrôle de L'État.

Elle est représentée au sein du comité de coordination présidé par le chef de l'inspection générale des affaires culturelles.

II. – Le chef de la Diri est également le chef de l'Inspection des patrimoines et de l'architecture. Il est nommé par le ministre sur proposition du directeur général.

Il coordonne la préparation du programme de travail annuel du service et sa mise en œuvre après approbation par le directeur général.

L'Inspection des patrimoines et de l'architecture est constituée d'une part de six collèges :

- le collège de l'archéologie ;
- le collège de l'architecture et des espaces protégés ;
- le collège des archives ;
- le collège de l'inventaire général du patrimoine culturel ;
- le collège des monuments historiques ;
- le collège des musées et patrimoine scientifique technique et naturel (PSTN).

Cadre d'intervention

Les missions de l'Inspection des patrimoines et de l'architecture portent sur les services et organismes nationaux ou déconcentrés et les établissements publics relevant du ministère de la Culture. Elles peuvent également concerner, conformément au Code du patrimoine, des services ou des opérations relevant de collectivités territoriales, dans les secteurs de l'archéologie, des archives, des musées et de l'Inventaire général du patrimoine culturel.

Une organisation collégiale

La composition de l'Inspection reflète la diversité des métiers et des secteurs de la direction générale des patrimoines, dont elle a l'étendue : archéologie, archives, architecture-espaces protégés, inventaire général du patrimoine culturel, monuments historiques, musées. Ses six collèges reprennent cette partition.

Chaque inspecteur et inspectrice se voit généralement attribuer la compétence territoriale sur plusieurs régions, dont il suit l'actualité dans son secteur de compétence.

Des missions graduées : le contrôle scientifique et technique, l'évaluation, l'expertise et le conseil

Le contrôle scientifique et technique

L'Inspection des patrimoines et de l'architecture exerce ou participe à l'exercice du contrôle scientifique de l'État dans le domaine de l'archéologie, des archives, des musées, de l'inventaire général du patrimoine culturel, de la protection des monuments et des espaces ainsi que de l'exécution des travaux sur les monuments historiques.

Le contrôle scientifique et technique s'exerce dans le champ couvert par le Code du patrimoine sur les archives, musées, archéologie, monuments historiques ainsi que par la loi n° 2004-809 (article 95) concernant l'Inventaire général du patrimoine culturel.

Le contrôle scientifique et technique consiste à vérifier la conformité des pratiques à des textes ou des procédures figurant pour la plupart au Code du patrimoine, ainsi qu'à des normes. Certaines de ces normes sont écrites ; d'autres sont implicites et font appel aux standards évolutifs de chaque discipline.

Formellement, une mission de contrôle laisse obligatoirement une trace écrite qui, dans certains cas, peut donner lieu à un constat contradictoire. En application du Code du patrimoine, l'exercice du contrôle scientifique et technique peut prendre plusieurs formes :

- des missions d'inspection qui donnent lieu à la production de rapports ;
- des avis sur des dossiers d'opérations, dans le domaine des monuments historiques, de l'archéologie (autorisations de travaux et protections), ainsi que celui de l'architecture et les espaces protégés.

L'audit et l'évaluation

Les missions d'audit permettent de dresser le diagnostic du fonctionnement d'un service ou d'un organisme, au regard de ses missions scientifiques et culturelles. Elles portent sur les services de l'État ou des collectivités territoriales. Elles peuvent adopter une périodicité régulière ou intervenir en cas de crise.

Associée à la définition et à la mise en œuvre des politiques nationales, l'Inspection des patrimoines et de l'architecture participe également à l'évaluation des politiques publiques (analyse d'un dispositif ou d'une politique, avec ses points faibles et ses points forts, en fonction des objectifs initialement fixés).

L'évaluation peut porter sur la mise en œuvre d'une réforme ou l'application d'une réglementation, dans les secteurs de compétence de la direction générale.

L'Inspection des patrimoines et de l'architecture peut se voir confier de telles missions, en propre ou en coopération avec une autre inspection spécialisée, ou avec l'Inspection générale des affaires culturelles.

Le conseil et l'expertise

Le conseil et l'expertise se fondent sur l'expérience des inspecteurs, la maîtrise des connaissances et des compétences professionnelles, et le recul que leur donne leur fonction. Ces missions peuvent intéresser différents interlocuteurs : services de l'administration centrale, établissements publics, services déconcentrés, collectivités territoriales. D'un point de vue formel, ces missions donnent lieu à la rédaction de notes.

Le conseil et l'expertise peuvent aussi se traduire par la participation à des jurys de projets d'architecture ou d'aménagement.

La réalisation des missions

Les missions confiées à l'Inspection des patrimoines et de l'architecture sont généralement réalisées par un ou plusieurs membres de l'Inspection désignés par le chef du service, mais certaines peuvent être assurées selon des modalités particulières.

Le programme annuel

L'Inspection des patrimoines et de l'architecture élaboré chaque année un programme prévisionnel.

C'est un outil de dialogue avec les services métiers, préparé de concert avec eux, où les sujets d'enquête ou de réflexion sont proposés en amont. Les directions régionales des Affaires culturelles (Drac) et les établissements publics peuvent aussi faire remonter des propositions. Pour des chantiers de fond, une partie du programme peut présenter un caractère pluriannuel. Le programme est largement diffusé, après validation par le directeur général des patrimoines et de l'architecture.

Il peut être complété par des missions particulières, qui sont diligentées par le directeur général en fonction des urgences et des besoins exprimés par les services.

En fin d'année, l'Inspection des patrimoines et de l'architecture réalise un rapport d'activité qui rend compte au directeur général des patrimoines et de l'architecture de l'exécution du programme de l'année.

Les missions programmées

Prévues à l'avance, selon un calendrier semestriel ou annuel, les missions programmées s'effectuent dans le secteur d'intervention de l'inspecteur, qui lui est attribué au titre de ses compétences territoriales ou de compétences thématiques. Il peut s'agir d'inspections périodiques de services (services d'archives, services de l'Inventaire général du patrimoine culturel, services en Drac), mais aussi d'interventions fixées à l'avance par un calendrier annuel : commissions nationales, comités régionaux, etc.

Dès lors qu'elles figurent dans le programme annuel approuvé par le directeur général, elles ne font pas l'objet d'une saisine particulière. L'autorité administrative compétente (préfet, directeur régional, président du conseil départemental, président du conseil régional) est avertie de la mission.

Les missions particulières

Toute demande de mission particulière est adressée au directeur général des patrimoines et de l'architecture.

Les missions particulières sont commandées par l'actualité de la vie des services, et peuvent soit porter sur une question ponctuelle, un sujet d'enquête ou d'étude, un dossier technique, soit résulter d'une situation de tension, de crise, ou d'un dysfonctionnement constaté dans le déroulement d'une opération ou le fonctionnement d'un service. Si la situation le demande, l'intervention d'un membre de l'Inspection peut être coordonnée avec celle d'un conseiller de la Mission sécurité, sûreté, accessibilité.

Une fois portée à la connaissance du directeur général et validée par lui, ou sur son initiative, la demande de mission fait l'objet d'une lettre de mission au chef de l'Inspection, précisant l'objectif et le calendrier de la mission. L'autorité administrative compétente (préfet, directeur régional, président du conseil général, président du conseil régional, président de l'établissement) est avertie de la mission.

Les missions peuvent comporter des déplacements ainsi que des entretiens particuliers. La mission peut être individuelle ou collégiale. La production attendue peut être, selon la nature de l'intervention, un rapport d'inspection, un avis de l'Inspection, une note de conseil ou d'expertise.

Sauf exception et missions programmées, le chef de l'Inspection assure l'attribution de la mission, en veillant à une répartition équilibrée qui s'appuie sur les compétences de chacun. Après avoir pris connaissance de la commande, le ou les rapporteurs rédigent, si nécessaire, une note de cadrage pour son exécution. Le ou les rapporteurs veillent à respecter le calendrier défini. Si celui-ci ne peut être tenu, une note d'étape ou un pré-rapport sont produits à l'échéance, en explicitant les raisons du retard.

Déontologie

Les membres de l'Inspection des patrimoines et de l'architecture sont soumis, à l'instar des autres fonctionnaires, à l'obligation de réserve et à l'obligation de discréetion professionnelle. Il est impératif de s'assurer que le ou les inspecteurs n'ont pas, par rapport aux organismes ou aux personnes contrôlés, de relations « susceptibles d'altérer leur objectivité ou de permettre que celle-ci soit mise en doute ».

Exercice de la collégialité

De nombreux dossiers demandent des regards croisés. Pour les missions concernant plusieurs collèges, un coordonnateur ou chef de file peut être désigné pour la circonstance, qui aura la charge de faire la synthèse des différentes contributions. Lorsque la mission requiert l'intervention conjointe d'inspecteurs et de conseillers, le chef de l'Inspection coordonne les contributions des deux unités.

Le rapport

Les rapports de missions comportent une analyse de la situation, l'évaluation des points positifs et négatifs, des conclusions, des préconisations. Il peut faire l'objet d'une procédure contradictoire. Sauf cas particulier prévu dans la lettre de mission, le chef de l'Inspection soumet au directeur général le rapport accompagné d'une note de transmission. Le rapport est porté à la connaissance du service concerné, sous couvert du chef de service. Le courrier de transmission à l'instance ou à la collectivité ayant demandé ou reçu la mission est préparé par le secrétariat de l'Inspection à la signature du directeur général des patrimoines et de l'architecture. L'Inspection convient avec les services métiers des principes de suivi des rapports de mission. Le ou les auteurs d'une mission sont informés des suites données à leurs préconisations. Ils peuvent être sollicités ultérieurement pour effectuer un constat sur cette mise en œuvre.

Les avis et expertises

Les avis et expertises comportent généralement un diagnostic et des préconisations sur un dossier d'opération. Pour les dossiers à l'ordre du jour d'une commission nationale, sur lesquels l'avis de l'Inspection est requis, la demande est adressée par le service métier au chef de l'Inspection. Pour les avis requis au titre du contrôle scientifique et technique, l'envoi du dossier à l'Inspection des patrimoines et de l'architecture vaut saisine. L'avis de l'Inspection est adressé au service demandeur (à l'attention du directeur régional des affaires culturelles dans le cas des avis sur MH). Le secrétariat de l'Inspection en adresse copie au service de la direction générale concerné.

Les notes

Les notes apportent une information, un diagnostic, une alerte, ou un conseil, sur tous types de questions comprises dans le champ de compétence de l'Inspection des patrimoines et de l'architecture. Elles sont adressées par le chef de l'Inspection ou sous son couvert au directeur général, qui décide de sa diffusion.

RAPPORT PARTICULIER DES COLLÈGES DE L'INSPECTION DES PATRIMOINES ET DE L'ARCHITECTURE

Collège Archéologie

Coordination : François Fichet de Clairfontaine

Jean-Olivier Guilhot, Murielle Leroy, Stéphane Révillion, François Fichet de Clairfontaine

Le collège Archéologie de l'Inspection est désormais composé de quatre inspecteurs, avec l'arrivée de Stéphane Révillion en juin 2022. Durant la première partie de cette année, après le départ de D. Barraud, le collège avait dû s'organiser avec trois seuls inspecteurs se répartissant alors le suivi des CTRA Ouest et Centre-Nord (M. Leroy), Outre-Mer, Est et Sud-Ouest (F. Fichet) et Sud-Est (J.-O Guilhot).

La venue de Stéphane Révillion a permis de mieux répartir les charges de travail, ce dernier assurant désormais le suivi de la CTRA Sud-Ouest. On soulignera que depuis le départ de J.-P. Giraud en 2017, la période préhistorique était insuffisamment couverte par le collège Archéologie ; l'arrivée de Stéphane Révillion, spécialiste de cette période, corrige ce manque.

Les relations suivies avec le service métier, la sous-direction de l'archéologie, constituent une des priorités du collège. Les réunions mensuelles (10 en moyenne par an) se sont tenues pour moitié en distanciel avec l'équipe de direction de la sous-direction de l'archéologie, en présence du chef de la Diri (sauf si ce dernier était empêché). On soulignera le fait que les échanges sont constants et fournis avec les membres de la SDA, en fonction de la sensibilité comme de la nature des dossiers.

1– La participation aux organes du contrôle scientifique de l'archéologie (CTRA et CNRA)

La participation aux commissions territoriales de la recherche archéologique (CTRA), constitue un élément essentiel du travail du collège Archéologie. Les CTRA sont un lieu de réflexion et de construction sur les pratiques de la discipline et ses évolutions. L'efficacité du dispositif sur la recherche archéologique suppose de veiller pour chaque avis rendu en CTRA (plus de 2300 avis en 2021 pour 113 séances, en sensible évolution en 2022). Par sa présence, le collège Archéologie est ainsi au cœur du dispositif du système de contrôle de l'archéologie et positionné à l'interface de l'administration centrale et de l'administration déconcentrée. Tout en veillant à la qualité des débats en cette période compliquée, et à l'impartialité des expertises, il a par la relecture des PV pu contrôler la formulation des procès-verbaux des séances, susceptibles de recours juridiques.

La répartition géographique en 2022 entre les inspecteurs a été la suivante :

- F. Fichet de Clairfontaine en charge de l'Outre-mer (Guyane, Guadeloupe, Martinique, Mayotte, La Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon) ainsi que des inter-régions Est (Bourgogne-Franche-Comté, Grand-Est) et Sud-Ouest jusque juin 2022 ;
- M. Leroy en charge des inter-régions Centre-Nord (Hauts-de-France, Île-de-France, Centre-Val de Loire) et Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de la Loire) ;
- J.-O. Guilhot en charge de l'inter-région Sud-Est (Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse) ;
- S. Révillion en charge de l'inter-région Sud-Ouest (Nouvelle-Aquitaine et Occitanie) depuis juin 2022.

Rapports d'activités des commissions territoriales de la recherche archéologique (CTRA)

Fin 2021 et début 2022, le collège a coordonné la réalisation des bilans quadriennaux 2017-2020 de l'activité des CTRA prévus par le Code du patrimoine (coordination générale et mise en page J.-O. Guilhot). Le document de cette mandature quadriennale des CTRA, de 375 pages, a été remis en avril 2022 et a donné lieu, sur proposition du collège de l'archéologie (courrier du directeur général des patrimoines et de l'architecture à l'attention des préfets, Drac et services de l'archéologie du 17/02/2022), à la mise en place de séminaires bilans associant par inter-région l'ensemble des agents des services régionaux de l'archéologie et les experts de la CTRA concernée. Chaque séminaire comprenant une réunion de synthèse, parfois précédée d'ateliers thématiques, a été organisé par les régions sièges des CTRA. Si ce cycle de réflexions important est déjà achevé pour les inter-régions Ouest, Sud-Est, Sud-Ouest et Centre-Nord, il devrait se poursuivre au cours du premier semestre 2023 pour la région Grand Est. Le collège de l'archéologie a accompagné l'organisation des ateliers et des journées de restitution et était présent en présentiel ou en visioconférence aux ateliers thématiques et aux journées de restitution.

Pour ce qui concerne le bilan d'activité de la nouvelle mandature quadriennale des CTRA, celui consacré à l'année 2021 est à ce jour achevé (coordination et mise en page M. Leroy) et devrait être remis, après mise en forme du rapport de synthèse, au plus tard dans les premiers jours de janvier 2023.

Conseil national de la recherche archéologique (CNRA)

Le collège, dans son ensemble, assiste très régulièrement aux séances du CNRA comme cela est prévu par les textes (7 journées en 2022). Sa connaissance du terrain et des acteurs de l'archéologie lui permet lorsque son expertise est requise d'apporter son éclairage sur des dossiers ou des situations particulières, ou encore de rappeler des points de doctrine.

2 – Le suivi du fonctionnement des services ou organismes chargés de l’archéologie en France

Le suivi a été réalisé à travers des interventions diverses allant du soutien technique ou juridique (à propos d'un dossier de fouille) à l'évaluation scientifique et administrative du fonctionnement de ces services, missions pouvant aussi nécessiter des déplacements en région sur des sites ou des opérations archéologiques en cours.

Évaluations scientifiques des services régionaux de l'Archéologie ou inspections

En mai 2022, une mission d'évaluation du service archéologique de Guadeloupe (mission F. Fichet de Clairfontaine) a été conduite à la demande du directeur des Affaires culturelles, Fr. Derudder, afin d'éclairer et de renforcer le pilotage du service après le départ de D. Bonnissent. Le rapport a été remis en juin 2022 de manière à guider le nouveau chef du service de l'archéologie J.-F. Modat et apporter des éléments de réflexion au directeur, tant sur l'évolution du service que sur les principaux enjeux de la politique archéologique.

En 2022, le collège Archéologie a conduit une mission d'évaluation du Service régional de l'archéologie de la Corse (mission J.-O. Guilhot et F. Fichet de Clairfontaine), à la demande du directeur régional des Affaires culturelles, Fr. Leandri. Elle devait permettre de mieux appréhender l'évolution du service et de ses pratiques depuis 2016 et alors que ce dernier rencontrait des problèmes d'effectifs et des difficultés sur le suivi de quelques dossiers dont principalement celui d'Aléria. À l'issue de cette mission et de la remise du rapport en juillet 2022, Mme C. Léandri a été nommée cheffe du Service de l'archéologie par intérim.

En novembre 2022, une mission d'évaluation (prévue dans la programmation 2022 des actions du collège Archéologie) a débuté sur le service régional de l'archéologie de Bourgogne-Franche-Comté. Compte tenu du nombre d'agents concernés (plus de 24) et des sujets à aborder, cette mission a d'abord concerné le site de Besançon (mission F. Fichet de Clairfontaine et S. Révillion) et devrait se poursuivre et s'achever en début janvier 2023 sur celui de Dijon.

Veille et prospective sur les effectifs des services régionaux

Le collège tient à jour une base de données sur l'évolution des effectifs des services déconcentrés depuis 2000. Il peut ainsi fournir les éléments chiffrés et des constats à l'attention de la sous-direction de l'archéologie. En retour, il est consulté par l'administration sur les promotions des agents, les changements de catégorie, les affectations et les mobilités (note de novembre 2022 sur les promotions). En 2022, ses travaux ont éclairé la mise en place du concours d'ingénieur d'études devant se dérouler en 2023.

Le collège participe aussi à la commission d'évaluation scientifique (CES) des conservateurs ; F. Fichet de Clairfontaine ayant de plus assuré la présidence de celle-ci jusque septembre 2022 (3 séances par visioconférence). S. Révillion est depuis devenu membre de la nouvelle commission pour la mandature 2022-2025.

3 – Les missions de veille, d'appui et d'alerte du collège Archéologie

Ces missions se sont développées de manière quasi quotidienne accompagnant la reprise de l'activité de recherche après la difficile année 2020. Le collège a été souvent sollicité pour son avis sur des dossiers de modification de consistance de projet, de prescription de fouille abordant aussi les mesures de protection du patrimoine archéologique.

Le collège a par ailleurs eu à suivre les tensions sur la réalisation des diagnostics et des fouilles dans plusieurs régions, lesquelles ont notamment entraîné la rédaction d'une note sur les Pays de la Loire (M. Leroy) et une seconde consacrée aux territoires et départements d'Outre-Mer (F. Fichet), laquelle a été suivie d'une note plus circonstanciée sur le service de l'archéologie de Martinique remise en mars 2022.

Plusieurs notes d'alerte ou d'analyse de dossiers ont été également remises : deux notes relatives au site de Villefranche-sur-Saône (J.-O. Guilhot), une concernant la grotte Chauvet (J.-O. Guilhot) et une dernière consacrée au dossier de l'habitation Belleville à Trois-Rivières (F. Fichet de Clairfontaine).

4 – Inspection collégiale et expertises ponctuelles

En cours d'année, le collège a été amené à réaliser des notes ou rapports sur des sujets ponctuels, d'actualité ou de commande, comme à participer à des colloques ou des séminaires poursuivant les premiers travaux engagés au sein de la Diri. Ces travaux sont effectués soit par un ou deux membres du collège Archéologie soit en association avec un membre d'un autre collège de l'Inspection quand le sujet le nécessite.

Ainsi, à la suite du rapport remis sur les archives de fouilles (M. Leroy et S. Le Clech 2021), les deux inspectrices ont été conduites à communiquer au colloque de Roubaix (« Profession : archéologue ») sur le thème « Fouiller est-ce aussi archiver ? » dont les actes ont été publiés en 2022. M. Leroy, S. Le Clech et L. Forlivesi ont aussi participé à la rédaction d'une note commune SDA-SIAF sur la documentation archéologique. Par ailleurs, poursuivant les réflexions engagées dans son rapport sur les archives, on mentionnera la participation de M. Leroy au conseil scientifique du colloque du Consortium MASA (Mémoires des archéologues et des sites archéologiques) 2022 « Fabriquer, exploiter, diffuser, archiver, réutiliser des données archéologiques », qui s'est tenu du 30 novembre au 2 décembre à Tours. Enfin, elle s'est également intégrée au groupe de travail mis en place au sein de la Diri sur les biens culturels mobiliers, nourrissant les réflexions par une contribution consacrée aux données scientifiques de l'archéologie.

L'expertise du collège Archéologie a aussi été requise en associant celui-ci au jury de recrutement des architectes en chef des monuments historiques (ACMH) – (M. Leroy).

5 – Participation à des commissions

Les inspecteurs participent à de nombreuses commissions spécialisées en archéologie ou plus globalement dans le domaine du patrimoine.

Au sein du ministère de la Culture, outre le CNRA et les CTRA cités plus haut, les inspecteurs ont participé :

- à la Conférence des conservateurs régionaux de l'archéologie (collège) ;
- à la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture (4^e section et 6^e section) (M. Leroy, S. Révillion et J.-O. Guilhot) ;
- au Comité interinstitutionnel de coordination des Documents d'archéologie française (Daf), où le directeur général des Patrimoines et de l'Architecture est représenté par un membre du collège Archéologie de l'Inspection (M. Leroy) ;
- au Soutien à la publication et à la diffusion de la recherche archéologique (SPDRA) (10 dossiers rapportés par le collège) ;
- à l'instruction et avis sur les dossiers de demande d'allocations de formation et de recherche : 26 dossiers rapportés en février-mars 2022 (coordination F. Fichet de Clairfontaine pour le collège) ;
- au suivi des conseils scientifiques de grands sites ou de fouilles : Bibracte, Vézelay, Vix, Saint-Bénigne à Dijon, site de la Robine à Narbonne (F. Fichet de Clairfontaine) ;
- à la Commission d'évaluation scientifique (CES) des conservateurs du patrimoine (3 sessions, F. Fichet de Clairfontaine, membre et président jusque septembre 2022 puis S. Revillion) ;
- aux Comités scientifiques de sélection des échantillons du programme de datation radiocarbone Artemis de la sous-direction de l'archéologie et du CNRS (2 sessions pour chaque comité, M. Leroy).

Hors du MCC :

- Participation à des jurys de recrutement de l'INRAP (F. Fichet de Clairfontaine) ;
- Participation au conseil scientifique de l'INRAP (F. Fichet de Clairfontaine) ;
- Participation à des comités de lecture ou de rédaction : J.-O. Guilhot (*Archéologie médiévale, Monumental*), F. Fichet de Clairfontaine (collection *Recherche archéologique INRAP/CNRS, Documents d'archéologie française*), M. Leroy (*Archéopages, Revue archéologique de l'Est*).

6 – Réflexion et contribution à la doctrine

Comme chaque année, le collège est amené à se positionner par rapport aux orientations du service métier et à contribuer à l'élaboration de « la doctrine » en matière d'archéologie nationale. Cela peut se faire au cours des réunions régulières qui sont organisées avec la sous-direction de l'archéologie (SDA) ou par la participation à des groupes de travail ou des manifestations, voire la rédaction de rapport suite à une commande.

Le collège (M. Leroy) est membre du groupe de travail sur la mise en place de protocoles de prélèvements et d'analyses sur l'os humain ainsi que sur la conservation des échantillons (PAOHCE) dont le rapport final a été rendu en janvier 2022 et qui a fait l'objet d'un séminaire de restitution en juin 2022 à Marseille. Dans ce cadre, M. Leroy a fait deux communications (sur l'évaluation des projets et la consommation des ressources).

Le collège (S. Révillion) fait partie du groupe de travail « Archéologie programmée et déontologie » mis en place en juin 2022 par la sous-direction de l'Archéologie. Saisie par le collège de déontologie du ministère de la Culture à propos de possibles situations de conflits d'intérêts auxquels les services régionaux de l'archéologie seraient confrontés dans le cadre de l'instruction des dossiers de demandes d'opérations d'archéologie programmée, la sous-direction de l'Archéologie a sollicité le soutien de la Diri. S. Révillion a été chargé de recueillir des données chiffrées sur les opérations programmées auprès des SRA afin de faire un état des lieux de la politique conduite en la matière entre 2019 et 2021. Les résultats soumis au groupe de travail doivent permettre à la sous-direction de l'Archéologie de proposer des outils afin de prévenir les risques d'atteinte à la déontologie dans le cadre de l'instruction et de la gestion de ces opérations.

Par ailleurs, M. Leroy a participé à une table ronde sur l'archéologie forestière à Toulouse (15 novembre 2022) dans le cadre des journées d'étude sur l'archéologie dans les forêts du Tarn. Le sujet de l'archéologie forestière devrait connaître dans les années à venir un très fort développement avec la livraison des données lidar HD par l'IGN (programme d'acquisition 2021-2025), avec des enjeux tout autant scientifiques que de gestion et de protection des sites sous couvert forestier.

7 – L'insertion des inspecteurs dans le mouvement scientifique

Un des soucis constants du collège est d'inscrire son action dans une perspective scientifique. Cela suppose, d'une part, qu'il entretienne des liens étroits et confiants avec les autres composantes de la communauté archéologique et qu'il participe à leurs instances d'expertises ou d'évaluation, d'autre part, qu'il veille à conserver une qualification scientifique, et donc de la crédibilité pour ses avis, en participant à des recherches ou des publications, voire des formations.

Cette insertion nous a conduits à participer en tant qu'experts :

- comme évaluateur d'un projet de recherche soumis à l'Agence nationale de la Recherche (F. Fichet de Clairfontaine) ;
- comme conseiller scientifique pour le projet FSPE du musée d'Erebuni (Arm), porté conjointement par le musée du Louvre et la ville d'Erevan (F. Fichet de Clairfontaine) ;

Outre la participation à la réflexion sur la programmation du CNRA, les membres du collège sont engagés dans des UMR ou des activités de terrain :

- F. Fichet de Clairfontaine (membre de l'UMR CRAHAM 6273) ; participation au chantier de fouille franco-arménien d'Erebuni à Erevan (Arménie) ;
- J.-O. Guilhot (membre de l'UMR 7192, Proche-Orient-Caucase), participation à l'étude historique, archéologique et architecturale de la forteresse de Belhasem (Abu l-Hasan) au Liban ;
- M. Leroy (membre de l'UMR 6249 Chrono-Environnement), travaux sur les habitats et parcellaires antiques du plateau de Haye (Meurthe-et-Moselle).

Enfin, les inspecteurs ont pu apporter leur expertise ou contribution à des conseils scientifiques de colloque, ou en communiquant au sein de ces derniers :

- séminaire sur les études documentaires et d'archivistique (INRAP-ville de Lyon) octobre (F. Fichet de Clairfontaine) ;
- séminaire SOCLE (Sites Ornés réseau Culture) « Définition des abords des grottes ornées protégées au titre des monuments historiques », Centre national de Préhistoire, Périgueux 15-17 juin (S. Révillion) ;

- séminaire EPHE, synthèse de 4 ans de fouilles à Abu l-Hasan, 2 juin (J.-O. Guilhot) ;
- colloque international « Agir ensemble contre le pillage archéologique », 12-13 octobre à Marseille (J.-O. Guilhot) ;
- colloque « Remuer ciel et terre. Apport du LiDAR à l'archéologie. Enjeux, méthodes et études de cas dans le Grand Est et les régions périphériques », Remiremont, 8-9 avril (M. Leroy) ;
- X^e colloque de l'association AGER « Villages et hameaux en Gaule et dans les espaces voisins entre la période laténienne et la fin de la période romaine (III^e s. av. J.-C. – VI^e s. apr. J.-C.) », Saverne-Sarrebourg, 28-30 septembre et 1^{er} octobre (M. Leroy) ;
- journées d'études sur l'archéologie dans les forêts du Tarn, 14-15 novembre (M. Leroy).

Bibliographie (titres principaux)

FICHET de CLAIRFONTAINE F. et CARPENTIER V., 2022, « Prescrire de l'archéologie préventive sur des sites de la Seconde guerre mondiale en France. Une politique qui va de soi ? », *Archéopages, HS 6 Archéologie nationale. Recherche, expertise, patrimoine*, 2022 p. 232-243.

FICHET de CLAIRFONTAINE F. et SIMON J.- C. 2022, « Connaitre un monument pour le conserver. Finalité et mise en œuvre des travaux de recherches et d'études archéologiques dans le cadre spécifique des interventions sur les monuments historiques », in SAPIN CH., BULLY S. et HENRION F. (dir), « *Actes du colloque : L'archéologie du bâti aujourd'hui et demain, Auxerre 10-12 octobre 2019* », 2022, Dijon, ARTEHIS Éditions, Monographies et Actes de colloques | 4. <http://books.openedition.org/artehis/29065>

FICHET DE CLAIRFONTAINE F. et DESCHAMPS St, avec la collaboration de TER-MARTIROSOV F., MUTARELLI V., AZYZZYAN A., GABRYELYAN A., MELIKHYAN V., KHACHATRYAN H. and YEGANYAN L, 2021, « Achaemenid ceramics from the site Beniamin II (Shirak, Armenia): The End of the 6th to the mid Centuries BC », *Aramazd*, XV/1-2, p. 202-250.

DESCHAMPS S., FICHET DE CLAIRFONTAINE F. avec la collaboration de TER-MARTIROSOV F., MUTARELLI V., AZYZZYAN A., GABRYELYAN A., MELIKHYAN V., KHACHATRYAN H. et YEGANYAN L, « Achaemenid habitats in Beniamin II (Shirak, Armenia) from the end of the 6th Century BC to the end of the 4th Century BC », in BOBOKHYAN Grekyan, *Systématising the Past, Mélanges offerts en l'honneur de Pavel Aveytissyan*, Archeopress, 2022, p. 88-115.

GUILHOT J.-O., « Préface », in *Augustonemetum - Atlas topographique de Clermont-Ferrand* (2 tomes), 2022.

GUILHOT J.-O., 2022, « Ambivalence juridique : les regards de la France sur la relation archéologie et monuments historiques (1886-2004) », in SAPIN CH., BULLY S. et HENRION F. (dir), *Actes du colloque L'archéologie du bâti aujourd'hui et demain, Auxerre 10-12 octobre 2019*, 2022, Dijon, ARTEHIS Éditions, Monographies et Actes de colloques | 4, <http://books.openedition.org/artehis/29065> [lien valide en janvier 2023].

GAUTHIER E., GEORGES-LEROY M., POIRIER N., WELLER O. (dir.), ARCHAEDYN. *Dynamique spatiale des territoires de la Préhistoire au Moyen Âge*, volume 1, Presses universitaires de Franche-Comté (« Les Cahiers de la MSHE Ledoux », n° 47), 2022, 344 p.

LE CLECH S. et LEROY M., « Fouiller est-ce aussi archiver ? », *Les nouvelles de l'archéologie*, n° 168, 2022, p. 37-39.

BOUIRON M., CRIBELLIER C., DESCHAMPS S. & LEROY M., « Préambule. Les dynamiques d'évolution de l'archéologie préventive », *Archéopages, HS 6 Archéologie nationale. Recherche, expertise, patrimoine*, 2022, p. 6-15.

8- Rappel des participations aux instances consultatives

François Fichet de Clairfontaine :

- membre du SPDRA ;
- membre du conseil scientifique de l'INRAP ;
- président de la commission d'évaluation scientifique des conservateurs (jusque septembre 2022) ;
- suivi des conseils scientifiques de Bibracte, Vix, Narbonne, Vézelay et de la broderie de Bayeux ;
- membre du conseil scientifique de la Médiathèque du patrimoine et de la photographie ;
- membre de jury de thèse ou de master de l'archéologie (université Paris Sorbonne et université de Dijon) ;
- membre du comité FSPE accompagnant la nouvelle scénographique du musée d'Erebuni (Arménie) en collaboration avec le département d'Archéologie orientale du Louvre (Ariane Thomas et Vincent Blanchard) et de l'INP. Financement MAE et ville d'Erevan.

Murielle Leroy :

- membre du comité de rédaction de la revue *Archéopages* ;
- membre du comité de rédaction de la *Revue archéologique de l'Est* ;
- membre du SPDRA ;
- membre des 4^e (suppléante) et 6^e (titulaire) sections de la CNPA ;
- membre des comités Culture et CNRS Artémis ;
- membre d'un comité de suivi de thèse ;
- membre du jury de concours des ACMH.

Jean-Olivier Guilhot :

- membre de la CNPA 6^e section (suppléant) ;
- membre du SPDRA ;
- membre du comité de rédaction de la revue *Monumental* ;
- membre du comité de rédaction et de lecture de la revue *Archéologie médiévale* ;

Stéphane Révillion :

- membre du comité de rédaction de la *Revue archéologique du Centre de la France* ;
- membre de la CNPA 6^e section (titulaire) ;
- membre du SPDRA ;
- membre de la commission historique du Nord ;
- membre de la commission d'histoire et d'archéologie du Pas-de-Calais ;
- membre de la SPF.

Collège Architecture-Espaces protégés (AEP)

Coordination : Philippe Henault

Xavier Clarke, AUE, a rejoint le collège AEP le 1^{er} octobre 2022. Le collège fonctionne depuis cette date avec un effectif de 4 inspecteurs territorialisés. Ce recrutement, réalisé à la suite du départ en retraite de Vincent Michel, a été l'occasion d'une nouvelle répartition territoriale :

- régions Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Réunion et Paris : Marie-Laure Petit ;
- régions, Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Île-de-France (moins Paris) : Philippe Henault ;
- régions, Bourgogne-Franche-Comté, Auvergne-Rhône-Alpes, PACA : Bruno Mengoli ;
- régions Corse, Centre-Val de Loire, Grand Est, Hauts-de-France : Xavier Clarke.

1– Contrôle scientifique et technique de l’État

1.1. Missions d’inspection, d’évaluation et de suivi des services

En raison de l’absence de demande de la part des Drac et du DGPA, le collège AEP n’a pas effectué des missions ponctuelles ou urgentes dans les Unités départementales de l’architecture et du patrimoine (UDAP) des Directions régionales des Affaires culturelles (Drac) au cours de l’année 2022.

En outre, la démarche « État des lieux et prospective » initiée en 2018 en Nouvelle-Aquitaine (12 UDAP), qui consiste à auditer l’ensemble des UDAP d’une région, mission qui a été poursuivie en 2019 en Pays-de-Loire (6 UDAP), n’a pas été reconduite en 2021 et 2022.

1.2. Missions de suivi et d’expertise des espaces protégés

- Expertise des sites patrimoniaux remarquables (SPR)

Après les 8 premiers SPR présentés en CNPA en 2018, et un accroissement progressif de 2019 à 2021 (15 en moyenne par an), leur nombre a quasiment doublé en 2022 avec 28 projets soumis à la 1^{re} section. Si, parmi eux, la part des plans de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) est stable (3 projets en 2022, dans la moyenne de 2 à 5 par an depuis 2018), le nombre de nouveaux classements a atteint 21, auxquels il faut ajouter 4 modifications de SPR existants. Comme les années précédentes, les extensions de périmètres (2) ont été généralement modestes, au contraire des réductions (2 également), importantes et significatives de la prise de conscience dans certaines régions du besoin de recentrer l’action des services.

En outre, les inspecteurs ont fait face à une croissance importante de demandes d’expertises sur site de la part des Drac. De plus, toutes les régions métropolitaines ont été concernées par la mise en œuvre de SPR en 2022 (voir annexes [1](#) et [2](#)).

On constate, comme les années précédentes, que les architectes des bâtiments de France (ABF), ainsi que les conseillers pour l’architecture, voire les chargés d’études, sont toujours demandeurs d’informations, et de clarification sur les aspects doctrinaires des SPR. Cela conduit les inspecteurs du collège AEP à intervenir de manières formelle et informelle, tout au long de l’élaboration des dossiers de classement de SPR et d’élaboration de PSMV, auprès des UDAP, des conseillers pour l’architecture, des directeurs de pôles, des élus, et des chargés d’études.

Ainsi régulièrement sollicités pour des questions de droit dans la mise en œuvre des SPR, les inspecteurs avec la sous-direction des monuments historiques et des sites patrimoniaux (SDMHSP), communiquent et remontent à l'administration centrale des questions de droit ou de doctrine, en vue de clarifier et améliorer les pratiques.

En revanche, la stratégie régionale élaborée en 2019 dans la région Nouvelle-Aquitaine n'a pas été suivie d'effets dans les autres régions. Cela interroge sur les moyens à mettre en œuvre pour aider à leur développement, alors même que ce type de démarche stratégique portée par l'administration centrale, a fait l'objet de communications lors des séminaires de la SDMHSP à destination des ABF (8 décembre 2021 et 23 novembre 2022) et est systématiquement et fortement encouragée par les inspecteurs lors de leurs déplacements dans les services déconcentrés.

On note également que, plus de deux ans après la remise du rapport « stratégie nationale des SPR », aucune communication visant à informer les Drac sur des orientations à considérer dans l'élaboration des SPR n'a été faite.

- Application de la loi ELAN en espaces protégés

Le collège AEP a été missionné sur l'analyse de plusieurs cas où les conséquences de la loi ELAN ont conduit à des démolitions en centres historiques, contraires aux préconisations des services patrimoniaux des Drac (Foix (09), Saint-Florentin (89) et Salins-les-Bains (39)). Le rapport remis au directeur général des Patrimoines et de l'Architecture a souligné les risques et enjeux des dérogations successivement introduites au Code du patrimoine par des lois liées aux objectifs de logement, de climat, etc. qui affaiblissent les politiques de protection.

- Patrimoine mondial

- Canal du Midi

Une mission conjointe avec le ministère de la transition écologique a été sollicitée par le Préfet de région Occitanie, sur des projets d'aires de virements des bateaux d'hébergement et de tourisme entre Béziers et Toulouse. Le rapport remis en janvier 2022 a fait l'objet d'échanges entre la préfecture de région et le gestionnaire Voies navigables de France (VNF) en vue de ne pas poursuivre ces projets contraires à la préservation de la VUE du bien. Une mission complémentaire conjointe, portant sur d'autres projets d'infrastructures est envisagée courant 2023.

- Fortifications de Vauban

12 zones tampons du bien « fortification de Vauban » ont été validées en 2008 en s'appuyant sur les rayons de protection des monuments historiques existants. À la suite d'une mission confiée aux inspecteurs du collège AEP en 2012, des préconisations de modifications ont conduit à l'actuelle révision de leurs périmètres. Les inspecteurs AEP, notamment en raison de leur mission sur les espaces protégés, sont amenés à expertiser les propositions de modification. Une réunion de cadrage avec l'association du réseau des sites majeurs Vauban (RSMV) s'est déroulée en juillet 2022 pour faire le point sur les dossiers en cours d'élaboration.

Des interventions des inspecteurs auprès des UDAP et des Drac concernées ont été faites afin de clarifier le projet de territoire incluant des zones tampons.

- Site historique de la ville de Lyon

Dans le cadre de la révision de l'ancien Secteur sauvegardé de la ville de Lyon, une étude préalable s'étendant au périmètre du patrimoine UNESCO (427 ha) et à sa zone tampon (323 ha) est engagée par

la métropole et accompagnée par la Drac en 2021. Ce travail a été poursuivi en 2022 et a donné lieu à un accompagnement de l'inspecteur territorialement compétent.

– Unité d'habitation de Marseille/bien en série de l'œuvre architecturale de Le Corbusier

Dans le cadre du rapport d'inspection remis en 2019 sur l'évolution du projet urbain aux abords immédiats du bien, participation au suivi du comité de pilotage (COPIL) préalable à la révision du PLUI, en présence de la métropole, de la Fondation Le Corbusier, des services des Drac Provence-Alpes-Côte d'Azur et Île-de-France (gestion) et de la copropriété.

– ***Mission interministérielle :***

– Vallée des Merveilles (PACA) :

Mission d'inspection conjointe de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable et de l'Inspection des patrimoines et de l'architecture/collège AEP en vue de poser les modalités de développement des activités et des aménagements dans le site classé de la vallée des Merveilles, protégée également au titre des monuments historiques en regard de son riche patrimoine archéologique.

1.3. Missions d'expertise urbaine et architecturale dans et hors espaces protégés

L'année 2022 a également occasionné des demandes particulières de la DGPA ou des Drac relatives à des missions d'expertise thématique ou en assistance sur des projets spécifiques :

– Parvis de la cathédrale de Chartres

Le collège AEP a été saisi pour apporter son expertise à une nouvelle version du projet d'aménagement des abords de la cathédrale de Chartres. Ce projet a déjà été présenté à deux reprises devant la CNPA en 2011 et en 2016. Des réunions de travail ont été organisées avec la Drac et avec la SDMHSP pour préparer la mission de suivi et la présentation du dossier devant la CNPA au cours de l'année 2023.

– Parvis de la cathédrale Notre-Dame de Paris

L'expertise du collège AEP a été sollicitée depuis 2021 dans le cadre du concours d'aménagement du parvis de la cathédrale Notre-Dame. Cela s'est traduit en 2022 par un accompagnement de l'ABF, plusieurs réunions de travail avec la ville de Paris, la Drac et la SDMHSP, et par des préconisations concernant le programme de projet présentées avec le collège MH en 3^e section de la CNPA.

– Cité de la Butte-Rouge à Châtenay-Malabry

La Cité de la Butte-Rouge à Châtenay-Malabry, labellisée en partie « Architecture contemporaine remarquable » (ACR), dans le cadre de sa mission de suivi, a fait l'objet de plusieurs réunions au cours de l'année, d'abord avec la Drac Île-de-France et ensuite avec le service du patrimoine, sous-direction des monuments historiques et des espaces protégés d'une part pour faire le point sur le projet de rénovation urbaine qui prévoit une démolition massive de logements et d'autre part d'échanger sur un éventuel passage en CNPA en vue d'un classement au titre des SPR.

2. Évaluation des politiques publiques et accompagnement des politiques mises en œuvre par la direction générale des patrimoines

– Rapport sur l'attractivité du corps des architectes urbanistes de l'État (AUE) :

À l'occasion des trente années d'existence du corps interministériel des architectes urbanistes de l'État, la DGPA a sollicité une mission d'inspection analysant l'évolution du corps et de ses missions au sein du ministère de la Culture, en regard des effectifs constamment décroissants de candidats architectes au concours.

2.1. L'accompagnement du service du patrimoine

– Sites patrimoniaux remarquables : doctrine et formation des ABF

Le collège AEP n'a été ni informé ni sollicité sur les formations concernant les SPR, à destination des services déconcentrés du ministère.

En revanche, le collège AEP est associé à la définition du séminaire SPR à destination des UDAP, qui en 2022 s'est déroulé à la médiathèque du patrimoine et de la photo (MPP) en novembre.

– Participation aux suites du « plan cathédrales »

À la suite du « plan cathédrales », participation du collège au groupe de travail de la DGPA piloté par la Diri visant à clarifier les missions et le rôle des ABF-Conservateur de « Monuments-État » parmi l'ensemble des intervenants, par la révision du cadre réglementaire et l'établissement des outils méthodologiques et opérationnels nécessaires à la sécurité des personnes et la sauvegarde des biens.

2.2. L'accompagnement du service de l'architecture

Le ministère de la Culture, en partenariat avec le CEREMA, a initié la création d'un palmarès de bons exemples de réhabilitation de bâtiments postérieurs à 1948. Le service architecture a souhaité associer le collège AEP comme membre du comité technique dont la vocation est de participer à la relecture du règlement et à la sélection d'une quinzaine de projets mi-juin qui feront l'objet d'une analyse technique plus approfondie par le CEREMA dans la perspective du jury final.

2.3. Participation des inspecteurs du collège AEP aux commissions nationales et régionales en tant que membre titulaire et délégué

- commissions nationales du patrimoine et de l'architecture (CNPA) ;
- commissions régionales du patrimoine et de l'architecture (CRPA) ;
- conseil national des villes et pays d'art et d'histoire (CNVPAH) ;
- QUALIBAT (association loi 1901) ;
- conseil scientifique de la MPP.

2.4. Participations diverses des inspecteurs du collège AEP

- Villa Médicis

En qualité d'expert pour le concours de sélection des pensionnaires de la promotion 2021-2022 de l'Académie de France à Rome – Villa Médicis. Analyse des 40 dossiers de candidature relevant des champs de l'architecture et de la restauration du patrimoine.

- Formation post-concours des AUE (École de Chaillot/École des Ponts Paris Tech)

- participation en tant que membre du jury de PFE d'un des inspecteurs ;
- participation de trois inspecteurs au suivi des PFE en qualité de directeur d'étude ;
- chargée de cours sur la politique et la mise en place des Sites patrimoniaux remarquables.

- Groupe de travail européen « Patrimoine culturel et changement climatique »

Le Plan de Travail pour la Culture 2019-2022, adopté par le Conseil de l'Union européenne à l'issue de l'« année du patrimoine culturel européen » en 2018, a placé en priorité A la « soutenabilité du patrimoine culturel ». Cette disposition a conduit à la création d'un groupe d'experts représentant les État-membres collaborant selon une Méthode ouverte de coordination (MOC) et auquel contribue la Diri par la participation d'un inspecteur du collège AEP. Le rapport final a été diffusé au niveau européen en septembre 2022.

- Groupe de travail « Site patrimonial remarquable »

Suite à l'édition du guide " Site Patrimonial Remarquable, mode d'emploi " l'année dernière, Sites & Cités remarquables a relancé son groupe de travail et sollicité le collège AEP en tant qu'expert.

- Groupes de travail Diri

Le collège AEP a participé au groupe de travail consacré à la mise en place des prochains « Entretiens du patrimoine » consacrés à la restauration du patrimoine au XXI^e siècle. Il est également représenté au sein du groupe de travail « Transition écologique » constitué pour accompagner la feuille de route pour la transition écologique de la culture qui sera communiquée début 2023.

Collège Archives

Coordination : Sylvie Le Clech

En 2022, le collège Archives a retrouvé un effectif de deux inspecteurs avec l'arrivée de M. Luc Forlivesi le 3 janvier, en remplacement de M. Le Roc'h Morgère parti en retraite. Le binôme a pu fonctionner efficacement jusqu'en décembre, au départ pour mobilité de Mme Sylvie Le Clech comme directrice adjointe des archives diplomatiques au MEAE. L'activité des deux inspecteurs en poste s'est répartie entre les missions d'inspection de service, des jurys et réunions techniques concernant les bâtiments d'archives, les jurys de recrutement, le travail sur des missions transversales avec d'autres collèges et d'autres activités d'expertise ou de représentation au sein d'instances diverses. La diffusion de la nouvelle répartition géographique des services a facilité l'identification des inspecteurs référents.

Des contacts ont été repris avec l'Institut national du patrimoine (INP), les associations professionnelles et deux rendez-vous organisés, l'un avec la présidente de l'Association des directeurs d'archives départementales (ADAD) et l'autre avec l'équipe de direction de l'Association des Archivistes français (AAF). Ces rencontres, dont la régularité sera au moins annuelle, permettent d'échanger directement sur les questions d'actualité et complètent utilement les réunions bilatérales avec le service interministériel des Archives de France (SIAF) – (2 en 2022) et les réunions des directeurs d'archives des chefs-lieux de région (2 en 2022). Les inspecteurs ont également pris part à des réunions régionales organisées par le SIAF et les Drac dans les Hauts-de-France, en Normandie, Grand-Est ou encore en Nouvelle-Aquitaine. L'Inspection a participé aux réunions du comité de pilotage de la Grande collecte des Archives du sport, pilotée par le SIAF en prévision des Jeux olympiques de 2024.

1 – Missions d'inspection de services et de sites

Ces services d'archives départementales ont fait l'objet d'une inspection classique : Yonne, Ardèche, Tarn, Polynésie française (service des Archives). Une mission d'appui de l'Inspection a concerné la ville de Rouen dans le cadre d'un projet de réaffectation d'un bâtiment et à la suite d'une visite du conseiller chargé de la sécurité/sûreté de la Missa. Le déplacement s'est fait en parfaite coordination avec le directeur des archives départementales territorialement compétent.

Un suivi de prise de poste a été effectué en Charente-Maritime dans le cadre d'une visite des deux sites, d'une rencontre avec l'équipe et avec l'élue en charge du secteur ainsi qu'avec le directeur de la culture. Un bilan rapide sous la forme d'une visite, d'une réunion avec l'équipe d'encadrement, et la directrice générale adjointe en charge du secteur a concerné les archives départementales des Vosges avant le départ de M. François Petrazoller pour la Collectivité européenne d'Alsace. Un même déplacement a été réalisé pour préparer le jury de recrutement consécutif au départ de Mme Pascale Verdier de la Collectivité européenne d'Alsace pour le Maine-et-Loire.

Une mission d'expertise de la fonction archives a eu lieu à la demande de la Drac Auvergne-Rhône Alpes, sur le site de Clermont-Ferrand en complément de la mission réalisée en décembre 2021 sur le site de Lyon. Des réunions de travail ont été faites avec la Médiathèque du patrimoine et de la photographie et avec la mission Archives du ministère pour harmoniser les documents diffusés auprès des services patrimoniaux des Drac et clarifier la destination des dossiers des CRMH, des SRA et des inspecteurs du collège Monuments historiques.

2 – Jurys de bâtiments d’archives

Les départements des Ardennes et du Pas-de-Calais ont souhaité associer l’Inspection aux réunions de travail sur leurs projets de bâtiments. Dans le premier cas, il s’agit d’un projet de réutilisation d’un bâtiment industriel des années 30 dont une partie se trouve en zone inondable et dans le deuxième cas, il s’agit de la construction d’un nouveau bâtiment sur une parcelle proche de l’actuelle localisation. Le dossier de création d’un bâtiment mutualisé entre les archives municipales et la médiathèque de Roubaix a été très suivi en 2022 et plusieurs réunions ont été organisées par la directrice des Archives du Nord sur mandat de la sous-préfète déléguée au territoire roubaïsien, en lien avec le SIAF.

3 – Jurys de recrutements de directeurs d’archives départementales

Les inspecteurs ont participé à l’élaboration des fiches de postes et aux jurys de recrutement, suite à la mobilité ou au départ en retraite de directeurs d’archives départementales : Aisne, Allier, Maine-et-Loire, Collectivité européenne d’Alsace, Creuse, Vendée, Vosges, Yonne. Dans quelques cas, les directeurs d’archives départementales ont sollicité l’Inspection pour un avis sur les candidatures à des postes d’archives communales, comme à La Rochelle.

4 – Missions transversales

Le rapport finalisé et remis au directeur général des patrimoines en décembre 2021 sur la participation des citoyens aux politiques publiques du patrimoine a connu un important développement en 2022. Le travail s’est poursuivi par l’organisation d’ateliers à distance et d’un grand colloque à l’auditorium du musée du quai Branly, en format hybride qui a connu un large succès (400 personnes environ, soit sur place, soit à distance). Le rapport définitif a été ensuite validé et mis en ligne puis accompagné de l’élaboration d’un guide juridique destiné à sécuriser l’emploi des collaborateurs non rémunérés.

Avec l’un des inspecteurs du collège Musées, l’inspectrice a mené, à la demande du Pays de Polynésie française, une mission d’appui méthodologique en Polynésie française autour du projet de création d’un centre de mémoire sur les essais nucléaires. Ce travail, qui a nécessité une grande mobilisation du binôme, a donné lieu à la rédaction d’un rapport dont les préconisations ont été accueillies favorablement par les parties concernées. La déclinaison opérationnelle se poursuit avec quelques adaptations à une situation qui reste évolutive.

Le nouvel inspecteur a été associé à une mission d’inspection du collège Musées sur le musée de la Résistance nationale à Champigny-sur-Marne compte tenu de la part importante d’archives dans les collections de cet établissement. Il participe par ailleurs à une prochaine mission d’inspection collégiale sur les biens culturels mobiliers dont la lettre de mission a été présentée au DGPA.

Le nouvel inspecteur a particulièrement suivi avec la mission Archives du ministère le processus d’archivage des bureaux de la Diri en prévision du déménagement sur le site des Bons-Enfants prévu en 2023. Il a accompagné la démarche et travaillé à la coordination des actions avec ses collègues.

5 – Autres activités d'enseignement, d'expertises ou de représentations

L'inspectrice archives participe à la CNPA objets mobiliers, au Conseil scientifique et au Conseil d'administration de l'École nationale des Chartes. Elle participe également au Conseil scientifique du Muséoparc d'Alésia (Côte-d'Or). Elle est chargée de cours dans deux universités (Tours et Sorbonne nouvelle) en sociologie des publics, humanités numériques et histoire des politiques du patrimoine (22 heures). L'inspectrice participe également à *l'advisory board* du programme européen de construction d'un centre de compétences numérique pour la conservation de patrimoine, dont les réunions ont eu lieu à distance durant toute l'année (programme 4CH).

Le nouvel inspecteur est également chargé de cours au Centre d'études supérieures de la Renaissance à Tours où il enseigne les politiques et les institutions du patrimoine culturel et naturel (18 heures). Il est également intervenu en 2022 lors d'un colloque organisé à l'institut national de l'histoire de l'art (INHA) sur le thème des « Lacunes » et lors de journées d'étude sur les fragments de manuscrits (Tours-Angers).

Collège Inventaire général du patrimoine culturel

Inspecteur : Xavier de Massary

N.B. Le collège ne compte plus qu'un seul inspecteur depuis le 30 octobre 2014. Ce dernier a été en arrêt maladie jusqu'au 4/août 2019, avec une reprise à plein temps depuis août 2020.

Contrôle scientifique et technique :

Champ d'application

Le décret n° 2005-835, pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, précise que **le contrôle scientifique et technique de l'État sur l'inventaire général du patrimoine culturel vise à garantir, à l'échelle nationale, la qualité scientifique et technique des opérations d'inventaire et à assurer la cohérence, la pérennité, l'interopérabilité et l'accessibilité de leurs résultats.**

Le contrôle scientifique et technique vérifie la conformité des opérations d'inventaire aux normes établies par l'État et visées par le Conseil national de l'Inventaire général du patrimoine culturel (CNIGPC). Ces normes portent sur les méthodes de conduite des opérations, les vocabulaires, les schémas et format de données. Ce contrôle est exercé par le ministre chargé de la Culture qui en confie la réalisation à l'Inspection des patrimoines et de l'architecture.

Inspections de services et rapport :

- Service inventaire et patrimoine du Grand-Est : inspection qui s'est déroulée entre le 22 mars et le 26 avril 2022. Rapport rendu en janvier 2023.
- Service patrimoines et Inventaire général d'Auvergne-Rhône-Alpes : inspection entre le 6 octobre et le 18 novembre 2022. Rendu du rapport prévu en mai 2023.

Pour le Conseil national de l'Inventaire général du Patrimoine culturel

- À partir des rapports annuels 2020 envoyés par les régions, saisie sur tableau des opérations en cours.
- Participation à la section scientifique du CNIGP, en particulier pour l'examen des rapports annuels et la préparation des avis. Représentation de l'Inspection à la séance annuelle du Conseil national (7 décembre 2022).

Dossiers transversaux Inspection

- Étude sur le statut des objets mobiliers : présentation de l'approche de l'Inventaire général.
- Présidence d'un jury de chefs de travaux d'art, réunions préparatoires (le concours lui-même est prévu début 2023).

Collège Monuments historiques

Coordination : Simon Piéchaud

Le collège Monuments historiques a fonctionné en 2022 avec quatre, puis trois et ensuite deux inspecteurs conservateurs du fait du départ officiel à la retraite de Simon Piéchaud le 6 novembre et de Jean-Christophe Simon le 4 janvier 2023, et de sept inspecteurs architectes depuis la nomination de Frédéric Didier suite au départ à la retraite de Paul Barnoud. Le recrutement nécessaire pour remplacer les deux inspecteurs conservateurs a eu lieu. Philippe Saunier a pris son poste au 1^{er} janvier 2023 et Cécile Ullmann au 1^{er} février. L'année 2023 verra, au mois de juin, le départ de Caroline Piel, inspecteur conservateur, et de François Jeanneau, inspecteur général-architecte.

Les inspecteurs-conservateurs du collège Monuments historiques ont proposé, pour l'année 2022, de mettre en exergue quelques thèmes significatifs de leur contribution aux politiques ministérielles ainsi que des dossiers qui illustrent particulièrement la part qu'ils ont prise dans l'orientation de certaines protections ou de certains chantiers.

Par ailleurs, il faut rappeler les missions récurrentes du collège telles que les participations aux CNPA, CRPA, aux nombreux conseils ou comités scientifiques, aux conseils d'administration, aux formations, aux jurys de concours, aux colloques, aux journées d'étude, aux programmes de recherches, ou aux publications. Il faut aussi indiquer la part active prise par le collège Monuments historiques aux acquisitions proposées et aux réflexions sur la possibilité, ou non, de revendiquer certaines œuvres du fait des règles de domanialité publique. Les inspecteurs du collège des Monuments historiques contribuent également à la réflexion engagée pour organiser les prochains « Entretiens du patrimoine » prévus à l'automne 2023 au musée du quai Branly-Jacques Chirac. Ils sont aussi associés au groupe de travail de la Diri sur la transition écologique.

Il faut aussi souligner l'évolution de la participation des inspecteurs conservateurs aux formations à l'INP (conservateurs et restaurateurs) ; celle-ci s'est considérablement réduite. En revanche, elle est restée stable à l'école de Chaillot pour les inspecteurs architectes. De même, pour l'accompagnement des nouveaux conservateurs et CRMH adjoints, toujours très demandeurs de conseils pour l'exercice de leurs missions territoriales. À cet égard, les contacts liés au moment de la formation s'avèrent utiles lors de prise de poste ou de la poursuite des échanges dans le cadre de leurs missions territoriales.

1 – La production des avis concernant la protection, les projets de travaux et les cessions

Comme les années précédentes, malgré les deux départs en retraite, la production des avis des inspecteurs des Monuments historiques est soutenue. Elle est passée de 285 avis formalisés en 2021 à 270 avis formellement enregistrés par le secrétariat, en 2022.

Ce décompte peut être, en effet, complété par les avis moins formalisés sur les projets de travaux, rendus par mails ou exprimés en commission d'examen de projets (en visioconférences ou en présentiel) et par les comptes rendus synthétisant les observations faites lors des visites de chantiers organisées par les Drac.

Ces avis sur les travaux répondent pour l'essentiel aux demandes, au fil de l'eau, des Drac qui sollicitent l'Inspection dans le cadre de l'instruction des dossiers de travaux ou des suivis de chantiers afin d'examiner la pertinence et la légitimité des projets proposés eu égard à l'intérêt public que leur a

reconnues la protection MH. L'expertise attendue de l'Inspection est fondée notamment sur la connaissance générale des territoires. Elle permet d'inscrire les projets dans une vision transversale et une doctrine à l'équilibre entre la spécificité de chaque cas et l'exigence d'une politique patrimoniale cohérente sur le plan national.

Sur ce point, l'impact pratique de « Patronum » qui a été déployé très progressivement, reste à mesurer pour le fonctionnement et les outils à mettre à disposition de l'Inspection dans ses futurs bureaux aux Bons-Enfants.

À ces avis destinés aux Drac s'ajoutent les expertises demandées par la DGPA lors de circonstances exceptionnelles (château de Grignon, 78) ; ou d'opération urgente en site historiquement sensible ; ou sur des projets délicats sur édifices majeurs.

Plus nombreux, les avis émis en vue de l'examen d'un dossier en CNPA lorsque celle-ci est saisie sur des demandes d'instance de classement ; de travaux d'office : château de Veauce en Auvergne ; de création de vitraux : projet Alberola à la cathédrale Saint-Lazare d'Autun, ou de travaux sur des sujets emblématiques comme Notre-Dame de Paris : projet d'aménagement des abords (CNPA, 3^e section, de février 2022), projet de sécurité incendie (CNPA 3^e section, juin 2022), recréation d'un orgue de chœur (CNPA 5^e section octobre 2022).

En 2022, plusieurs dossiers ont particulièrement mobilisé les inspecteurs du collège, comme par exemple : le rempart du château d'Amboise en proximité des sépultures de la famille de l'émir Abdelkader, décédées pendant sa captivité au château, la restauration des lanternons du château de Chambord, la restauration des parties hautes de la façade occidentale de la cathédrale de Nîmes, le remaniement du trésor de la cathédrale de Moulins et le transfert du triptyque au C2RMF pour étude et restauration, ou sur Paris, la restauration du Grand-Palais, les projets de restauration du musée du Louvre (plafond Fragonard, peintures de Romanelli dans les anciens appartements de la reine, arc du Carrousel).

Les avis relatifs aux projets de classement, qu'il s'agisse d'immeubles, d'objets mobiliers ou d'immeubles par destination, d'orgues ou de grottes ornées s'inscrivent dans la même démarche.

2 – Le cas spécifique des grottes ornées : une expertise transversale avec le collège Archéologie

Les avis demandés sur les dossiers examinés en CNPA 6^e section sont désormais systématiquement confiés aux inspecteurs territorialement compétents, ce qui n'était pas le cas précédemment.

Plusieurs propositions de protection ont été étudiées en 2022 avec des expertises menées conjointement par les collèges MH et archéologie, accompagnées d'une réflexion commune incluant aussi bien la définition exacte du périmètre, intérieur et en surface, que le devenir du mobilier archéologique associé. Les projets de travaux sont également expertisés : grotte de la Baule d'Oulen à Labastide-de-Virac en Ardèche.

Les nombreuses demandes de prélèvements font également l'objet d'expertises conjointes rappelant à cette occasion le cadre très rigoureux dans lequel ils doivent avoir lieu (limitation des prélèvements au strict minimum, suivi attentif des zones concernées après prélèvement, analyse scientifique des résultats obtenus).

Le vadémécum élaboré, à la demande des Drac, par le Centre national de la préhistoire (CNP) et le Laboratoire de recherche des monuments historiques (LRMH) avec l'active participation de l'Inspection

(collèges MH et archéologie) pour orienter les protections et interventions dans les grottes ornées, a été diffusé auprès des Drac et a abouti à la publication du *Manuel des bonnes pratiques dans les sites ornés en milieu souterrain*.

3 – Les Domaines nationaux

L’Inspection MH a largement contribué à la mise en œuvre de la poursuite de la création des Domaines nationaux en préparant, pour chacun, les éléments historiques déterminant le lien exceptionnel avec l’histoire de la Nation et en cernant les périmètres de référence. Ce travail s’est poursuivi dans le contexte du comité de pilotage et de suivi auxquels il lui a été donné de participer. Le travail de réflexion sur les périmètres a donné lieu à des décisions dont la co-construction interministérielle demeure complexe et nécessite une réflexion méthodologique. À la suite de l’examen en CNPA en janvier 2022 des projets de délimitation des domaines nationaux de Villers-Cotterêts (02), de Compiègne (60), et dans les Hauts-de-Seine de la Malmaison, de Saint-Cloud et de Meudon, l’étude conduite par la Manufacture du patrimoine a porté sur les domaines de Fontainebleau et, dans les Yvelines, de Rambouillet, Versailles, Marly et Saint-Germain-en-Laye.

Ces travaux préparatoires en comités et l’examen des dossiers en CNPA ont mis en évidence le besoin de cohérence entre une politique de cession des édifices protégés appartenant à l’État et la notion de Domaine national.

4 – Les projets de cession

Les projets de cession demeurent nombreux. Sept dossiers ont été examinés en 2022. Ce nombre est significatif et permet de confirmer les questions posées dans notre précédent rapport d’activité notamment en matière de niveau de protection et d’étendue du périmètre, souvent hérités de pratiques anciennes et limités du fait de la position des affectataires de l’époque.

Nous avions exprimé le souhait – dans notre rapport de 2021 – que les services de la Drac soient informés en amont des procédures de déclaration d’inutilité publique et instaurent un dialogue avec le service en charge de la politique immobilière de l’État. Nous constatons que c’est encore très rarement le cas et qu’il est fréquent de disposer pour ces demandes de cession de dossiers sans recherche documentaire, et transmis peu de temps avant la séance de la CNPA.

5 – Architecture du xx^e et label ACR

L’Inspection des patrimoines et de l’architecture, qui a précédemment contribué aux réflexions conduites au niveau de l’administration centrale au sujet du patrimoine du xx^e siècle et du label ACR, suit, en lien avec les maîtres d’ouvrage concernés et les services déconcentrés, de nombreuses opérations de conservation/restauration d’édifices protégés du xx^e siècle dont certains de renommée internationale comme la Maison du Peuple à Clichy (92) ou l’École de plein air de Suresnes, futur musée-mémorial du Terrorisme (92).

6 – Protection des ensembles et servitude de maintien dans les lieux

Depuis 2019, sont examinées en CNPA les protections d’objets en tant qu’ensembles historiques avec servitude de maintien dans les lieux. Il n’est pas rare que cette problématique intervienne en commission lors de l’examen d’un dossier de protection immeuble ou d’un dossier de cession. En 2022 ont été

examinés de nouveaux dossiers suite aux accords obtenus de propriétaires privés : les toiles d'Odilon Redon peintes en 1910 dans la bibliothèque de l'abbaye de Fontfroide, le mobilier Art nouveau du château de Sestier à Sauzet dans la Drôme, et le mobilier Empire du maréchal Mortier au château du Fayel (Oise).

7 – Patrimoine mondial

L'Inspection est très largement associée à l'instruction des demandes d'inscription de biens culturels au patrimoine mondial. Elle est chargée ou participe à leur expertise puis à leur présentation au Comité du patrimoine mondial.

8 – Patrimoine français à Rome :

Villa Médicis et Pieux Établissements

L'Inspection a été associée à participer à la programmation des études et des travaux concernant la Villa Médicis et ses jardins, et les Pieux Établissements. Elle a été aussi mobilisée pour réfléchir au programme engagé avec le Mobilier national pour « réenchanter » l'ambiance intérieure de la villa en commandant de nouvelles pièces de mobilier.

Concernant l'église Saint-Louis des Français, la commande d'un diagnostic sécurité-incendie à l'agence Gatier s'accompagne en parallèle de l'élaboration du plan de sauvegarde des biens culturels en lien avec l'Inspection et la Missa. Le travail engagé avec l'INP en 2022 a donné lieu à une convention signée avec les Pieux Établissements qui devrait permettre de finaliser le plan de sauvegarde en 2023.

9 – Plan « sécurité des cathédrales »

Le collège Monuments historiques et la Missa ont poursuivi le travail engagé en 2020 avec l'élaboration du document guide qui a été diffusé aux Drac et répondu à l'attente des services déconcentrés pour établir les priorités et les actions à mener pour sa mise en œuvre. Plusieurs réunions ont été organisées d'une part entre la SDMHEP, la Missa et l'Inspection, et d'autre part avec les services déconcentrés CRMH et UDAP des Drac pour le suivi du tableau élaboré par la Missa. Des orientations sur le niveau d'équipement de sécurité et la gestion des alarmes ont été dégagées, au-delà des obligations réglementaires. De plus, un travail particulier a été mené avec les conservateurs des monuments historiques et des cathédrales pour mettre au point les plans de sauvegarde. Dans ce contexte très actif, la majorité des édifices a pu être visitée.

Les réflexions des groupes de travail dit « sécurité des cathédrales » auxquels l'Inspection a participé tout au long de l'année 2022 devraient se traduire concrètement par la production de documents pratiques en 2023.

Collège Musées et Patrimoine scientifique technique et naturel

Coordination : Bruno Saunier

Au sein du collège Musées et PSTN de l’Inspection des patrimoines et de l’architecture au sein de la délégation à l’Inspection, à la Recherche et à l’Innovation, l’année 2022 a été marquée par la tenue de l’important colloque sur la participation citoyenne organisé les 31 janvier et 1^{er} février au musée du quai-Branly-Jacques Chirac.

En prévision du déménagement du site Pyramides vers le site des Bons-Enfants, l’archivage de dossiers anciens du collège Musées a été réalisé avec la mission Archives du Ministère.

1 – Missions d’inspection et d’audit de musées et autres institutions culturelles

Bruno Saunier :

- fin de la mission d’audit du musée de la Préfecture de police de Paris à la demande du Service de la mémoire et des affaires culturelles ;
- poursuite également du suivi du dossier des musées de Béziers (comité technique), notamment sur la question des réserves ;
- mission d’audit du MAC VAL à Vitry-sur-Seine, en binôme avec David Liot ;
- début de la mission d’audit et d’appui sur le Centre national du costume de scène (CNCS) à Moulins-sur-Allier, avec Éric de Visscher, inspecteur de la Création artistique ;
- début de la mission d’inspection du Musée languedocien à Montpellier, missions stoppées après le refus du propriétaire, la Société archéologique de Montpellier.

Pierre Pénicaud :

- poursuite de la mission demandée par la Drac Provence-Alpes-Côte d’Azur à l’arrivée de la nouvelle conseillère musée en mai. Cette mission de conseil et de soutien pour analyser la situation des muséums d’histoire naturelle de la région a été élargie à l’ensemble des collections d’histoire naturelle de la région. Une quatrième mission a été organisée pour visiter les établissements de la basse vallée du Rhône. Cette mission originale, qui concerne 32 établissements, a fait l’objet d’un rapport de 251 pages (dont 185 consacrées aux fiches de chacun des établissements) qui a sera remis en début d’année 2023. Une première restitution a été faite à la Drac, au service des Musées de France (SMF) et au cours de la journée organisée par la Conférence permanente des muséums de France (CPMF) à Marseille en décembre ;
- mission d’appui méthodologique au Pays de Polynésie française pour la constitution d’un centre de mémoire sur les essais nucléaires. Cette mission, conduite conjointement avec madame Sylvie Le Clech, inspectrice des patrimoines et de l’architecture du collège Archives, a été demandée par le Président du pays à la ministre déléguée auprès du ministre des Armées. Cette mission de 15 jours a consisté en plus de 90 entretiens et a donné lieu à un rapport remis au ministère des Armées, puis au Haut-Commissariat pour transmission au pays ;
- mission au Jardin des sciences de Dijon à la demande de la Drac Bourgogne-Franche-Comté, avec remise d’un rapport ;

- participation aux réunions de travail sur le projet scientifique et culturel pour le projet de musée Beauvoisine à Rouen, à la demande du service des Musées de France ;
- début d'une mission d'inspection et d'audit du musée de la Résistance nationale à Champigny-sur-Marne, à la demande de la Drac Île-de-France. Cette mission concerne principalement la gouvernance de ce musée associatif, à la demande de l'association chargée de la gestion du musée et de celle chargée du réseau des musées de la Résistance. En raison de la nature des collections, cette mission se fera avec Luc Forlivesi, inspecteur des Patrimoines et de l'Architecture du collège Archives.

David Liot :

- mission d'inspection du musée des Émaux et Faïences de Longwy à la demande de la Drac Grand-Est, en cohérence avec une mission du service des Musées de France. Un projet architectural a été lancé par la ville sans dialogue avec l'État et son contrôle scientifique et technique ;
- mission partagée d'audit du MAC VAL avec Bruno Saunier. Il s'agissait d'accompagner l'évolution de ce musée d'art moderne et contemporain, suite au départ de sa directrice, dans un contexte francilien qui connaît actuellement de grandes mutations. Il s'agissait surtout d'apporter une aide à la décision à la tutelle de l'établissement et au nouveau directeur nommé à l'automne. Rapport remis en janvier 2023.

2 – Missions d'études générales sur les Musées de France et le patrimoine

Mission sur le bénévolat et la participation citoyenne

L'année 2022 a vu la poursuite de la mission sur le bénévolat et la participation des citoyens aux politiques des patrimoines, proposée par le collège Musées et PSTN de l'Inspection des patrimoines et de l'architecture en 2019. Cette étude a été élargie à l'ensemble des champs patrimoniaux à l'initiative de plusieurs membres des autres collèges de l'Inspection. Le groupe de travail de quatre conservateurs généraux avait préparé l'organisation d'un colloque, à l'initiative du directeur général des Patrimoines. Ce colloque s'est tenu en deux temps, une journée d'ateliers participatifs en distanciel le 18 janvier et une journée de restitution et d'échange, en distanciel et en présentiel, au musée du quai Branly-Jacques-Chirac le 1^{er} février (près de 400 inscrits au total). Le rapport de cette étude et le retour du colloque ont été remis au mois de mai. Le groupe de travail a ensuite remis en juillet plusieurs fiches actions et a lancé la mise en œuvre d'un guide juridique, avec l'aide d'un étudiant en Master 2. Le guide juridique et le rapport ont été mis en ligne sur le site du ministère de la Culture :

- ➔ <https://www.culture.gouv.fr/Espace-documentation/Rapports/Etude-relative-au-benevolat-et-a-la-participation-de-la-societe-civile-aux-politiques-des-patrimoines>
- ➔ <https://www.culture.gouv.fr/fr/Espace-documentation/Rapports/Guide-juridique-La-participation-des-citoyens-aux-politiques-des-patrimoines.-Les-benevoles-dans-les-structures-patrimoniales>

Bruno Saunier et Pierre Pénicaud ont préparé le futur appel à contributions pour le numéro spécial de la revue *In Situ* consacrée à ce sujet, qui devrait paraître en 2024.

Mission sur le statut des biens culturels mobiliers

Une mission exploratoire sur la collecte et la patrimonialisation avait très vite montré l'intérêt des professionnels des musées. Elle a été mise en suspens et a repris dans un cadre plus transversal à l'ensemble des champs patrimoniaux avec l'organisation de plusieurs réunions d'un groupe de travail pluridisciplinaire pour établir un bilan préalable et rédiger une lettre de mission à la signature du directeur général des Patrimoines et de l'Architecture. Dans le cadre de cette étude, Luc Forlivesi et Pierre Pénicaud sont intervenus au cours d'une journée d'étude « Archives et Musées », organisée à Lyon, le 9 juin, par la Drac Auvergne-Rhône-Alpes.

Mission sur les départements et les musées

À la suite de la mission sur l'organisation des musées au regard des mutations territoriales, le collège Musée (Bruno Saunier) a entrepris un état des lieux spécifique sur les départements et les musées : comment les conservations départementales ont-elles évolué ? Certaines ont-elles disparu ? Cette mission commencée au printemps 2022 doit voir son aboutissement en juin-juillet 2023.

Co-construction d'une étude sur l'art dans l'espace public et les musées

L'année 2022 a été consacrée au cadrage d'une étude sur l'art dans l'espace public et les musées (David Liot). À ce stade, ses périmètres concernent une période chronologique vaste, mais cohérente par rapport aux évolutions urbaines et territoriales depuis la Troisième République jusqu'à nos jours. Elle interroge les musées concernant leur rôle vis-à-vis de ce patrimoine aux statuts divers et la place de leurs missions de conservation, restauration, respect du Code du patrimoine, éducation artistique et culturelle... Elle sera ouverte à l'art mémoriel, à la commande publique, notamment le 1 %, à l'art urbain et particulièrement le Street Art. Suite à de successives missions en régions comme la Normandie ou la Bourgogne et suite à de nombreux rendez-vous avec les professionnels concernés et associations, une lettre de mission (cf. [annexe 3](#)) a été formalisée et transmise pour validation du directeur général des Patrimoines et de l'Architecture.

Lancement d'un groupe de travail AFNOR sur une norme « éco-conception des expositions temporaires »

Président depuis mars du Comité français de normalisation (CNCBC), David Liot a engagé avec l'AFNOR et en binôme – dans un premier temps – avec Judith Kagan, une réflexion sur une nouvelle norme « éco-conception des expositions temporaires » et, avec J. Kagan et Ann Bourges, le projet de révision d'une norme sur « bâti et performance énergétique ». Plusieurs groupes de travail en format restreint ont eu lieu et vont conduire à la constitution d'un comité d'experts. Ces échanges auront naturellement à se structurer et à s'inscrire dans la feuille de route de la transition écologique du ministère de la Culture.

3 – Participation à des commissions ou des comités scientifiques

David Liot, Pierre Pénicaud et Bruno Saunier

- participation aux réunions trimestrielles des conseillers musées en Drac au SMF (il est à noter que les trois conservateurs généraux du collège Musées ne sont plus invités aux séances de la Commission scientifique des musées nationaux) ;
- membres de la commission d’attribution du label « exposition d’intérêt national » ;
- membres CNPA.

Bruno Saunier

- membre suppléant de la CNPA, 4^e section ;
- à noter la disparition du comité de suivi des dossiers « maison des Illustres » et de la commission d’attribution du label dont Bruno Saunier était membre, mais participation à un groupe de travail sur ce sujet organisé par la Drac Île-de-France ;
- membre de la commission d’acquisitions du CMN ;
- membre de la commission d’acquisitions des musées de la Défense ;
- représentation du chef de l’IDP à certaines CRPA (Occitanie) ;
- membre du comité scientifique pour la rénovation et l’aménagement de l’hôtel Fayet à Béziers, maison des Illustres ;
- Membre du COPIL pour l’organisation des Entretiens du patrimoine en novembre 2023 ;
- Membre de la commission d’attribution du label « Exposition d’intérêt national ».

Pierre Pénicaud

- membre de la commission scientifique du MUCEM ;
- membre du comité scientifique pour la rénovation du Muséum de Lille ;
- participation aux réunions de la Conférence permanente des muséums de France ;
- membre de la commission scientifique d’évaluation, compétente pour le corps des conservateurs du patrimoine ;
- présentation de la spécialité PSTN au service des Ressources humaines, bureau de l’Encadrement supérieur ;
- participation à la journée Participarc le 16 novembre. ;
- membre titulaire de la CNPA 4^e section ;
- membre suppléant de la CNPA 5^e section ;
- membre suppléant de la CNPA 6^e section.

David Liot

- président de l’AFNOR et représentation de cette association au comité européen de normalisation ;
- représentation du directeur de la DGPA au CA de l’EnsAD (les Arts-Déco) ;
- représentation du directeur de la DGPA au CA du CNC ;
- membre du comité scientifique de la revue *Sculpture* (presse universitaire Paris Nanterre) ;
- organisation collégiale du séminaire de la Diri à la Métropole Rouen Normandie 4 et 5 octobre ;
- membre suppléant de la CNPA 4^e section ;
- membre suppléant de la CNPA 5^e section ;
- présidence de l’association Sarrabezolles, « entre sculpture, architecture et monuments historiques » ;

- participation au congrès de l'ICOM en août à Prague qui a permis à cette ONG d'adopter une nouvelle définition internationale des musées, engagée autour des valeurs d'inclusion, de développement durable et de diversité.

4 – Missions d'enseignement, de formation et de diffusion

David Liot, Pierre Pénicaud et Bruno Saunier

Accueil des nouveaux conseillers musées (10 juin)

Bruno Saunier

- intervention à l'INP dans le cadre du module sur la déontologie du métier de conservateur ;
- participation à la restitution des stages des élèves conservateurs ;
- intervention à un colloque sur la participation citoyenne organisé par la COMCOM Caux-Seine ;
- intervention à une journée sur les PSC organisée à Dijon par la Drac Bourgogne-Franche-Comté.

Pierre Pénicaud

- interventions à l'INP dans le cadre du module spécialité PSTN des élèves conservateurs, le 29 mars, et sur l'histoire des collections scientifiques auprès des élèves restaurateurs, le 4 avril ;
- participation au master de muséologie dispensé par le Muséum, le 30 septembre ;
- intervention sur la participation des citoyens aux politiques des patrimoines au congrès de l'AMCSTI (Strasbourg), du 22 au 24 juin ;
- jury au concours d'attaché de conservation du patrimoine, le 29 septembre ;
- intervention aux journées doctorales patrimoines, le 7 octobre ;
- intervention au colloque du centenaire de l'Association générale des conservateurs des collections publiques de France (AGCCPF) à Lens et à Lille, du 19 au 21 octobre ;
- participation à la journée musées organisée par la Drac Centre-Val de Loire (Chartres), le 15 novembre) ;
- intervention à la Journée professionnelle sur la taxidermie, organisée par la Conférence permanente des Muséums de France (CPMF) et l'Institut national du patrimoine (INP), le 28 novembre ;
- intervention à la demande de la Ville sur les mutualisations dans les musées (Bordeaux, le 7 décembre) ;
- participation à la journée organisée par le service des Musées de France pour les 20 ans de la loi musées, le 12 décembre.

David Liot

- Chargé de cours IREST/Paris1 Panthéon-Sorbonne « Préservation des sites culturels, principes généraux et études de cas » – réunions pédagogiques et préparatoires à l'automne.

DÉPARTEMENT DE LA RECHERCHE, DE LA VALORISATION ET DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL (DRVPCI)

1– Pilotage et développement de la recherche

1.1. Contribution à la politique de la recherche du ministère et suivi des dispositifs et des programmes de recherche mis en œuvre

Le département de la Recherche, de la Valorisation et du Patrimoine culturel immatériel (DRVPCI) a, dans ce cadre :

- assuré la coordination pour la DGPA, en la personne d'Isabelle-Cécile Le Mée, de **l'accord-cadre CNRS/MC**. Reposant sur des échanges constants avec les services métiers de la DGPA et, en particulier, avec les responsables recherche, les services à compétence nationale de recherche, les laboratoires et les chercheurs porteurs de projets ou programmes financés, les directions du MC ainsi que les instituts du CNRS, la coordination de cet accord-cadre a été mise en œuvre dans le cadre d'un dialogue nourri avec le bureau de la recherche de la délégation générale à la Transmission, aux Territoires et à la Démocratie culturelle (DG2TDC). L'avenant 2023 a été préparé, le budget finalisé avec les services et la Sdafil, les annexes actualisées (notamment celles concernant les personnels mis à disposition ou le bilan des collaborations). L'entrée de nouveaux laboratoires et de nouveaux programmes de recherche a également été formalisée.
- animé la **recherche en sciences du patrimoine** en favorisant la structuration et l'élargissement de l'écosystème de la recherche : ceci consiste notamment en une diffusion des dispositifs de soutien ou de financements de la recherche, en un suivi régulier des laboratoires, des Labex, des groupements, des EUR, d'établissements, en une participation aux instances de plusieurs d'entre eux (COPIL, CA, CS...) et aux réunions de travail autour des axes et programmes de recherche auxquels contribue la DGPA.
- poursuivi une **collaboration étroite avec les partenaires institutionnels** comme l'ANR ou les instituts du CNRS, dont l'INSHS, l'INC, l'INEE : réunions de travail notamment autour de laboratoires pour lesquels nous exerçons la tutelle, comme par exemple IPANEMA, Héritages, le centre André-Chastel, le CRC...
- contribué à l'élaboration de la **nouvelle stratégie ministérielle de la recherche 2021-2025** et de sa feuille de route opérationnelle sous la coordination de la DG2TDC. Pour le DRVPCI, Isabelle-Cécile Le Mée a participé aux réunions mensuelles de travail qui ont permis l'élaboration et la rédaction d'un document-cadre soumis pour avis au CNESERAC à l'automne 2022. Ce document a ainsi contribué à la réflexion et à la définition des axes, objectifs et mesures qui

caractérisent la nouvelle stratégie de la recherche qui a été rédigée. Dans le cadre des actions menées en transversalité, la Diri a mené cette mission en lien étroit avec les services métiers de la DGPA en informant, en coordonnant et en collectant les données ou en soumettant les textes à l'avis des services. Ce va-et-vient a permis une meilleure prise en compte des réalités de la recherche pratiquée ou soutenue au sein de la direction générale.

- **coordonné avec le CNRS le chantier scientifique de Notre-Dame de Paris :** développé conjointement avec le CNRS et coordonné pour le ministère de la Culture par Pascal Liévaux, chef du DRVPCI, et Aline Magnien, directrice du LRMH, le chantier scientifique de Notre-Dame est organisé en neuf groupes de travail (création du nouveau GT Décor piloté par Dany Sandron, centre André-Chastel) et rassemble environ 170 chercheurs issus d'une trentaine de laboratoires de recherche répartis sur l'ensemble du territoire national et au-delà. Il a reçu un soutien du DRVPCI à hauteur de 40 000 € (P175). Des réunions pour assurer la coordination avec la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage ont été organisées et des réunions des responsables de groupes de travail ont été menées mensuellement. La structuration administrative du GIS « Patrimoines en partage », qui réunit désormais trente partenaires, s'est poursuivie tout au long de l'année 2022.

La chaire UNESCO « PCI et développement durable » a été officiellement lancée le 8 avril 2022, par une conférence inaugurale qui s'est tenue à l'Institut national du patrimoine (INP). Le séminaire de la chaire a démarré avec deux séances, ainsi que la série de webinaires 2022-2023, qui réunit les chaires Unesco sur le patrimoine culturel immatériel (PCI). La chaire a activement participé à des événements scientifiques, notamment la conférence « Intangible Cultural Heritage, sustainability and change » dans le cadre du projet « Theoretical and practical innovations in recent French and Chinese sociology (intangible cultural heritage, pragmatic approaches) » (School of Sociology de l'Université normale de Pékin, 7/11/22). Cette chaire Unesco bénéficie d'un co-financement de CY-Paris Université, du CNRS, du MC. Le DRVPCI a soutenu ce programme à hauteur de 10 000 € sur le programme 361 pour la deuxième année consécutive.

Plusieurs séminaires ont été soutenus et co-construits par le DRVPCI, notamment le séminaire itinérant en ethnomusicologie « Les Réveillés » porté par InVisu (UAR 3103, CNRS-INHA) et le séminaire itinérant de l'Association française des ethnologues et des anthropologues (AFAE).

Le département de la Recherche, de la Valorisation et du Patrimoine culturel immatériel (DRVPCI) a également participé aux instances suivantes :

- Fondation des sciences du patrimoine (FSP) : bureau et conseil d'administration.
- Conseil scientifique du Labex « Les Passés dans le présent » (université Paris-Ouest Nanterre La Défense).
- Conseil scientifique des ethnopôles (voir ci-dessous).
- Conseil de la Graduate School Patrimoine, université Paris-Saclay.
- Comité de pilotage de l'EUR humanités, création et patrimoine, CY Cergy.
- Comité de pilotage de la plateforme nationale LMC 14.
- Comité de pilotage du GDR « La fabrique des écritures » pour l'organisation de la troisième édition de Focus, le salon des écritures alternatives en sciences sociales (MUCEM, 9-10 juin 2022).
- Conseil de surveillance de la Maison des sciences de l'homme, CY-Paris-Université.
- Conseil d'établissement de CY-Paris-Université.

- Conseil de surveillance de la Fondation de la maison des sciences de l'homme (Paris).
- Conseil national du patrimoine photographique mis en place par la DGCA.
- Jury du Doctorat par le projet (cat. Études patrimoniales) de l'EUR Humanités, création, patrimoine (université Paris-Seine)
- Conseil scientifique de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage

1.2. Dispositifs européens

- **Initiative de programmation conjointe de la recherche sur le patrimoine culturel (JPI-CH) :** Le DRVPCI assure la coordination de la JPI-CH, Pascal Liévaux, chair, assurant un second mandat jusqu'en novembre 2024. Il est accompagné d'un vice-chair issu de l'Agence nationale de la recherche. Cette coordination s'appuie sur un secrétariat hébergé par la Fondation des sciences du patrimoine.
Le DRVPCI assure aussi, aux côtés du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR), la représentation française auprès du *governing board* et du *steering committee* de la JPI-CH qui se sont réunis deux fois.
- **Programme-cadre de recherche Horizon Europe :** Pascal Liévaux assure la représentation de la France aux côtés du MESR dans le comité de programme du Cluster 2 Culture, creativity and inclusive society, piloté par la Commission européenne. Il a contribué à la préparation des appels à projets 2023 et 2024, en particulier pour la création d'un Cloud européen collaboratif du patrimoine culturel. Une action a été menée pour favoriser le montage d'un consortium franco-italien en capacité de répondre à cet appel qui constitue le socle du futur cloud.
- **Projet d'infrastructure européenne E-RIHS :** Pascal Liévaux assure la représentation de la France avec le MESRI au sein de l'*interim general assembly* (IGA). Dans ce cadre, il a contribué à la rédaction des statuts, du budget prévisionnel et du projet scientifique du futur établissement culturel (ERIC) déposé en septembre auprès de la Commission européenne.
- Pascal Liévaux assure pour le MC la présidence et la préparation des séances du **comité de pilotage d'E-RIHS France** (4 réunions). Le DRVPCI a contribué à l'élaboration du dossier à déposer au service des Infrastructures du MESR en vue de la participation de la France au futur établissement européen (ERIC). Le travail s'est poursuivi, sous la nouvelle coordination du directeur du département recherche du Centre de recherche et de restauration des Musées de France (C2RMF), pour parvenir à l'accord de consortium stipulant l'apport de chacun des partenaires au budget de l'infrastructure européenne ainsi que la liste des laboratoires de recherche impliqués.
- **Une coopération entre la France et l'Italie** a été initiée à l'initiative du DRVPCI. Elle a pour objectif de développer, dans le domaine du patrimoine culturel, les actions conjointes en matière de formation, de recherche, d'innovation et de mise en œuvre des résultats de la recherche sur le terrain. Les partenaires en sont la Fondation des sciences du patrimoine (FSP), l'Institut français Italia, le Conseil national de la Recherche d'Italie (CNR). Les deux ministères de la Culture (MC et MIC) préparent un accord-cadre de coopération dans l'objectif d'une signature avant la fin de l'année 2023. Une série de séminaires et de tables rondes a été lancée le 14 mars à l'ambassade de France. Les séminaires se tiennent alternativement en mode hybride depuis l'Italie (Rome, le 16 septembre) ou depuis la France, et en mode virtuel. La thématique

retenue pour cette première série est celle du patrimoine dans la transition écologique. Chercheurs et professionnels français et italiens sont invités à partager le résultat de leurs travaux. La participation moyenne est d'une centaine de personnes.

1.3. Soutien financier à la recherche

Coordonné par Carole Giovannetti, gestionnaire du département

Soutien financier à plusieurs programmes de recherche inscrits à l'avenant 2022 de l'accord-cadre CNRS/ministère de la Culture

Coordination : Isabelle-Cécile Le Méé

La diversité des champs disciplinaires convoqués dans le domaine du patrimoine pour accéder à une meilleure connaissance des objets, des matériaux ou des pratiques du patrimoine, nous conduit à engager des collaborations avec les laboratoires qui œuvrent dans tous les champs et toutes les disciplines scientifiques, en science expérimentale, humaine ou du numérique.

Ainsi, en 2022, le DRVPCI a contribué au développement de programmes de recherche en soutenant des recherches déjà engagées, ou en initiant d'autres à la fois sur le programme 361 et sur le programme 175.

Il a renforcé son implication dans des programmes de recherche (programme 361) inscrits à l'accord-cadre et portés conjointement avec plusieurs UMRs à hauteur de 86 500 €, dont 47 500 € pris sur l'enveloppe attribuée par la DG2TDC. Cette dernière dotation a été répartie entre le Centre André-Chastel pour l'organisation de colloques et journées d'étude (7 500 €) et le laboratoire Héritages (UMR 9022), dont nous assurons la cotutelle, sous la forme d'un soutien de base de 40 000 €. Celui-ci est complété hors accord-cadre, sur le programme 175, par 10 000 € pour développer la valorisation et la diffusion des résultats de la recherche par l'accueil de séminaires en anthropologie du patrimoine et des réalisations éditoriales de l'UMR dont la cotutelle est assurée conjointement par CY Cergy Paris Université, le CNRS et le MC. Enfin, concernant ce laboratoire, la Diri apporte son soutien (10 000 €) au groupement d'intérêt scientifique (GIS) *Patrimoines en partage*, dont il assure la coordination scientifique, et contribue à la chaire Unesco de Chiara Bartolotto à hauteur de 10 000 €. Ce GIS, coordonné par Sylvie Sagnes, rassemble vingt-trois signataires, dont le MC, le CNRS et onze universités, et entend privilégier l'observation et l'analyse des actions de médiation au cœur des institutions patrimoniales.

De son côté, la chaire mise en place l'année dernière va, par le biais du développement de partenariats avec des institutions et des organismes nationaux et régionaux, par des collaborations scientifiques, par l'enseignement, par la formation continue, et par une réflexion co-construite avec les représentants de la société civile, contribuer à structurer autour de la question cruciale du développement durable.

Deux laboratoires d'ethnologie sont entrés à l'accord-cadre en 2022 avec un soutien de 3 000 € pour la mise en œuvre de séminaires. Il s'agit du LISTT (UMR 5193) et d'IDEMEC (UMR 7307). Le centre Norbert-Elias a bénéficié d'une subvention pour le programme CONUM qui interroge le déploiement massif et l'impact des outils numériques de visite muséale ou patrimoniale, qui étudie les processus de

conception de ces outils engageant différents acteurs aux cultures professionnelles diversifiées. Le souhait de ce programme qui s'inscrit parfaitement dans nos attentes vise à mettre en place un espace collaboratif d'échanges, de partages d'expériences et de points de vue entre chercheurs, professionnels des institutions culturelles et des industries du numérique dans le cadre d'une série d'ateliers.

À ces subventions octroyées dans le cadre de la collaboration avec le CNRS, il faut en ajouter d'autres :

- Le soutien annuel à la Fondation des sciences du patrimoine pour un montant de 50 000 € sur le P175. Cet apport permet le financement d'un doctorat en sciences du patrimoine co-dirigé par un professionnel du patrimoine.
- Le DRVPCI a suivi les conventions pluriannuelles d'objectifs et siégé à certains des comités scientifiques des douze ethnopôles. Un montant total de 133 000 € (P180) leur a été attribué pour développer l'ethnologie sur les territoires, sous forme de projets de recherche appliquée et impliquée articulant action culturelle et recherche principalement en lien avec la thématique patrimoniale. Les Rencontres nationales des ethnopôles (Valence, 29-30 septembre 2022), organisées par le DRVPCI avec la collaboration du Centre du patrimoine arménien (subvention de 3 000 € sur le P361), ont compris un atelier méthodologique et une journée grand public sur le thème « "Être ici ? Être d'ici ? Sentiment d'appartenance et attachement au(x) lieu(x) et territoire(s) ».
- L'ethnopôle Humanités océanes du Centre Intermondes (La Rochelle), labellisé en 2021, a structuré et engagé son programme d'action en 2022.

- **Focus sur ces deux programmes**

Enfin, deux programmes de recherche initiés et suivis par la Diri, coordonnés par le DPRVPCI avec l'Institut des sciences sociales du politique (ISP) (UMR 7220) et l'équipe de Marie Cornu ont été poursuivis : le volet II du programme Osmose en droit du patrimoine culturel immatériel pour 10 000 € et le programme de recherche « La photographie et le droit, perspectives historiques et contemporaines » pour 8 000 €.

- a) ***Volet II Osmose***

Dans le cadre d'une convention entre le ministère de la Culture et l'Institut des sciences sociales du politique (ISP) (UMR 7220), le volet II du programme Osmose en droit du patrimoine culturel immatériel est soutenu depuis 2019 par la Diri, d'abord dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs à hauteur de 40 000 € (P 361) sur quatre ans (2019-2022) reconduite dans le cadre de l'accord-cadre pour les deux prochaines années.

Le programme se déploie selon en 3 axes :

- 1) recherche sur le PCI et pluridisciplinarité,
- 2) le droit comme patrimoine,
- 3) le PCI en contexte de pluralisme juridique.

Le conseil scientifique a organisé le colloque international « Nommer/normer : approches pluridisciplinaires du PCI » (Paris, INP, 25-26 novembre 2021) et préparé le colloque interdisciplinaire « Le droit comme patrimoine » (université de Bordeaux, 16 juin 2022) (comité scientifique et appel à communications).

b) *La photographie et le droit, perspectives contemporaines et historiques*

L'étude confiée à Marie Cornu et Emilie Terrier en lien avec Isabelle-Cécile Le Mée entend explorer la façon dont la photographie est saisie par le droit. Les techniques photographiques ayant évolué et donc considérablement modifié les usages en la matière, cette perspective permettra de comprendre leurs impacts sur le cadre juridique, notamment depuis l'apparition du numérique. La photographie constitue un objet complexe susceptible de se matérialiser dans une multitude de supports. Son mode de production, ses modalités de reproduction, sa faculté à produire de nouvelles images d'elle-même interrogent les notions d'authenticité et d'originalité, qu'elle soit appréhendée dans sa dimension matérielle ou immatérielle. Seront questionnés les vocabulaires utilisés notamment dans le champ du droit, en particulier les notions de reproduction et de reproductibilité qui ne restituent pas la singularité de la production de ces supports multiples et sont en distance par rapport au champ de l'art. Afin de saisir la photographie dans ses différentes dimensions, trois axes de travail ont été retenus par le programme : la photographie dans le champ de la création, la photographie et le marché de l'art, et la photographie et les institutions publiques patrimoniales.

Débuté en 2021, ce projet conduira, fin 2023, à la rédaction d'un rapport de recherche consacré à la photographie et au droit (qui sera probablement publié) ainsi qu'à l'organisation en 2022 et 2023 de trois ateliers scientifiques associant professionnels de la photographie, chercheurs et responsables d'institutions. Un premier atelier, intitulé « Quand la photographie « fait » œuvre ? », s'est tenu le 24 mai 2022 à Grenoble (Observatoires des politiques culturelles). Cet événement scientifique a permis de s'interroger sur la notion d'acte de création en matière photographique. Le second atelier, intitulé « L'objet photographique, de quels droits ? », s'est tenu le 21 novembre 2022 à Paris (ministère de la Culture). Il a permis de saisir les photographies dans leur dimension matérielle cette fois, en interrogeant plus particulièrement les notions d'authenticité et d'original, et la manière dont s'articulent les droits sur les supports et les contenus. Le troisième atelier est consacré aux photographies en tant qu'elles appartiennent aux collections des institutions publiques. Il se déroulera le 24 mai 2023.

1.4. Bourses de recherche

Sur cinquante-sept dossiers reçus, la commission annuelle des Allocations de formation et de recherche sur les patrimoines (2 mars 2021), coordonnée par Thomas Mouzard, a attribué à de jeunes chercheurs 112 mois d'allocations pour un montant de 102 590 € (P361) à douze lauréats pour l'archéologie, six pour l'Inventaire général et huit pour les Monuments historiques.

La bourse Focillon, d'un montant de 10 000 € (P361), pilotée conjointement et annuellement avec le Comité français d'histoire de l'art, a été attribuée à Hélène Valance.

1.5. Soutien à la formation, la création et la valorisation du cinéma documentaire anthropologique

Sous la coordination de Thomas Mouzard, le DRVPCI poursuit l'enrichissement de la collection audiovisuelle « L'Ethnologie en héritage » lancée en 2005 pour promouvoir la recherche française en

ethnologie et soutenue en 2022 à hauteur de 7 000 € (P175). En 2022, un nouvel entretien a été filmé, avec l'anthropologue Florence Weber. Suite à la signature en 2020 d'une convention entre le ministère de la Culture, La Huit et l'équipe de projet en humanités numériques de l'UMR Héritages, six nouveaux films ont été versés en ligne dans *Bérose, encyclopédie internationale des histoires de l'anthropologie* : Jacques Pimpaneau, Marc Piault, Marc Augé, Maurice Godelier, Philippe Descola, Laurence Caillé. Ces six films ont fait l'objet de 622 visionnages.

Piloté par Thomas Mouzard, le soutien à la production de films documentaires en ethnologie de la France et PCI a été soutenu à hauteur de 30 000 € (P175), avec le soutien apporté à trois projets : *La Compagnie des plantes* de Bat Sheva Papillon, *Les Grands Espaces d'Alissone Perdrix*, *Maison monde* de Benoît Raoulx.

Le soutien du DRVPCI aux films ethnologiques s'est porté à un montant de 20 000 € (P175 et P186), pour accompagner la programmation du festival Altérités de cinéma ethnographique de Caen (sur le thème du chamanisme, 17-20 mars 2022) et celles du festival Cinéma du réel (prix de l'immatériel) et du festival international Jean-Rouch (prix Premier Film, prix Patrimoine vivant).

En partenariat avec le master « Cinéma documentaire et anthropologie visuelle » (CDAV) de l'université Paris Nanterre, le DRVPCI a attribué deux bourses de master sur les thématiques liées au patrimoine culturel immatériel et à l'ethnologie de la France. Les bénéficiaires de ces bourses se sont vu attribuer un financement de 2 500 € (financement de master 1, renouvelable une fois en master 2), soit 5 000 € sur le programme 175.

2– Patrimoine culturel immatériel (PCI)

Coordination : Thomas Mouzard et Lily Martinet

La politique du PCI est définie et impulsée par les chargés de mission Lily Martinet et Thomas Mouzard. Depuis son approbation par la France en 2006, le DRVPCI (anciennement DPRPS) est chargé de la mise en œuvre de la Convention Unesco pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (PCI).

2.1. Suivi des instances

Avec la délégation permanente de la France auprès de l'Unesco et le département des Affaires européennes et internationales de la DGPA, le DRVPCI a participé à la 9^e session de l'assemblée générale des États parties à la Convention Unesco de 2003 (5-7 juillet 2022, Paris) et la 17^e session du Comité intergouvernemental de sauvegarde du PCI (28/11 – 3/12 2022, Rabat).

Les chargés de mission ont également participé aux réunions du Réseau européen des points focaux pour la Convention Unesco de 2003 (en ligne).

Dans le cadre du secrétariat du Comité du patrimoine ethnologique et immatériel (CPEI), le DRVPCI a préparé et animé trois séances en 2022 (30 mars, 8 juin et 19 octobre).

2.2. Rapport périodique Unesco

En 2022, le DRVPCI a soumis le Rapport périodique de la France sur la mise en œuvre de la Convention sur la période 2015-2021.

2.3. Inventaire national du patrimoine culturel immatériel

L'accompagnement des porteurs de projets a vu l'inscription à l'Inventaire national, en ligne, de treize nouveaux éléments en 2022 portant à 519 pratiques immatérielles le champ du PCI identifié et décrit en France selon les recommandations du Ministère. L'emblème ministériel « PCI en France », créé en 2019, a été diffusé aux porteurs de ces treize éléments.

2.4. Candidatures auprès de l'Unesco

Pour le cycle 2022, deux éléments nouveaux, déposés en mars 2021, ont été inscrits par l'Unesco en décembre 2022 (17^e Comité intergouvernemental) sur la Liste représentative : il s'agit de : « Les savoir-faire artisanaux et la culture de la baguette de pain » et « Les fêtes de l'Ours dans les Pyrénées » avec Andorre. Pour ce même cycle, un programme a été sélectionné pour le Registre des bonnes pratiques de sauvegarde : « Tocati, un programme partagé pour la sauvegarde des jeux et sports traditionnels » avec la Croatie, les Pays-Bas, la Grèce et l'Italie.

Pour le cycle 2023, deux nouvelles candidatures multinationales ont été déposées en mars 2022 impliquant la France : « Les connaissances, techniques et savoir-faire du verre artisanal » (Tchéquie, Finlande, Allemagne, Hongrie et Espagne) et « La transhumance, déplacement saisonnier des troupeaux » (France, Albanie, Andorre, Croatie, Luxembourg, Roumanie et Espagne) pour une inscription sur la Liste représentative.

En 2022, ont été animés différents comités de pilotage de plusieurs candidatures multinationales et nationales qui seront déposées dans les prochains cycles.

2.5. Formation au patrimoine culturel immatériel

Dans le cadre de la formation initiale, la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et sa place dans les métiers du patrimoine ont été dispensées par le DRVPCI, en 2022, en présentiel ou à distance, dans les cursus de 2 universités (Toulouse, Tours), de 2 grandes écoles (Institut national du patrimoine, École du Louvre) et d'une formation au concours de conservateur du patrimoine (Paris IV).

Le DRVPCI a aussi contribué, aux côtés de quatre ethnopôles du réseau national (Centre français du PCI, GARAE, Institut occitan d'Aquitaine et musée de Salagon), à l'élaboration des quatre sessions annuelles de formation à l'anthropologie et au PCI, en vigueur depuis 2017, qu'il a soutenues en 2022 à hauteur de 32 000 € (P361) et qui se sont tenues en janvier, février, juillet, et novembre.

2.6. Valorisation du patrimoine culturel immatériel

Le DRVPCI contribue chaque année, à hauteur de 15 000 € (P175), à la convention pluriannuelle Maison des cultures du monde/ministère de la Culture, en soutenant son Centre français du patrimoine culturel

immatériel. Il a ainsi contribué, en 2022, au programme du 10^e séminaire européen annuel (Vitré, 17-18 novembre 2022).

À travers l'association France-PCI, le réseau des détenteurs français de pratiques immatérielles reconnues par l'Unesco a été soutenu par le DRVPCI à hauteur de 10000 € (P175).

Créé en 2017, le festival Le Mois Kréyol comble dans l'Hexagone un manque d'espace de représentation des pratiques culturelles issues des Antilles, de la Guyane et de La Réunion. Le DRVPCI contribue à l'élaboration d'une table ronde sur le thème de la forêt organisée à la mairie de Paris et apporte un soutien à hauteur de 2000 € (P361).

Enfin, dans le cadre des appels 2021 du ministère de la Culture pour les projets en éducation artistique et culturelle (EAC) et pour les Journées européennes du patrimoine (JEP), les quelque 1300 contacts de porteurs d'éléments français du PCI ont été invités à se faire connaître via les plateformes en ligne des Drac.

2.7. Relations avec les services déconcentrés

Le DRVPCI a instruit les demandes des Drac-DAC-MAC dans le secteur de l'ethnologie et du PCI, qui se sont élevées en 2021 à 1000 K€ sur le programme 175-action 9.2.

En plus du dialogue constant avec les référents au PCI et les conseillers à l'ethnologie, des réunions systématiques au sein des services déconcentrés ont été poursuivies afin de faire le point sur le secteur et la mise en œuvre de la Convention Unesco de 2003 à l'échelle régionale en lien avec la coordination à l'échelon central.

Une stratégie ultramarine pour la sauvegarde du PCI a été conçue et validée en lien avec les DAC, MAC, le DAT, la DGCA et la DGLFLF.

2.8. Participation à des commissions d'appel à projets

- Jury des maîtres d'art et leurs élèves de l'Institut national des métiers d'art.
- Commissions du Fonds d'échanges artistiques et culturels (FEAC) du MC et du MOM.
- Commission de l'appel à projets Culture de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage (FME).

3- Patrimoine photographique

La Diri exerce, pour la DGPA, une action de conseil et d'expertise sur le patrimoine photographique, son évaluation, sa conservation, son traitement et sa valorisation. Isabelle-Cécile Le Mée intervient à la demande des musées, centres d'archives, associations... qui conservent et traitent des objets photographiques. Cela a été le cas, par exemple, au musée Carnavalet (cabinet des Estampes), au musée Dechelette (Roanne) ou au musée de la Libération-général Leclerc.

Plusieurs musées ont souhaité que soit mis en place un groupe de travail sur l'accueil des fonds photographiques en musée. Ce groupe est piloté en lien avec le SMF. Il s'est réuni 2 fois en 2022 et

poursuivra ses réflexions en 2023 avec l'idée de répondre de manière pragmatique aux interrogations des responsables de collections en matière de prise en charge des items. Par ailleurs, Isabelle-Cécile Le Mée est membre du groupe de pilotage de l'étude confiée à la Diri sur le statut des biens culturels mobiliers où la photographie sera considérée comme un objet conservé tant en bibliothèque, archives et musées sous des statuts différents.

Outils d'aide à la décision

La Diri coordonne, élabore et assure la diffusion d'outils d'aide à la décision qui prennent la forme de vadémécum ou fiches pratiques. À ce titre, plusieurs documents sont en cours d'élaboration et de rédaction :

Fiches pratiques « La photographie à l'épreuve de la numérisation »

Un groupe de travail s'est constitué fin 2020 à la suite des journées d'étude organisées en novembre 2019, consacrées au thème « Photographie numérique, photographies numérisées ». Il réunit une dizaine d'experts travaillant pour plusieurs institutions publiques (MC, BNF, MAPA, musée Carnavalet, ARCP, musée Nicéphore-Niepce, BHVP, AD 93...) ou indépendants (restauratrices). Après avoir défini des objectifs et déterminé des méthodes de travail, ils ont entamé la rédaction d'une dizaine de fiches thématiques répondant de manière simple et accessible aux questions méthodologiques, juridiques, techniques qui se posent avant, pendant et après un processus de numérisation de photographies. Conçues sur le modèle des fiches produites par le groupe de travail sur les supports en nitrate de cellulose, elles seront des outils d'aide à la décision à l'attention des professionnels confrontés aux problématiques de numérisation des fonds et collections photographiques dont ils ont la charge. Les fiches devraient être accessibles sur le site du ministère fin 2023.

Fiches pratiques « Rédiger des cartels d'exposition de photographies »

Suite au constat qu'il est parfois difficile à certains professionnels de distinguer les informations relatives aux objets photographiques présentés de celles concernant les contenus de ces dites photographies, et d'identifier ce qui relève des crédits d'œuvres reproduites ou des crédits photographiques, le DRVPCI, avec le SMF et le SG (Samuel Bonnaud Le Roux, juriste), propose une fiche pratique aux personnels concernés par l'exposition d'œuvres photographiques. La fiche est finalisée et devrait être publiée sur le site du ministère.

Action de formation « Gestion d'un fonds de photographies »

Après avoir figuré plusieurs années au catalogue des formations de la DGPA, la formation « Gestion d'un fonds de photographie » proposée en collaboration avec le musée Nicéphore-Niepce inscrite au catalogue de la formation continue de l'INP s'est déroulée sur 4 jours du 22 au 25 mars 2022 à Chalon-sur-Saône. Isabelle-Cécile Le Mée en a élaboré le contenu, en a assuré la coordination et y est intervenue avec Samuel Bonnaud Le Roux (SG), Annie Thomasset (restauratrice) et Sylvain Besson (musée Nicéphore-Niepce). La formation a été suivie par 14 personnes travaillant, principalement, en archives ou en musées. Elle propose une approche complète sur la prise en main d'un fonds, de sa collecte à sa

valorisation. Adaptée annuellement pour répondre au mieux aux besoins des professionnels en charge de la collecte, du traitement, de la gestion et de la valorisation de fonds et collections photographiques, elle est dispensée depuis 10 ans.

Mise en œuvre et co-coordination de l'étude

« La photographie et le droit, perspectives contemporaines et historiques »

Confié à Marie Cornu (ISP) et Emilie Terrier (MC en droit, université de Grenoble) (*cf. 1,3*), ce projet conduira à la publication de l'étude fin 2023 et à une restitution lors d'une journée d'étude en 2024.

Élise Hudelle, vacataire à la Diri, a conduit dans le cadre de ce programme de recherche, en lien avec les juristes une étude sur l'évolution du vocabulaire utilisé pour évoquer les objets de la photographie, depuis la création du médium quand les juristes étudiaient le vocabulaire utilisé dans les décisions de justice rendues.

L'idée est de produire en 2023 un glossaire des termes utilisés dans le cadre d'une étude comparative.

4– Valorisation de la recherche et de ses résultats. Actions transversales

4.1. Organisation de colloques et de journées scientifiques

Coordination : Pascal Liévaux, Julien Rocha

- Journées professionnelles de la conservation-restauration 2022**

Dans le cadre du groupe de travail Conservation-restauration des biens culturels, le DRVPCI s'est impliqué, aux côtés de la Cité de l'architecture & du patrimoine et de l'Institut national du Patrimoine, dans l'organisation et la coordination des 11^{es} journées professionnelles de la conservation-restauration les 31 mars et 1^{er} avril 2022 sur le thème « Soyons acteurs de la recherche en conservation-restauration ». Elles ont été soutenues à hauteur de 10 000 € (P175) et ont rassemblé plus de 200 professionnels sur 2 jours. Le DRVPCI a notamment été mobilisé pour la coordination des sessions de travail, la constitution du programme des journées ainsi que sur la création d'un dossier documentaire.

En 2022, la préparation des 12^{es} journées a également été amorcée.

Le service s'est enfin impliqué dans la tenue du colloque « Un patrimoine pour l'avenir, une science pour le patrimoine » programmé en 2022, les 15 et 16 mars, au Louvre, au Centre Pompidou et à la Bibliothèque nationale de France dans le cadre de la présidence française du Conseil de l'Union européenne, organisé par la Fondation des sciences du patrimoine, avec le soutien de la Commission européenne et en partenariat avec le MC et le CNRS. Cette manifestation a réuni plus de 1000 participants en présence et en ligne.

4.2. Direction et soutien de publications

*Coordination : Nathalie Meyer, Dorine Bertrand, Lily Martinet, Pascal Liévaux,
Thomas Mouzard, Julien Rocha*

Publications

Nathalie Meyer, chargée des publications, a rejoint le DRVPCI en novembre 2021. En septembre 2022, une apprentie en master 2 édition, Johannie Orer, a rejoint l'équipe pour un an.

Les revues

Le DRVPCI produit la revue électronique *In Situ. Revue des patrimoines*, créée en 2001, en ligne sur la plateforme OpenEdition. Il en assure la rédaction en chef et le secrétariat de rédaction. Le comité de rédaction a été réuni en janvier et en septembre 2022. Le comité scientifique en septembre. L'année 2022 respecte les engagements pris auprès de l'éditeur (OpenEdition) et a vu la mise en ligne de 3 numéros : n° 46 : « Le patrimoine de la justice (I) », n° 47 : « Valeurs patrimoniales de l'architecture du xx^e siècle (I) », n° 48 : « Le patrimoine de la justice (II) ». La dimension internationale de la revue est aujourd'hui soutenue par les résumés en anglais du numéro et des articles traduits vers le français et publiés dans leur langue originale. Les auteurs sont également encouragés à relayer leurs articles sur HAL.

La moyenne de fréquentation de la revue est de 400 000 visiteurs uniques par an.

Le DRVPCI dirige également la revue électronique *In Situ. Au regard des sciences sociales*. Créée en 2019, elle est dédiée à la prise en compte du champ patrimonial par les sciences sociales, et est en ligne sur la plateforme OpenEdition. En 2022 est arrivée la nouvelle codirectrice en chef de la revue, Lily Martinet, ce qui a permis au périodique de prendre un souffle nouveau. Le comité de rédaction d'*In Situ. Au regard des sciences sociales* a été réuni en janvier et en octobre 2022, pour travailler sur les thématiques à l'étude. L'année 2022 a vu la mise en ligne du n° 3 : « Enfants et patrimoines » (14 articles, environ 120 illustrations).

Sur les trois dernières années, la moyenne de consultation par numéro est de 10 000 visiteurs uniques.

Les livres

Le DRVPCI assure aussi la direction de la collection « Ethnologie de la France et des mondes contemporains » éditée aux Éditions de la Maison des sciences de l'homme (FMSH). Son comité de lecture a été réuni en juin et décembre 2022, pour évoquer les 4 manuscrits en cours de conception, évaluer une dizaine d'autres manuscrits et suivre l'exposition itinérante consacrée à l'anthropologue Daniel Fabre.

Un nouveau titre est paru en juin 2022 : *L'Accord parfait, dans les coulisses des orchestres de musique classique*, ouvrage de Delphine Blanc. Il a connu une belle réception et a été salué par différents médias. Intitulée « Daniel Fabre (1947-2016). Voir le monde à l'envers », une exposition-hommage à l'anthropologue Daniel Fabre composée de 8 panneaux d'un mètre sur deux a été réalisée et a connu différents lieux d'accueil : MSH de Caen, FMSH, Centre Norbert-Elias de Marseille... Cette exposition, prolongement des publications des actes des colloques de Paris et de Toulouse publiés dans la collection « Ethnologie de la France et des mondes contemporains » peut être accueillie par toutes les structures

qui le désirent ; au terme de son itinérance, ses PDF rejoindront les pages internet de *Beroise, encyclopédie internationale des histoires de l'anthropologie*.

La collection et les deux revues *In Situ* ont été présentées à l'événement « Focus, salon des écritures alternatives » à Marseille (Mucem) en juin 2022.

Soutien aux publications

Le soutien du DRVPCI aux publications en ethnologie, en histoire de l'art et sur les patrimoines s'est porté, en 2022, à un montant total de 45 300 € (P175), pour soutenir, dans le domaine de l'histoire de l'art, la *Revue de l'art* (CFHA) ; la revue *Histoire de l'art* (APAHAU), la revue *FOCALES* ainsi que la revue *Support/Tracé* et, dans celui de l'ethnologie, les publications de la section « Anthropologie sociale, ethnologie et langues régionales » du CTHS, la revue *Ethnologie française* (Société d'ethnologie française), la revue *Ethnographique.org* (association éponyme), le *Journal des anthropologues* (Association française des anthropologues), ainsi que l'Association française d'ethnologie et anthropologie.

Par ailleurs, le recrutement de Julien Rocha en novembre 2022 a été l'occasion pour le DRVPCI de relancer et de prendre en main le pilotage du Comité des publications de la DGPA, réunion semestrielle usuellement coordonnée par le département, mais qui n'avait pas pu se tenir depuis fin 2019 (crise de la COVID-19 et départ en retraite de Béatrice Berchon, précédente chargée de diffusion au département). Ce comité, initié par le directeur général des Patrimoines et de l'Architecture, vise à avoir une meilleure visibilité de l'offre de publications, tous supports confondus, éditées ou subventionnées par la DGPA et par une sélection de services à compétences nationales et établissements publics sous la tutelle du ministère de la Culture. Grâce à un questionnaire précis sur des sujets liés au contenu et aux typologies d'édition et de financement, chaque publication (revue, catalogue, guide, manuel, actes de colloque, entretien vidéo...) est analysée de manière à produire des statistiques visant, *in fine*, à mieux en connaître la diversité, la richesse et la valeur. C'est, pour le directeur général, un moyen d'avoir une vision claire et rationnelle de la politique éditoriale patrimoniale du ministère, pour le DRVPCI, un moyen de réfléchir à une stratégie d'une meilleure valorisation de ces productions, et pour les représentants des directions, services et institutions concernées, une mise en réseau dans le but d'échanger informations et bonnes pratiques.

Le Comité s'est réuni le 15 décembre 2022 en présence de Jean-François Hébert, directeur général, de treize représentants des directions et services du ministère (central et déconcentré) producteurs, financeurs ou éditeurs, et de deux invités : Stéphane Delanoë, adjoint au sous-directeur des Affaires financières et générales, et Éric Rouard, adjoint au chef du département des Études, de la Prospective, des Statistiques et de la Documentation. Les représentants ont chacun présenté le détail de leurs publications et E. Rouard a présenté le projet de Centre de ressources et de documentation du ministère de la Culture qui s'installera au rez-de-chaussée des Bons-Enfants au dernier trimestre 2024.

4.3. Action transversale

Pascal Mignerey, Pascal Liévaux, Julien Rocha

Dans le cadre de la mission transversale de la Diri, un Comité de la prospective et de l'innovation (CPI) a été mis en place. Sa mission principale est de coordonner la réflexion des services sur des thématiques jugées prioritaires de manière à produire des directives et fiches pratiques pour les professionnels du patrimoine et de l'architecture. Le Comité est présidé par le directeur général des Patrimoines et de l'Architecture et compte en son sein des représentants des services de la DGPA. Son secrétariat est assuré par le DRVPCI et les propositions de thématiques sont définies au sein de la Diri. La première réunion s'est tenue le 24 mai. La thématique retenue est celle de « La place du patrimoine et de l'architecture dans la transition écologique ». Un groupe de travail a été mis en place et se réunit régulièrement en séances plénières au cours desquelles sont définis les grands axes de réflexion qui sont ensuite traités au sein d'« ateliers » sous-thématiques. L'objectif est de livrer les documents attendus fin septembre début octobre 2023.

4.4. Communication et diffusion des connaissances

Dorine Bertrand, Thomas Mouzard, Julien Rocha

Tout au long de l'année, le DRVPCI a procédé à la refonte éditoriale et à l'alimentation de quatre sites internet ministériels : « Connaissance des patrimoines », « Patrimoine ethnologique », « Patrimoine culturel immatériel » et, conjointement avec la Sous-direction des monuments historiques et des sites patrimoniaux (SDMHSP), « Conservation-restauration ». L'arrivée de Julien Rocha dans le service, dont l'une des missions consiste à prendre en main la gestion technique, l'alimentation et la valorisation de ces sites internet, a permis en 2022 d'établir un bilan critique de l'accès et de la répartition de l'information contenue dans ces pages, en vue d'engager un nouveau travail de refonte vers une plus grande accessibilité, un approfondissement et une meilleure mise en valeur des contenus.

Le DRVPCI a réalisé et diffusé sa lettre d'information « Recherche sur les patrimoines » (environ 4000 abonnés).

Il a administré et/ou contribué activement à la liste de diffusion « Ethno et PCI » (615 abonnés), à la liste de diffusion du blog « Respatrimoni » (5 000 abonnés) et à la « La lettre immatérielle », organe de liaison de l'association France-PCI.

MISSION SÉCURITÉ, SÛRETÉ, ET DE L'AUDIT (MISSA)

Au sein de la direction générale des patrimoines et de l'architecture, la Mission Sécurité Sûreté et de l'audit fait partie du service de l'Inspection des patrimoines et de l'architecture. Elle assure des missions de conseil et d'assistance sur l'application des normes dans les domaines de la sécurité incendie, de la sûreté et de l'audit technique des espaces et des bâtiments, dans les secteurs de compétence de la direction générale des patrimoines.

Elle exerce ses missions auprès des services de l'administration centrale, des services déconcentrés, des services à compétence nationale, ainsi que des opérateurs. Elle peut également intervenir auprès d'établissements patrimoniaux ne relevant pas du ministère chargé de la Culture.

La sûreté

1 – Sûreté des musées

Commandants de Police André Popon et Guy Tubiana, conseillers-sûreté des musées

Durant l'année 2022, diverses missions de sûreté ont été effectuées qu'il s'agisse de missions d'audits, de formations ou de conseils sur le territoire national, en outre-mer et à l'étranger où 7 missions ont été effectuées cette année.

Il est à préciser que les deux conseillers sûreté pour les musées sont des officiers de réserve et effectuent environ une centaine de vacations par an. Cependant, malgré ce nombre de jours limités par le statut de réserviste, chaque jour de l'année, les deux officiers sont en veille et répondent à toute sollicitation même hors jours de réserve.

Ils participent chaque mois à des visioconférences ou réunions en présentiel dans le cadre de la commission des prêts d'œuvres des musées nationaux qu'il s'agisse de prêts à l'étranger ou en France.

D'autres visioconférences ont été mises en place notamment pour aider les musées dans le cadre d'avant-projets ou de maîtrise d'ouvrage.

Depuis l'épidémie du COVID, ce mode de réunion a augmenté de façon très conséquente, ce qui permet d'éviter des missions sur site pour de simples réunions de maîtrise d'ouvrage. Celles-ci sont évidemment effectuées quand c'est nécessaire.

L'année 2022 a malheureusement vu la perpétration de deux vols importants et une tentative de vol qui ont nécessité une visite rapide des musées concernés :

- statuette de saint Louis au musée Bertrand de Châteauroux ; durant les heures de visites, une statue a été dérobée. Le conseiller s'est rendu sur site pour faire un bilan des dysfonctionnements ayant permis le vol, notamment une garde trop statique, l'absence de caméras et une non fermeture de cloche. La visite a permis l'établissement de nouveaux systèmes et mesures humaines ;
- bijoux au musée Hébert de La Tronche (Grenoble), il s'agissait d'un vol commis de nuit avec les faiblesses de sûreté suivantes :

- absence de lumière sur site et sur la ville, absence de caméras. La présence de la directrice sur site a permis d'éviter un préjudice plus important.
- la « *Via vitae* » de Chaumet au musée du Hièron de Paray-le-Monial. Le trésor a pu être sauvé grâce aux préconisations d'une mission précédente (les voleurs après avoir effectué une ouverture dans la vitre au moyen d'une disqueuse se sont trouvés devant des barreaux métalliques implantés à l'intérieur de la salle d'exposition. L'alarme s'est déclenchée, ils ont dû prendre la fuite).

La réactivité et les conseils de la Diri/Missa, lors de ces évènements, sont très appréciés.

Dans le cadre des demandes de prêts d'œuvres des collections nationales et/ou dispenses d'assurance, 173 questionnaires dits « *Facility report* » ont été examinés et des réponses ont été systématiquement apportées. Des missions ont également été diligentées suite à ces examens.

Les visites sur site répondent à deux critères principaux, notamment si les œuvres prêtées représentent des valeurs très importantes qui peuvent atteindre le milliard d'euros et si les conditions de sûreté énoncées par le *Facility report* ne semblent pas suffisantes ou faibles.

D'autre part, des conseils relatifs à la sûreté en matière de protection des personnes et des biens sont régulièrement apportés aux musées en construction ou en rénovation.

Par ailleurs, les conseillers sûreté réalisent de nombreuses sessions d'information et de formation à l'intention des responsables de services, de monuments, d'établissements de partenaires concernés par les domaines de la sécurité et de la sûreté, ainsi que dans le cadre de formations initiales et continues.

De cette façon, l'expertise des conseillers de la mission est régulièrement sollicitée par les opérateurs de formation du ministère de la Culture et à l'extérieur (école du Louvre, école de Chaillot, ENSA, INP, écoles d'application, universités, la Sorbonne...). En 2022, une dizaine d'interventions ont été effectuées dans ce cadre ainsi que pour les personnels de Paris-Musées où près de 56 stagiaires ont été formés sur 7 sessions de 2 jours.

En lien avec les services métiers, ils contribuent également à la réalisation de documents d'informations, de notes techniques, de livrets de prescriptions et de normes. La plupart sont consultables en ligne, sur le site du ministère (documents dits « *muséofiches* » notamment) sur la détection électronique, la sécurisation des accès et la protection mécanique. Une fiche sur la vidéoprotection/vidéosurveillance a également été remise à jour.

Afin de maintenir entre le ministère de la Culture et le ministère de l'Intérieur un canal direct de liaison, les conseillers sûreté rencontrent régulièrement les policiers de la direction de la police judiciaire, plus particulièrement ceux de l'Office central de lutte contre le trafic des biens culturels (OCBC) et sont leurs officiers de liaison auprès du ministère de la Culture avec des échanges d'informations sur les affaires en cours, puis avec une collaboration technique et opérationnelle. La découverte en décembre 2022, au CHU de Grenoble de livres volés a fait l'objet d'échanges techniques dans le cadre de cette collaboration administrative et judiciaire.

Enfin, pour faire face à la menace terroriste, la Missa est associée à la cellule de crise « Valois ». Les conseillers assurent par ailleurs une veille sur les manifestations dont les débordements seraient susceptibles de toucher les sites ou établissements culturels. En tant que de besoin, ils peuvent se rendre à tout moment et en urgence auprès des directeurs d'établissements culturels pour apporter leur soutien technique et opérationnel.

La sensibilisation et les bonnes pratiques en matière de protection du patrimoine culturel et de lutte contre le trafic illicite des biens culturels nécessitent pour être efficaces qu’elles soient partagées au plus grand nombre, en France comme à l’étranger.

À la demande de l’Ambassade de France au Bénin, du ministère des Affaires étrangères et de la Coopération de la République du Bénin et du ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts (MTCA), une mission de formation « Sûreté, sécurité des musées et établissements culturels » a été organisée du 4 au 15 septembre 2022 au Bénin, avec l’appui de l’École du patrimoine africain (EPA). Elle a permis de former plus de 140 personnes : directeurs, cadres et agents d’établissements culturels (archives, bibliothèques et musées), conservateurs en chef, archéologues, étudiants, responsables du MTCA et de l’Agence nationale de promotion des patrimoines et de développement du Tourisme (ANPT), agents des eaux et forêts, policiers, pompiers, douaniers et forces armées béninoises, à la sûreté et sécurité des établissements culturels. Il a également été dispensé une journée spécifique pour les futurs formateurs béninois, formation de formateurs.

Cependant, le cœur du métier est d’expertiser les musées (audits de sûreté), cette mission reste essentielle et les conseillers sont très sollicités, 52 musées ont été expertisés en 2022.

Il est à préciser que ces missions prises en charge par la Diri/Missa en France hormis le cas des prêts d’œuvres des musées nationaux représentent une économie très importante pour chaque musée expertisé comparativement à des expertises privées dont les prix peuvent aller de 10000 à 150 000 €.

Bien souvent, les conseillers musées font éviter aux musées des dépenses très importantes en empêchant la mise en place de systèmes inutiles ou redondants préconisés par des sociétés commercialisant des systèmes de sûreté. On peut sans exagération chiffrer ces économies à des millions d’euros sur l’ensemble du territoire depuis la création des conseillers sûreté des musées. À ce titre également, l’expertise des conseillers est très appréciée par les collectivités qui sont conscientes de ces économies.

2 – Sûreté des patrimoines

Commandant de Police Eric Blot, conseiller-sûreté des patrimoines

Le cadre institutionnel de l’activité du conseiller sûreté

Les missions du conseiller sûreté des patrimoines sont définies par l’organisme de tutelle et listées dans la convention passée entre le ministère de la Culture et le ministère de l’Intérieur.

Placé sous l’autorité du chef de la délégation à l’Inspection, à la Recherche et à l’Innovation, le conseiller sûreté des patrimoines a pour mission de développer, en qualité d’expert, « la politique de prévention et de protection du patrimoine français ».

Sa fonction est :

- d’étudier la protection matérielle du patrimoine mobilier inscrit ou classé au titre des monuments historiques et de proposer les mesures de sûreté appropriées ;
- de conseiller l’ensemble des services qui interviennent dans le domaine patrimonial et architectural : en administration centrale, auprès des établissements publics relevant de la direction générale des patrimoines (Centre des monuments nationaux, écoles d’architecture, etc.), mais également auprès des services déconcentrés (directions régionales aux Affaires

culturelles/conservations régionales des monuments historiques, Unités départementales de l'architecture et du patrimoine, conservateurs des antiquités et objets d'art, architectes en chef des monuments historiques...) ;

- de suivre les affaires à caractère judiciaire liées au trafic des œuvres d'art en ce qui concerne le patrimoine français répertorié, en liaison avec les services de police judiciaires et les services douaniers (Interpol, O.C.B.C., Service central de renseignement criminel (S.C.R.C.), brigade de répression du banditisme et D.N.R.E.D.) ;
- de dynamiser l'action de prévention en matière de sûreté du patrimoine tant dans le domaine cultuel que civil auprès des conservateurs du patrimoine, des conservateurs des antiquités et objets d'art et des architectes des bâtiments de France ;
- de concevoir et d'animer des actions de formation et d'information dans le domaine de la prévention et de la sûreté à destination des architectes des bâtiments de France, des conservateurs des monuments historiques, des correspondants sûreté du ministère de la Culture, des personnels responsables de la sûreté dans les édifices cultuels et culturels, des associations de propriétaires, de la Conférence des évêques de France et du clergé affectataire, des collectivités territoriales, des magistrats...
- d'assister techniquement les propriétaires publics et privés dans l'analyse de la vulnérabilité et des risques des sites et de réaliser des audits de sûreté in situ dans les monuments historiques ;
- d'intervenir auprès des médias (presse audiovisuelle, presse écrite, journaux spécialisés...) afin de sensibiliser le public et les différents acteurs sur les risques pesant sur le patrimoine national ;
- d'assurer la fonction de référent ministériel sécurité-sûreté dans le cadre de la circulaire du 24 avril 2017 désignant les directeurs régionaux et leurs adjoints référents sécurité-sûreté.

Comme les années précédentes, le conseiller sûreté des patrimoines a poursuivi son activité afin de prévenir les actes de malveillance (terrorisme, vols, actes de vandalisme, intrusions) perpétrés dans les monuments historiques sur le territoire national.

En administration centrale, le bureau de la conservation des monuments historiques mobiliers protégés reste un interlocuteur traditionnel privilégié, tandis que le secrétariat général et le haut fonctionnaire de défense et de sécurité sont devenus, dans le cadre de la prévention du terrorisme, des interlocuteurs essentiels.

Les différents services déconcentrés de l'État (directions régionales des Affaires culturelles, conservations régionales des monuments historiques, Unités départementales de l'architecture et du patrimoine, conservations des antiquités et objets d'art, etc.) demeurent, quant à eux, des interlocuteurs et des relais privilégiés.

Le bilan

Signes avant-coureurs, l'attentat du Musée juif de Belgique le 24 mars 2014 (4 morts), l'attaque terroriste du musée du Bardo en Tunisie le 18 mars 2015 (24 morts, dont les deux terroristes) avaient démontré la volonté des terroristes de cibler des édifices culturels.

La prévention des actes de terrorisme est devenue la préoccupation majeure de la mission « sûreté » après les attentats des 7 janvier et 13 novembre 2015.

Lors des visites dans les établissements cultuels et culturels, des actions de formation ou d'information, la mission accentue le propos sur la sécurité des personnels et des visiteurs.

En France, après les attentats de Nice le 14 juillet 2016, l'assassinat du père Jacques Hamel le 26 juillet 2016 à l'église Saint-Étienne-du-Rouvray pendant un office, l'attentat du 3 février 2017 au Carrousel du Louvre et celui perpétré sur le parvis de la cathédrale Notre-Dame de Paris le 6 juin 2017, l'attentat islamiste à la basilique Notre-Dame-de-l'Assomption de Nice le 29 octobre 2020 où trois personnes ont été égorgées au couteau, rappellent, plus que jamais, la nécessité de maintenir constamment un niveau de vigilance élevé.

En 2022, dans la matinée du 5 janvier, un individu armé d'une barre de fer s'est introduit dans la basilique Saint-Denis, malgré la présence de deux agents de sécurité privée postés à l'entrée du monument. Après avoir brisé trois statues, il a quitté la basilique, suivi par un témoin qui a contacté la police nationale qui a interpellé l'individu. La justice ayant perdu sa trace, il a été condamné par défaut à dix mois de prison avec sursis par le tribunal judiciaire de Bobigny.

À 8 heures le 8 avril 2022, un individu a déposé un colis piégé contenant un engin explosif artisanal composé d'acide chlorhydrique et d'aluminium, devant l'autel de la Cathédrale Saint-Étienne de Toulouse.

Après avoir bousculé le sacristain qui tentait de l'appréhender, l'individu a pris la fuite avant d'être interpellé, quelques heures plus tard, par les services de police.

Bien que ces attentats terroristes matérialisent la prégnance de la menace de terrorisme et démontrent que les sites culturels et cultuels constituent une cible privilégiée des terroristes, les visites des édifices cultuels mettent en exergue, trop souvent, le désintérêt ou la défaillance du clergé en la matière.

Se substituant au clergé, les Unités départementales d'architecture et du patrimoine, sous l'impulsion de certains préfets, ont élaboré des plans de sécurisation des cathédrales.

Après la cathédrale Notre-Dame de Strasbourg en 2019, la cathédrale Saint-Étienne dispose désormais, depuis le 16 septembre 2021, d'un protocole de sûreté ou plan de sécurisation de l'édifice.

Pour chaque site, les actions de vigilance, de surveillance et de contrôle déclinées dans la posture Vigipirate par le haut fonctionnaire de défense et de sécurité aux niveaux « urgence attentat », ou « sécurité renforcée – risque attentat » font l'objet d'une attention et d'une évaluation toutes particulières, voire d'un rappel des consignes, parfois d'une information destinée aux personnels.

Des mesures de protection des bâtiments, de contrôle et de filtrage des visiteurs, d'inspection des bagages, sont proposées afin d'élever le niveau de sûreté du site face au risque terroriste.

Les statistiques des faits de vols

Grâce à la coopération entre les services et à l'engagement des différents acteurs, une baisse constante et significative des faits de vols a été enregistrée depuis plusieurs années.

Dès 2012, cette tendance s'était malheureusement inversée avec la hausse mondiale des cours des métaux et une augmentation immédiate des vols d'objets religieux.

De nombreux ornements, des croix et statues en bronze volées dans les églises et cimetières étaient écoulés en l'état ou fondues et vendus au poids du métal.

En 2021, directement en lien avec les vols de métaux, 10 faits de vols sur des monuments aux morts (6 coqs en bronze, 2 bustes de Marianne, 2 statues dont l'une de 600 kilogrammes) ont été commis.

L'année 2014 avait été marquée par un doublement des vols, notamment dans les édifices cultuels ouverts aux fidèles et visiteurs sans présence humaine.

Selon l'état des statistiques provisoires transmises par le S.C.R.C. de la gendarmerie nationale, l'année 2021 démontrerait, comme pour l'année 2020, une diminution des faits de vols avec 112 faits de vols enregistrés au 31 décembre, exclusivement en zone gendarmerie, et 322 objets volés.

Au 31 décembre 2022, 96 faits de vols ont été répertoriés représentant 277 objets.

50 faits de vols ont été perpétrés sans effraction, 23 avec effraction. Pour les autres faits de vols, le mode opératoire est ignoré.

Une fois encore, les statistiques démontrent, sans ambiguïté, que les églises ouvertes sans aucune présence humaine, sont particulièrement vulnérables aux vols et dégradations.

L'entêtement du clergé à laisser des édifices ouverts, sans curé, sacristain ou bénévole, a pour conséquence de favoriser ces faits délictueux.

Pour exemple, l'église de Champagnat située en Saône-et-Loire a fait l'objet, le 16 novembre 2022, d'un incendie criminel dans l'après-midi alors même qu'une inhumation était célébrée dans le cimetière attenant!

Autre lieu victime d'un vol majeur, le centre hospitalier d'Arras où 30 tableaux (dont 24 inscrits et 6 classés au titre des monuments historiques) ont été volés entre 2003 et 2007.

Découverts le 25 octobre 2022, ces vols ont probablement été perpétrés pendant le réaménagement du centre hospitalier et à l'occasion de départs à la retraite d'agents.

Cette diminution, très relative, du nombre de faits de vols doit être appréhendée avec prudence et circonspection.

En effet, ces statistiques très parcellaires intègrent rarement les faits de vols commis en zone police.

Lors du dépôt de plainte, l'agent de police judiciaire remplit rarement la rubrique « objets d'art-horlogerie » correspondante au vol d'objets culturels.

Chargé théoriquement de collationner les statistiques des faits de vols commis en zone police, l'Office central de lutte contre le trafic des biens culturels n'est en réalité destinataire qu'exceptionnellement de ces informations.

Ainsi, le cambriolage perpétré à la cathédrale de Grenoble le 24 janvier, les cambriolages d'églises situées dans le Val-de-Marne, les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis et à Paris ne figurent pas dans les statistiques du S.C.R.C. Exemples : église Saint-Germain-l'Auxerrois de Romainville, église Saint-Germain de Vitry-sur-Seine.

Commis par une équipe de Roumains interpellés le 6 avril, le préjudice de ces multiples vols et cambriolages s'élève pourtant à plusieurs dizaines de milliers d'euros en espèces, produits des quêtes, ainsi que des dizaines d'objets non répertoriés.

Les vols en bandes organisées ont été nombreux et plusieurs départements écumés comme la Dordogne avec 7 faits de vols, le Lot avec 13 faits de vols.

À ce jour, ces faits n'ont pas été élucidés malgré la création de cellules d'enquête ad hoc.

Ensuite, la fin d'année est toujours propice à une augmentation significative des vols. Dans une période économique particulièrement difficile, accentuée par une inflation historique depuis plusieurs décennies, le vol du patrimoine mobilier religieux est devenu une nouvelle source de revenus.

Les déplacements dans les régions et la rencontre des différents acteurs (élus, clergé...), les audits réalisés in situ permettent de constater que de nombreux faits délictueux (ventes illégales d'objets mobiliers, vols, incendies criminels, intrusions, dégradations, etc.) sont commis, sans jamais faire l'objet d'un dépôt de plainte.

De même, de nombreux objets sont répertoriés « non vus », déplacés au fil des ans par les desservants, prêtés et déposés sans convention.

Selon les gendarmes et policiers rencontrés lors des déplacements en région, le bilan officiel représenterait seulement 30 % des faits de vols perpétrés.

L'apparition d'un nouveau phénomène d'activisme écologique, l'écovandalisme, représente, pour notre patrimoine culturel, un risque réel.

Pour le moment limité aux seuls établissements patrimoniaux culturels, à des tableaux protégés par des vitrages feuilletés de sécurité, ce phénomène pourrait s'amplifier.

Limités dans leurs actions, eu égard aux consignes de sensibilisation diffusées par les conseillers sûreté du ministère de la Culture, à la vigilance des agents et du public, les militants pourraient radicaliser leurs comportements à d'autres objets plus vulnérables, étendre leur activisme à des établissements moins pourvus en agents de salle ou des établissements cultuels.

Ainsi, de nombreux édifices religieux recèlent eux aussi un patrimoine mobilier exceptionnel. Des dégradations perpétrées sur des œuvres majeures exposées dans ces édifices auraient, elles aussi, un retentissement international.

3 – Les missions

Le ministère de la Culture a développé, en coordination étroite avec le ministère de l'Intérieur, une politique de prévention du patrimoine depuis le vol de neuf toiles de maîtres impressionnistes au musée Marmottan de Paris le 27 octobre 1985.

S'inscrivant dans cette démarche, la mission du conseiller sûreté des patrimoines est déclinée selon trois axes majeurs :

1. Une fonction de conseiller en sûreté avec la réalisation d'audits in situ.
2. Un travail de sensibilisation de l'ensemble des acteurs aux risques.
3. Un rôle d'interface et d'officier de liaison, notamment avec les services de police, de gendarmerie, d'Interpol et des douanes.

Complémentaires, ces trois volets génèrent de nombreux déplacements et missions (participation à des réunions multiples et variées, y compris en visioconférence, réalisation d'audits et de visite de sûreté in situ, formation des personnels de musée, etc.).

La mise en sûreté des édifices

Afin d'assurer la cohérence et la pertinence des sollicitations, toutes les visites de sûreté effectuées in situ sont diligentées à la demande de l'administration centrale, des directions régionales des Affaires culturelles (Drac), des Unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP), des conservateurs des antiquités et objets d'art (CAOA), du Centre des monuments nationaux (CMN), des collectivités territoriales, etc.

Pour qu'un site soit expertisé, il doit être protégé au titre des monuments historiques ou détenir des objets protégés à ce titre.

Généralement, les missions sont motivées par les risques pesant sur les collections ou les objets. Elles peuvent l'être également par le déroulement d'expositions temporaires, assorties parfois de demande de dispense d'assurance, de projet de création d'un trésor, après la constatation de faits de vols...

Citée supra, la prévention de la menace terroriste et la formulation de propositions et recommandations est devenue essentielle.

En étroite collaboration avec les Unités départementales de l'architecture et du patrimoine, les architectes des bâtiments de France, les conservateurs des monuments historiques et les conservateurs des antiquités et objets d'art, une attention toute particulière est portée, s'agissant des monuments d'État, au suivi des préconisations et recommandations formulées dans les audits lors des visites de sûreté effectuées.

Pour les sites ayant fait l'objet d'une visite et d'un audit in situ au cours de l'année 2022, chaque déplacement ou réunion a été systématiquement formalisé par un rapport établissant des recommandations destinées à évaluer et limiter les risques.

Afin qu'elles soient mises en application, les préconisations formulées doivent être现实的 et toujours consensuelles. Dans un domaine où l'obligation reste l'exception, elles doivent impérativement recueillir l'approbation du maître d'œuvre et du maître d'ouvrage.

Les activités de formation et de sensibilisation

Comme par le passé, des formations ont été dispensées à la demande des conseils départementaux, de la Conférence des évêques de France, des commissions diocésaines d'art sacré, parfois d'associations de paroissiens, d'associations chargées de la protection du patrimoine, etc.... , des interventions sous forme de conférences ou de tables rondes effectuées afin de sensibiliser tous les acteurs sur les risques pesant sur le patrimoine cultuel ou culturel.

Traditionnelles, bénéficiant d'une importante couverture médiatique régionale ou nationale, ces interventions sont un moment privilégié pour rencontrer tous les acteurs locaux impliqués dans l'animation des édifices religieux.

À titre d'exemple, la « 4^e journée de sensibilisation des curés et des maires » organisée par la commission diocésaine d'art sacré de Lyon a été l'occasion de rencontrer les élus et les curés de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Les missions de formation, séances d'information d'une demi-journée, formations d'une, deux ou trois journées ont été dispensées.

Cette année, les formations ou séances d'information à destination des élèves-conservateurs du patrimoine en formation initiale à l'Institut national du patrimoine ont été dispensées.

Elles constituent un moment privilégié de rencontres avec les futurs conservateurs du patrimoine avant leurs affectations.

De même, deux séances de formation à la problématique de la protection de notre patrimoine des élèves-architectes urbanistes de l'État, futurs architectes des bâtiments de France, ont été dispensées à l'École Nationale des Ponts-et-Chaussées.

Pendant trois journées, une formation à la sûreté dans les monuments historiques a été organisée au bénéfice des chefs des UDAP, des architectes des bâtiments de France, des conservateurs des monuments historiques, des techniciens et ingénieurs des bâtiments de France et des services culturels.

La coopération avec les services de police et de gendarmerie

Institutionnels, les contacts réguliers avec les forces de l'ordre, notamment la gendarmerie nationale le plus souvent compétente s'agissant des églises implantées majoritairement en zone gendarmerie, demeurent essentiels pour mener une politique de prévention efficace et cohérente.

La connaissance de la typologie des vols (répartition géographique, caractéristiques des objets volés et modes opératoires) est une donnée indispensable.

Les échanges d'informations concernant les vols sont essentiels afin d'obtenir une vision la plus précise possible du phénomène, notamment lors des vols commis par des bandes organisées sur plusieurs régions.

Spécifiques, ces faits de vols impliquent, s'agissant des forces de l'ordre, la création de cellules d'enquête régionales ou inter-régionales supervisées par l'échelon central qui dispose d'une connaissance nationale.

Cette année encore, les liens permanents entretenus avec Interpol, l'O.C.B.C., le Service central du renseignement criminel de la gendarmerie nationale, la Brigade de répression contre le banditisme (B.R.B.), les services de police ou de gendarmerie locaux, la Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières, ont été constants avec de nombreux échanges, formels ou informels.

Le raccordement au réseau Ramsès Évolution II

Le raccordement au réseau Ramsès Évolution II des sites culturels ou cultuels appartenant à l'État, ou à des collectivités territoriales, est systématiquement préconisé. S'agissant des édifices cultuels implantés en zone rurale ou semi-rurale, cette politique de protection trouve très rapidement ses limites faute d'une présence humaine afin d'assurer, principalement en période nocturne, l'accueil des services de police ou de gendarmerie et la levée de doute en cas de déclenchement de l'alarme.

Les réflexions du groupe de travail sur la sécurité et la sûreté des cathédrales ont, entre autres, pour préoccupation leur gardiennage physique en période diurne, leur protection électronique grâce aux sociétés de télésurveillance et de télésécurité en période nocturne.

Ces travaux représentent une opportunité sans précédent, de traiter la problématique de leur surveillance dans sa globalité, afin d'obtenir un niveau de sécurité et de sûreté homogène et cohérent.

Toutefois, l'implantation géographique de certains sites, éloignés du milieu urbain, ne pourra bénéficier de ces dispositifs dont l'efficacité réside dans la réactivité et la rapidité de l'intervention.

En 2022, seules 18 cathédrales, propriétés de l'État placées sous la tutelle du ministère de la Culture, sont raccordées au réseau Ramsès Évolution II.

Propriétés de collectivités territoriales, l'église Saint-Géry à Cambrai, la basilique Notre-Dame de la Garde à Marseille, la salle du trésor de la basilique Notre-Dame d'Espérance à Charleville-Mézières bénéficient d'un raccordement de leur système de détection-intrusion à ce réseau.

Évolution majeure depuis le 1^{er} janvier 2022, la gendarmerie nationale autorise les sites patrimoniaux, culturels et cultuels implantés sur son ressort territorial, à être raccordés au réseau Ramsès.

À ce jour, aucune cathédrale implantée en zone gendarmerie n'a bénéficié de ce dispositif. La difficulté réside dans la difficulté de trouver une personne, physique ou morale (société de télésurveillance/télésécurité), disponible pour accueillir les forces de l'ordre et les guider dans le monument lors de la levée de doute.

Le recrutement d'un personnel de surveillance pour chaque cathédrale

Préconisé depuis plusieurs années à l'instar de certains monuments gérés par le Centre de monuments nationaux qui bénéficient d'un gardien logé pour nécessité absolue de service, le recrutement par le clergé d'un gardien, pour chacune des cathédrales, serait un atout précieux dans leur gestion quotidienne, la surveillance diurne du monument, du patrimoine et des visiteurs.

Ce gardien matérialiserait physiquement la propriété et une présence, son intérêt et son engagement à la protection de ces monuments et de leurs visiteurs dans un contexte sécuritaire. La présence de ce gardien serait également un lanceur d'alerte, un obstacle aux pratiques dévoyées, voire dangereuse du clergé dénoncé dans certains monuments comme à la cathédrale Notre-Dame de Chartres. Cette surveillance constituerait, au regard de la sûreté et de la sécurité, un élément indispensable dans la prévention et la dissuasion des actes malveillants, le recueil et la transmission d'informations à l'U.D.A.P. et la C.R.M.H., parfois éloignées géographiquement du monument.

Cette proposition devrait être formalisée prochainement et déclinée à l'ensemble du territoire avec, en complément en période nocturne, une surveillance du monument par vidéoprotection.

Reliés à une société de télésurveillance, les matériels les plus performants allient sécurité-incendie et détection d'intrusion.

4 – Sûreté archéologie et archives

*Yann Brun, conseiller-sûreté de l'archéologie et des archives et des bibliothèques
Expert en protection des entreprises et en intelligence économique (Titre RNCP de niveau 7)*

Conseil, expertise et aide méthodologique dans la prévention et la lutte contre les vols et les actes de malveillance

Depuis la création du poste en septembre 2011, le conseiller-sûreté de l'archéologie et des archives a pour mission la prévention et la lutte contre les vols et les actes de malveillance (vandalisme, dégradation, destruction, intrusion, fouille archéologique clandestine, pillage archéologique, trafic illicite de biens culturels, menaces armées et terroristes, gestion de crise, etc.) dans les centres de conservation et d'études, les sites et chantiers archéologiques ainsi que les services d'archives. À ce titre, depuis janvier 2021 au

sein de la délégation à l’Inspection, à la Recherche et à l’Innovation (Diri)/Mission de la sécurité, de la sûreté et de l’audit (Missa), il continue à collaborer avec le service interministériel des archives de France (SIAF) et la sous-direction de l’archéologie (SDA), le DRASSM, l’INRAP ainsi que les services déconcentrés, notamment les services régionaux de l’archéologie (SRA), et les établissements culturels en leur apportant des conseils organisationnels, juridiques et techniques ou en réalisant des audits de sûreté (évaluation des risques et des menaces in situ, actions à mener pour sécuriser les collections et les bâtiments, déjà existants, en cours de conception ou à venir).

À la demande des Archives nationales, sous couvert du SIAF, il a notamment apporté son expertise et effectué des préconisations sur le fonctionnement du poste central de sécurité (PCS) des Archives nationales de Paris, après installation des agents d’administration centrale (Projet CAMUS) prévue en 2024. Ponctuellement, il est amené à évaluer les conditions de sûreté dans les bibliothèques, musées, monuments historiques, écoles d’architecture, théâtres, conservatoires nationaux, etc.

Pour favoriser l’efficience de la sûreté in situ, le conseiller-sûreté de l’archéologie et des archives effectue également des visites sûreté dans le cadre de demande de prêts d’œuvres, en accord avec ses collègues conseillers des musées, les commandants Guy Tubiana et André Popon. Par exemple, le Château royal de Blois dans le cadre d’une demande de prêts d’œuvres du musée du Louvre et du château de Versailles.

Les risques de vol et de malveillance ainsi que le contexte de menace terroriste exigent la mise en œuvre de mesures particulières de sécurisation dans les établissements culturels et de procédures adaptées. C’est pourquoi après avoir mis à jour en 2021, les fiches sûreté suivantes « [La détection électronique](#) », « [La sécurisation des accès](#) » et « [La protection mécanique](#) », accessibles sur le site internet du ministère de la Culture, les conseillers-sûreté de la Missa ont créé la fiche sûreté « [vidéoprotection/vidéosurveillance](#) » et effectué une actualisation du site internet « [Sécurité-Sûreté](#) » en juillet 2022.

Face au nombre croissant d’actes de pillage, de vols et de dégradations, le chef de la Diri a chargé le conseiller-sûreté de l’archéologie et des archives d’une mission pour renforcer la protection du patrimoine archéologique, sur trois ans dont l’objectif est de :

- recenser auprès des Drac/SRA les vols et dégradations survenus depuis 5 ans et évaluer in situ les risques et menaces afin de proposer des améliorations pour la sécurisation des chantiers d’opérations archéologiques, des centres de conservations et d’études, des dépôts archéologiques et des locaux conservant les données scientifiques de l’archéologie (DSA) – mobilier archéologique et documentation liée ;
- recenser les agents des Drac/SRA identifiés comme référents pour le suivi de l’action pénale ainsi que les agents commissionnés-assermentés afin de proposer des modalités d’organisation et d’animation d’un réseau des référents au sein des services et un programme spécifique de formation ;
- participer à la mise en place d’un observatoire des contentieux pénaux, en matière d’atteintes portées au patrimoine archéologique, afin de dresser une liste des affaires en cours de l’ensemble des actions judiciaires suivies par les Drac et des jugements rendus ces dernières années.

Cette mission s’est traduite pour le conseiller sûreté par des rencontres et des entretiens avec les services régionaux d’archéologie de Centre-Val de Loire en avril, des Hauts-de-France en mai et des Pays de la Loire en septembre, répartis sur une semaine par région, ainsi que par des visites de sites, chantiers et lieux de conservation des DSA, en lien étroit avec les Drac/SRA.

Pour la réalisation de la mission, le conseiller-sûreté a bénéficié de l'expertise de Benoit Pedretti, conservateur en chef du patrimoine, spécialité archives, qui a pris ses fonctions le 2 mai 2022 en qualité de chargé de missions complexes au sein de la Diri. Sa mission a consisté, au travers de déplacements et de rencontres en administration centrale et dans les régions déjà auditées par le conseiller sûreté de l'archéologie, à apporter ses compétences sur la réutilisation par l'administration centrale de données produites dans les services déconcentrés. L'objectif étant d'effectuer un récolement documentaire exhaustif, d'écrire le cahier des charges d'un projet de réutilisation de ressources numérisables, numériques ou numériques natives publiques à partir des données et métadonnées de l'ensemble des actions judiciaires suivies par la direction générale des Patrimoines et de l'Architecture (Diri/Missa, bureau des Affaires juridiques BAJ et sous-direction de l'Archéologie SDA), les services régionaux de l'archéologie Drac/SRA, le DRASSM et l'INRAP en matière d'atteintes portées au patrimoine archéologique dans la perspective de la mise en place d'un observatoire des contentieux pénaux et d'établir les règles d'analyse et de bonne transmission de ces données réutilisées auprès des services concernés.

À la demande de la directrice de l'École nationale supérieure de la police et de l'Ambassadrice déléguée à la science, la technologie et l'innovation du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, le conseiller sûreté de l'archéologie et des archives participe aussi comme expert au projet européen « Pôle d'excellence et de compétences en matière de lutte contre le trafic illicite de biens culturels », supervisé par l'École nationale supérieure de la Police (ENSP), en collaboration étroite avec le Groupe interacadémique pour le Développement (GID). Cet important projet s'inscrit pleinement dans le cadre des différentes initiatives prises par la présidence française du Conseil de l'Union européenne (PFUE).

Actions de formation et de sensibilisation dans le domaine de la sûreté et de la lutte contre le trafic illicite des biens culturels

La prévention des risques reposant sur la connaissance des menaces et des bonnes pratiques, le conseiller sûreté des archives et de l'archéologie a continué en 2022 à concevoir, organiser, participer, intervenir et animer des actions de formation, de sensibilisation et d'information sur la prévention des actes de malveillance et le trafic illicite des biens culturels. Il a ainsi participé, à la demande de l'École nationale supérieure de la police (ENSP), à la définition et à la mise en place du nouveau format de la formation « sûreté des évènements culturels et risques attentats » prévue durant une semaine en 2023.

Après avoir été président du jury en 2021 du concours externe et interne d'adjoint technique principal de 2^e classe d'accueil, de surveillance et de magasinage AASM 2020, il a intégré le groupe des nouveaux formateurs internes du Bureau de la formation scientifique et technique (BFST) de la DGPA. Dans ce cadre, il a participé à la création de l'offre des nouvelles formations et de leurs supports à destination des agents de la filière Accueil/Surveillance. Il a ainsi animé en 2022 deux « formations post-recrutement – Adjoint technique d'accueil de surveillance et de magasinage » (5 jours par session).

Le 9 février 2022, il est intervenu dans la formation de 3 jours des agents de surveillance de Paris-Musée, animée par son collègue le commandant Guy Tubiana, conseiller-sûreté des Musées de France.

Dans le cadre de la préservation du patrimoine archivistique, le conseiller sûreté de l'archéologie et des archives a créé et anime depuis 2012 les actions de formation sur « la sûreté des locaux d'archives », les sessions de sensibilisation ou journées d'étude à la prévention des vols et de la malveillance en région pour le BFST, ainsi que la formation « Protection contre l'intrusion et le vol dans les services d'archives » dispensée notamment le 20 avril aux élèves conservateurs « spécialité Archives » de l'INP.

Dans le cadre de la lutte contre le pillage archéologique, il a créé, avec Bertrand Triboulot, archéologue au SRA IDF, et co-anime avec lui depuis 2012 les deux journées de formation « Lutter contre le pillage archéologique » pour la DGPA, avec la participation de l'Office central de lutte contre le trafic des biens culturels (OCBC), la gendarmerie, la douane et le parquet de Paris.

L'enseignement « Le conservateur, auxiliaire de justice », mis en place en 2012 par le conseiller sûreté de l'archéologie et Bertrand Triboulot, destiné aux élèves conservateurs « spécialité Archéologie » de l'INP s'est déroulé le 6 avril.

Le conseiller-sûreté pour l'archéologie et les archives a en charge de développer et de favoriser la coopération interministérielle et interservices (services patrimoniaux, police, gendarmerie, douane, justice, archéologues, conservateurs, archivistes, élus, marché de l'art, acteurs et partenaires du patrimoine culturel). Dans ce cadre, il intervient depuis 2013, à la demande de l'OCBC, aux formations des référents « biens culturels » de la Police/gendarmerie et depuis 2015, une à deux fois par an à l'école nationale de la magistrature (ENM) lors de la semaine de formation des magistrats sur le trafic illicite des biens culturels (en novembre 2022). Il a également participé à la formation des magistrats du parquet judiciaire de Paris en octobre au Louvre.

Dans le cadre du séminaire « organisation d'un dispositif de protection globale » de la 26^e session nationale « Protection des entreprises et intelligence économique », il est de nouveau intervenu en novembre pour l'Institut des hautes études du ministère de l'Intérieur (IHEMI) sur « la sûreté des biens culturels, retour d'expériences » avec David Toubalem, chef du service de la sûreté de la Bibliothèque nationale de France, et le Colonel Didier Berger, chef de l'OCBC.

La formation doit également passer par les étudiants, les universitaires et les chercheurs. C'est pourquoi le conseiller-sûreté est intervenu de nouveau en 2022 auprès d'écoles et d'universités, notamment dans le cadre de masters 2 en « Droit du patrimoine culturel » (université Paris-Saclay), en « Métiers de la science du patrimoine » (Centre d'études supérieures de la Renaissance/université de Tours), en « Stratégies muséales et gestion de projet Asie » (Institut Catholique de Paris-ICP), en « Management des organisations culturelles » (université Paris Dauphine-PSL) et en « Patrimoine et musées » (université de Lyon 3), mais également lors d'une formation de l'INP et de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB) sur « les règles élémentaires de sûreté et de sécurité dans une bibliothèque ou un centre de documentation en musée ».

La sensibilisation et les bonnes pratiques en matière de protection du patrimoine culturel et de lutte contre le trafic illicite des biens culturels nécessitent pour être efficaces qu'elles soient partagées au plus grand nombre, en France comme à l'étranger.

Ainsi, il est intervenu à la demande de l'Université de Senghor, dans le cadre du séminaire « Normes modernes de gestion des musées africains », sur « La sûreté et la sécurité des musées et établissements culturels » auprès d'une trentaine d'experts des 15 États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), ainsi qu'à la demande de l'INP, en partenariat avec Expertise France et l'Ambassade de France en Afghanistan, dans le cadre du séminaire « Protection du patrimoine et la lutte contre le trafic illicite des biens culturels afghans » du 5 au 9 septembre 2022, sur « Le traitement judiciaire français des atteintes au patrimoine culturel archéologique et historique, la judiciarisation des affaires : de l'enquête au jugement » à destination d'une délégation afghane.

À la demande de l'Ambassade de France au Bénin, du ministère des Affaires étrangères et de la Coopération de la République du Bénin et du ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts (MTCA),

une mission de formation « sûreté, sécurité des musées et établissements culturels » a été organisée du 4 au 15 septembre 2022 au Bénin, avec l'appui de l'École du patrimoine africain (EPA). Cette mission, assurée par le commandant Guy Tubiana, conseiller sûreté des Musées de France, et le conseiller sûreté de l'archéologie et des archives, a permis de former plus de 140 personnes : directeurs, cadres et agents d'établissements culturels (archives, bibliothèques et musées), conservateurs en chef, archéologues, étudiants, responsables du MTCA et de l'Agence nationale de promotion des patrimoines et de développement du Tourisme (ANPT), agents des eaux et forêts, policiers, pompiers, douaniers et forces armées béninoises à la sûreté et sécurité des établissements culturels. Il a également été dispensé une journée spécifique pour les futurs formateurs béninois, ainsi qu'une journée dédiée à la lutte contre le trafic illicite de biens culturels et les pillages archéologiques au laboratoire de l'Institut national des métiers d'art, d'archéologie et de la culture (INMAAC) de l'Université d'Abomey Calavi. Cette dernière a été assurée par le conseiller sûreté de l'archéologie et des archives auprès d'une quinzaine d'archéologues et d'universitaires.

Enfin, il répond, au cas par cas, aux sollicitations des médias, des organismes nationaux et internationaux afin de sensibiliser le public et les différents acteurs sur les menaces pesant sur le patrimoine culturel, archéologique et archivistique ainsi que sur la prévention de la malveillance et du trafic illicite des biens culturels.

Animation de réseaux professionnels, promotion de la protection du patrimoine culturel et suivi de l'action judiciaire

Afin de se tenir informé de l'actualité juridique et technique, de l'évolution constante du marché des équipements techniques, le conseiller-sûreté rencontre régulièrement des fabricants, des installateurs, des utilisateurs ou des consultants en sûreté et en sécurité des systèmes d'information, dans leurs locaux, à la Missa ou lors de salons professionnels (EUROSATORY Mondial de la défense et de la sécurité, RUN security – rendez-vous Experts de la sécurité IT, Cyberlex, Salon Security Safety Prevention, Les Trophées de la sécurité, etc.).

Ainsi depuis 2015, environ 70 plaintes et signalements à l'origine d'une trentaine de perquisitions ont été engagés en Lorraine par le Service régional de l'archéologie de Grand Est (saisie de plus de 53 000 objets archéologiques de toutes périodes représentant une valeur marchande de près d'un million d'euros) et, en région PACA, plus de 130 plaintes et signalements du Service régional de l'archéologie de PACA ont permis la saisie d'environ 50 000 objets, lors de plus de soixante-dix perquisitions et visites domiciliaires, pour une valeur estimée à plus de 3 millions d'euros.

Citons, notamment :

- la remise officielle au musée d'Archéologie nationale le 17 mai 2022 de 22 pièces de monnaie gauloises à Saint-Germain-en-Laye, saisies par les douanes en avril 2018. Le conseiller sûreté de l'archéologie a participé au convoiement et à la remise officielle, effectuée dans le cadre de « la quinzaine contre les trafics de biens culturels » organisée par les douanes françaises du 17 au 24 mai ;
- le 17 mai 2022, une opération d'interpellation, par la Section de recherches de la gendarmerie maritime de Brest et l'OCBC, a eu lieu dans le cadre d'une enquête portant sur le trafic de 5 lingots d'or issus du pillage de l'épave française du Prince de Conty et découverts aux États-Unis. Les lingots d'or, qui avaient déjà fait l'objet d'une remise à l'ambassade de France à Washington début mars, ont été officiellement restitués au directeur du DRASSM le 27 mai 2022 ;

- le 18 mai 2022, les auteurs présumés du pillage d'un navire antique au large de Cannes ont été interpellés dans les Alpes-Maritimes par la gendarmerie maritime de la Méditerranée, après la découverte de plus de 80 amphores dans un garage. Deux bateaux ainsi que du matériel de plongée ayant servi au pillage ont également été saisis. Le pillage avait été constaté le 19 avril par le DRASSM lors du démarrage des fouilles archéologiques du site du naufrage du Fort royal 1, un navire antique chargé d'amphores de vin datant du II^e siècle avant Jésus-Christ ;
- en juillet 2022, près de 9 000 objets archéologiques (monnaies antiques et médiévales, sceaux byzantins, objets votifs et 2 plaques remarquables, dont une "tabulata ansata" de l'empereur Justin II et de l'impératrice Sophie) ont été saisis, lors d'une visite domiciliaire de la douane et la DNRED, pour une valeur d'environ 800 000 € ;
- en octobre 2022, deux collectionneurs, soupçonnés d'avoir pillé des sites de la Grande Guerre, ont été interpellés par la compagnie de gendarmerie de Colmar et l'OCBC, avec l'appui du PIXAF (plateau d'investigation sur les explosifs et armes à feu) et des démineurs de la Protection civile. Ils seront jugés en avril 2023 ;
- en novembre 2022, une perquisition réalisée par la Brigade territoriale de Les Mées – Château-Arnoux, sur décision du parquet de Digne-les-Bains et sous la supervision d'un gendarme « référent archéologie », a permis la saisie d'environ 2 700 objets archéologiques, dont 2 188 monnaies, 506 objets divers et 2 tessons. Valeur marchande : 16 000 €.

Des décisions de justice en 2022 ont également permis de faire condamner des atteintes au patrimoine archéologique et archivistique, et de rappeler la législation en vigueur :

- un homme a été condamné pour escroquerie le 6 janvier par le tribunal correctionnel de Caen, après avoir fait fabriquer et expertiser à Caen de fausses pièces de monnaie romaine, dont certaines estimées à 200 000 €. Il écope de 12 mois de prison avec sursis et d'une interdiction d'éligibilité de 5 ans ;
- le 18 octobre, le tribunal correctionnel de Paris a ordonné la restitution à l'Égypte des pièces archéologiques pillées sur un chantier de fouilles et a condamné un antiquaire parisien pour l'usage de fausses factures et le recel de biens culturels volés à Saqqarah à trois ans d'emprisonnement avec sursis et à 50 000 € d'amende ainsi qu'au paiement de 70 000 € à l'État égyptien, dont 30 000 € à titre de réparation de la perte de jouissance du bloc, aujourd'hui en Hongrie. Il devra également indemniser à hauteur de 67 489 € le collectionneur, possesseur de bonne foi, de la perte du bien qu'il avait acquis aux enchères ;
- dans le cadre de l'affaire du pilleur détectoriste ayant voulu vendre une plaque de chevalier provenant de fouilles clandestines au musée Cluny en 2021, par l'intermédiaire d'un marchand parisien, trois personnes ont été condamnées le 10 novembre 2022 par le tribunal correctionnel de Vannes. Le pilleur a 1 000 € d'amende pour exécution de fouille illicite, vente illicite d'objet archéologique et dégradation d'un site archéologique. L'épouse écope de 500 € d'amende avec sursis, la confiscation des scellés et la confiscation du produit des infractions soit 3 600 € pour vente et recel d'objets provenant d'une fouille illicite. L'ami écope de 500 € d'amende pour recel de bien provenant d'un vol ;
- le 4 novembre 2022, un pilleur d'archives a été condamné à Colmar à 2 ans de prison, dont un ferme, et 1 000 €. L'association qu'il préside a été condamnée à une amende avec sursis de 50 000 €. Plusieurs milliers de documents, volés aux archives départementales du Haut-Rhin à Colmar et à la bibliothèque de Sélestat, ont été vendus pour près de 141 000 € ;

- le 2 novembre, le Conseil d'État, dans sa décision n° 446688 de rejet d'abrogation de la circulaire du 18 avril 2017 de la DACG, a rappelé que la réglementation n'interdit ni ne limite la commercialisation des détecteurs de métaux, mais soumet simplement à autorisation certains de leurs usages. Elle s'applique de manière non discriminatoire et poursuit, en outre, l'intérêt général de préservation du patrimoine archéologique, historique et artistique. Dans ces conditions, le moyen tiré de la méconnaissance des articles 34 et 36 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne ne peut qu'être écarté. De plus, le régime de propriété, motivé par la volonté de protéger le patrimoine archéologique, ne méconnaît ni l'article 1^{er} du protocole additionnel à la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ni l'article 14 de cette convention.

Parallèlement à ces actions judiciaires, le conseiller-sûreté de l'archéologie et des archives a participé et animé le 8 décembre 2022, en tant que président de séance, la matinée de la 6^e journée d'étude scientifique internationale intitulée « Circulation illicite et blanchiment de biens culturels nationaux et orientaux dans les mondes de l'art », sous l'égide du Laboratoire des trafics des biens culturels (LABTRAC) d'HeRMA et de la MSHS (Axe 4 - « Les patrimoines en danger ») de l'université de Poitiers, en partenariat avec la Qatar National Library et l'association Terre d'Orient.

Afin de faciliter la coordination interservices, le conseiller-sûreté a favorisé depuis 2013 la mise en place de référents « patrimoine archéologique » à la gendarmerie nationale et à la douane. Cela s'est traduit par la signature le 20 juillet 2022 de la Convention nationale sur la protection du patrimoine archéologique entre la gendarmerie nationale et le ministère de la Culture.

Il a dans ce cadre formé en septembre, à la demande et avec le service régional de l'Archéologie de PACA, plus de 77 gendarmes référents archéologie en région PACA.

Avec Xavier Delestre, conservateur régional de l'archéologie de PACA, et Vincent Michel, professeur d'histoire de l'art et archéologie de l'Antiquité classique d'Orient à l'université de Poitiers, il a co-organisé, coordonné et animé le colloque international « Agir ensemble contre le pillage archéologique et le trafic illicite des antiquités » qui s'est déroulé les 12 et 13 octobre 2022 au musée d'Histoire de Marseille. Avec 200 participants en présentiel et plus de 1900 vues sur la chaîne YouTube des musées de Marseille, cette rencontre, co-organisée par le ministère de la Culture (Drac/SRA de PACA) et la Ville de Marseille sous le patronage de l'UNESCO et de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, a permis durant deux jours de présenter à une cinquantaine d'intervenants, nationaux et internationaux, les résultats des principaux acteurs nationaux et internationaux de la protection du patrimoine (culture, recherche, enseignement, droit, enquête et justice) et d'échanger leurs expériences et expertises respectives au service de la protection du patrimoine de l'humanité.

La sensibilisation du grand public, en particulier le jeune public, est primordiale si l'on veut préserver le patrimoine culturel. C'est pourquoi il a participé à l'exposition « PASSÉ VOLÉ. L'envers du trésor » au musée d'Archéologie nationale de Saint-Germain-en-Laye (26 mai-29 août 2022), mais également, en tant que conseiller scientifique, à l'organisation de l'exposition « Trésors coupables. Pillages archéologiques en France et dans le bassin méditerranéen » au musée d'Histoire de Marseille (16 décembre 2022-12 novembre 2023). Cette exposition présente, pour la première fois en France, plus de 800 objets confisqués par la justice dans le cadre de pillages archéologiques et de trafics d'antiquités. Cela permet au public de prendre conscience du volume des pertes patrimoniales suite aux fouilles archéologiques clandestines, réalisées notamment avec des détecteurs de métaux, sur terre, sous terre et sous les eaux ainsi que sur le commerce illégal qui en découle en France et à l'étranger.

Il a, par ailleurs, coordonné la publication en octobre 2022 du Hors-série n° 39 du magazine ARCHEOLOGIA – « Trésors en péril. Le fléau du pillage archéologique » et écrit 4 articles afin de partager au plus grand nombre l'urgence de poursuivre les actions concertées, répressives, mais aussi préventives, à l'échelle nationale et internationale contre le fléau du pillage et le trafic illicite des biens culturels.

Le secteur éducatif a également toute sa place. En complément des cursus universitaires existants, le projet européen PITCHER « Prévention du trafic illicite du patrimoine culturel » (2021-2024), auquel le conseiller sûreté de l'archéologie participe, œuvre pour mettre en pratique la stratégie de sensibilisation du public scolaire face à ce problème clé du trafic et du pillage des biens culturels, en apportant aux enseignants et aux médiateurs des connaissances théoriques et pratiques sur le pillage et le trafic des antiquités ainsi qu'en rendant disponibles en ligne des ressources éducatives ouvertes.

La sécurité-incendie

Lieutenant-colonel Laurent FUENTES – BSPP

Lieutenant-colonel Alain CHEVALLIER – BSPP

Lieutenant-colonel Dominique JAGER – BSPP

Commandant Claude GAUER

Major Franck SOUPPER – BSPP

Yani AMRANE, apprenti

Préambule

La brigade de sapeurs-pompiers de Paris a été investie en 1980 d'une mission de sécurité contre l'incendie dans les établissements relevant de la direction des Musées de France.

Le détachement mis à disposition du ministère de la Culture s'est progressivement élargi et compte aujourd'hui trois officiers supérieurs, dont deux réservistes, ainsi qu'un major.

Les cadres de la brigade constituent la composante sécurité de la mission sécurité, sûreté et audit, rattachée à la délégation à l'Inspection, à la Recherche et à l'Innovation (Diri), au sein de la direction générale des Patrimoines et de l'Architecture.

Les officiers assurent plus particulièrement des missions d'audit et de conseil au profit du service des Musées de France, du service du Patrimoine et du service de l'Architecture.

Le sous-officier supérieur a quant à lui en charge la formation des agents de l'administration centrale, des directions régionales des Affaires culturelles, des services à compétence nationale et des établissements publics relevant du ministère.

Le chef de détachement, conseiller sécurité incendie des Musées de France

Quatre missions principales sont assignées au conseiller sécurité incendie de la Diri :

- l'évaluation des conditions d'accueil des collections nationales dans les Musées de France et les musées internationaux, à l'occasion des expositions temporaires ou de certaines mises en dépôt d'œuvres ;
- l'évaluation des mesures de sécurité dans les musées nationaux et de France, à l'occasion de travaux de construction, de rénovation ou de restructuration, mais aussi dans le cadre de difficultés de fonctionnement courant nécessitant une expertise particulière (élaboration du plan de sauvegarde des biens culturels, visite de la commission de sécurité, schéma directeur de sécurité, etc.) ;
- la formation à la prévention incendie dans les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de la Culture et dans les structures permettant de promouvoir les bonnes pratiques liées à la sécurité du patrimoine ;
- la participation à des groupes de travail de niveau national et international relatifs à la sécurité du patrimoine culturel.

Le bilan

Le service des Musées de France a sollicité le conseiller sécurité de la Missa pour 173 demandes de prêts d'œuvres des collections nationales et/ou dispenses d'assurance. L'étude des « Facility report » a donné lieu à **18 visites de musées**, dont 2 dans des établissements nationaux (château de Pau et musée Guimet).

À la demande des directions régionales des affaires culturelles (Drac), 30 visites d'audit ou d'accompagnement dans le cadre de projets de restructuration ont été organisées. Elles ont été complétées par quatre visites d'établissements relevant du ministère de la Culture (la Cité de l'architecture & du patrimoine, le musée d'Archéologie nationale et ses réserves d'œuvres temporaires, ainsi que le musée des Arts décoratifs).

55 % des visites de musées ont concerné des établissements classés en 5^e catégorie. Ces ERP, non contrôlés par les commissions de sécurité, constituaient un axe prioritaire identifié dans le bilan de l'année 2021.

Avec la fin de la crise sanitaire, les visites à l'étranger ont repris, notamment pour auditer les établissements sollicitant des prêts d'œuvres de très grande valeur.

La mission de conseil organisée par l'ambassade de France au Bénin en janvier 2022, en vue d'accompagner la restitution de 26 œuvres du royaume de Dahomey, est à souligner. Rattaché au cabinet du ministre de la Culture béninois, le conseiller sécurité a pu auditer quatre sites culturels, et analyser un projet de construction d'un musée national sur plans. Les échanges ont montré la forte volonté du gouvernement de développer le tourisme, en s'appuyant sur une offre culturelle répondant aux standards internationaux.

D'une façon générale, le niveau de sécurité incendie des Musées de France est de bonne facture. Les directeurs d'établissements sont conscients des risques et disposent, dans leurs équipes, d'un agent en charge des questions de sécurité. Les grandes comme les petites structures sont accompagnées par le service bâtiment ou les services techniques de la collectivité dont ils dépendent, notamment pour ce qui concerne l'entretien et le contrôle des installations techniques.

Dans le but de protéger les collections, les équipements en place vont, en général, au-delà des minimas imposés par la réglementation. En particulier, un système de détection automatique d'incendie est souvent installé, et une surveillance des alarmes est mise en place hors heures ouvrables.

La gestion du stockage des collections en réserves reste une préoccupation majeure, notamment dans le bâti ancien, où la résistance au feu des cloisons et planchers répond rarement aux exigences de la réglementation actuelle. L'année 2022 a vu l'apparition de nouveaux projets d'externalisation des réserves. Cette solution est très pertinente puisqu'au-delà des aspects de sécurité incendie, elle permet d'augmenter les surfaces d'exposition.

Le niveau de préparation des musées à la gestion d'un sinistre est variable, mais reste, à l'échelle de l'ensemble des musées, très insuffisant. La multiplication des colloques et de la documentation en ligne sur les plans de sauvegarde des biens culturels (PSBC) a permis de sensibiliser la majorité des établissements. **Reste que ce plan d'urgence est encore bien souvent non rédigé ou incomplet, car sa mise en place apparaît comme une charge qui vient se cumuler à de multiples priorités.** La réalisation d'exercices de mise en application n'est par ailleurs pas encore entrée dans les moeurs.

Ainsi, sur les 41 établissements en exploitation visités en 2022, 14 disposaient d'un PSBC (34 %). Seuls deux de ces plans d'urgence étaient complets.

La note du directeur général des Patrimoines du 10 juin 2016 a demandé aux établissements relevant du ministère de la Culture d'établir un PSBC. **Au regard de l'accélération du changement climatique, il semble désormais opportun d'imposer la rédaction de ce plan d'urgence à l'ensemble des Musées de France.** À cet effet, le Code de la sécurité intérieure ou le Code du patrimoine pourrait constituer le support réglementaire adapté.

L'année 2022 a également vu le développement de logiciels de PSBC numériques par des sociétés privées. Ces supports soulèvent des questions de sécurité de l'information, mais aussi d'interopérabilité et de gestion des bases de données. Les bureaux métier et services spécialisés devront se positionner sur ces sujets.

Deux incendies au musée des Arts décoratifs de Paris et à l'Hôtel de la Marine ont mis en évidence des fragilités récurrentes au sein des musées.

D'une part, l'évolution de l'offre culturelle voit, depuis une vingtaine d'années, le **développement au sein même des musées, de restaurants dont la gestion est confiée à des prestataires**. Ces exploitations disposent de multiples appareils de cuisson électriques, à gaz ou au bois, ainsi que d'équipements de réfrigération. Les graisses et gaz de combustion sont extraits par des conduits, qui débouchent en toiture via des locaux techniques. **Le risque d'incendie est nécessairement accru**, en particulier dans le bâti ancien, qui présente des fragilités structurelles. L'attention des chefs d'établissements doit être attirée sur la nécessité de contrôler les procédures d'entretien et de vérification technique de ces exploitations. Par ailleurs, dès lors qu'un système de sécurité incendie de catégorie A équipe le musée, il est utile d'étendre la détection incendie à tous les locaux du restaurant.

D'autre part, la modernisation des espaces muséographiques et le développement des activités culturelles dans les bâtiments d'intérêt patrimonial anciens engendrent une **multiplication des équipements techniques**. Dans un souci d'optimisation, ces installations sont **souvent implantées dans des combles sous charpente bois**. Or, aveugles et parfois dénués de cheminements à hauteur d'hommes, **ces volumes sont difficilement accessibles pour les services d'incendie et de secours**. En cas de départ de feu, la propagation à la toiture constitue un risque majeur. Par ailleurs, les opérations d'extinction sont en général longues et complexes. **Il est donc nécessaire de renforcer la sécurité incendie dans ces espaces.**

S'agissant de la documentation, un important effort a été réalisé cette année afin de mettre à disposition de tous les musées des supports pédagogiques pragmatiques sur la sécurité.

Le groupe de travail interservices relatif à la rédaction de fiches techniques de sécurité et de sûreté, piloté par la Missa, a pris fin en juin et les documents ont été mis en ligne sur le site internet du ministère en août, en liaison avec le service des Musées de France et le service du patrimoine. À cette occasion, la documentation relative à la sécurité a été mise à jour.

La publication d'un guide d'élaboration du PSBC par le Centre de recherche et de restauration des Musées de France (C2RMF), en décembre 2022, est par ailleurs à souligner. Ce document pédagogique devrait inciter les établissements à rédiger ce plan d'urgence.

En outre, la Missa a poursuivi sa participation au groupe de travail piloté par la fédération nationale des sapeurs-pompiers de France (FNSPF) sur l'amélioration du niveau de sécurité incendie dans les bâtiments d'intérêt patrimonial. Un guide technique permettra de conseiller l'ensemble des acteurs de la culture et de la sécurité civile sur ce sujet. Il sera complété par des fiches relatives aux équipements de sauvegarde des biens culturels, élaborées par le centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) suite à une campagne d'essais en laboratoire.

Enfin, sur le plan organisationnel, une planification plus efficace des missions d'audit des musées a pu être mise en place, en liaison avec quelques Drac, notamment en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. La méthode est à généraliser à l'ensemble des régions, dans la mesure où elle permet de prioriser les actions. Une meilleure coordination avec les architectes-conseils du service des Musées de France est par ailleurs à rechercher.

En interne, comme demandé en 2021, le conseiller musée a élargi son champ de compétence, notamment en participant au groupe de travail interservices sur la sécurité des cathédrales, ainsi qu'au groupe de travail interministériel sur la modification du Code de la construction et de l'habitation¹. Cette organisation permet plus de souplesse et de réactivité. Elle doit toutefois, pour des motifs liés à la charge de travail, rester limitée à quelques sujets ciblés.

Les axes d'efforts proposés pour 2023

L'accompagnement des musées nationaux et des Musées de France classés en 5^e catégorie, axe d'effort maintenu

Les sinistres survenus fin 2022 et début 2023 dans plusieurs édifices nationaux montrent combien la sécurité incendie reste une préoccupation majeure, même dans les grands établissements protégés par de multiples équipements techniques et surveillés par un service de sécurité incendie composé d'agents qualifiés.

Une note de sensibilisation sur les principaux risques et les points d'attention sera donc rédigée puis adressée à l'ensemble des établissements relevant du ministère au premier trimestre 2023.

Par ailleurs, la visite des musées nationaux, dans le cadre de l'étude des « facility report » liée aux prêts d'œuvres des collections nationales pour des expositions temporaires, ou de missions de conseils sur des projets de restructuration, constituera une priorité.

Dans ces établissements, une attention particulière sera portée aux concessions commerciales, aux espaces techniques, aux combles, à l'organisation des travaux, à la formation, et aux plans de sauvegarde des biens culturels.

Les Musées de France classés en 5^e catégorie, non contrôlés périodiquement par les commissions de sécurité, sont ceux qui requièrent le plus de conseils en matière de sécurité incendie. Ils seront donc accompagnés en priorité.

Une participation active à l'élaboration des textes de niveau réglementaire sur la sécurité incendie dans les ERP relevant du ministère de la Culture

Les travaux pilotés par la direction générale de la Sécurité civile et de la Gestion des crises (DGSCGC) sur la modification des articles R.143-15 et 16 du Code de la construction et de l'habitation (CCH) ont pris fin en décembre 2022. La publication des nouvelles dispositions, qui préciseront notamment les notions d'exploitant et d'exploitation ainsi que le champ des mesures à arrêter par les différents ministères pour les ERP relevant de leur responsabilité, est prévue à l'été 2023.

Au regard de ces avancées, **le bureau des Affaires juridiques de la DGPA va reprendre le travail de modification de l'arrêté ministériel du 15 septembre 2006 précisant, pour les ERP relevant du ministère**

¹ Modification des articles R 143-15 et 16, relatifs aux établissements relevant des ministères.

de la Culture, la répartition des responsabilités et l'organisation dans le domaine de la sécurité incendie. Une participation active de la Missa sera indispensable.

Par ailleurs, la DGSCGC a fait savoir qu'elle poursuivrait la réflexion sur la notion de direction unique de sécurité mentionnée à l'article R 143-21 du CCH. Les missions du responsable unique de sécurité pourraient ainsi être précisées. Compte tenu des difficultés récurrentes rencontrées sur ce sujet, la Missa s'investira également dans ces travaux.

Enfin, les textes de niveau réglementaire sur le « permis de faire ² » sont en cours d'élaboration par le ministère de la transition écologique, en liaison avec la DGSCGC. Ils fixeront notamment les sous-objectifs de sécurité incendie liés à une approche performancielle de la sécurité. Les conclusions de ces travaux devront faire l'objet d'une attention particulière, dans la mesure où les bâtiments d'intérêt patrimonial trouveront dans les années à venir un large intérêt à exploiter ces nouvelles méthodes d'analyse, eu égard aux contraintes de protection auxquelles ils sont soumis.

La rédaction des plans de sauvegarde des biens culturels

Si l'intérêt des PSBC ne fait plus débat, leur élaboration à l'échelle nationale reste encore très insuffisante. La documentation pédagogique a été largement développée et les conseillers en sécurité du patrimoine proposeront en 2023 des modèles spécifiques pour les cathédrales.

Deux axes prioritaires seront développés :

- **la participation à des actions de sensibilisation de grande échelle.** À cet effet, le colloque organisé en avril 2023 par la FNSP sur la sécurité incendie dans les bâtiments d'intérêt patrimonial (600 places), et les ateliers webinaires mis en place par le C2RMF à l'échelle nationale (650 participants) constitueront des moyens d'action efficaces ;
- **la sensibilisation des services de l'administration centrale sur la nécessité d'imposer l'élaboration de ce plan d'urgence par voie réglementaire.**
- l'accompagnement des musées dans la rédaction de leur plan de sauvegarde des biens culturels.

Le rapprochement de la Diri et de l'Inspection générale de la sécurité civile (IGSC) sur la protection du patrimoine

Suite à des échanges entre les conseillers sécurité de la Missa et l'Inspection générale de la sécurité (IGSC), le chef de l'IGSC a sollicité un entretien auprès du chef de la Diri, en vue d'échanger sur des thèmes d'intérêt commun.

Ce premier contact permettra d'initier un travail collaboratif, en particulier sur la formation et les plans de sauvegarde des biens culturels.

L'optimisation de la planification des visites de musées

Le conseiller musée de la Missa est en capacité de visiter au maximum 50 établissements par an. Les sollicitations pour les prêts d'œuvres des collections nationales sont, au regard des risques, prioritaires. Elles représentent en moyenne 15 à 20 visites par an. Dès lors, une trentaine de visites de conseil peuvent être organisées en liaison avec les Drac. Il est donc indispensable de prioriser les actions par région.

Une réunion entre la Missa et les Drac sur ce sujet sera organisée au premier trimestre 2023, afin d'échanger avec les conseillers musées sur les cibles et les phases de projets les plus pertinentes pour

² Article 49 de la loi n°2018-727 du 10 août 2018 pour un État au service d'une société de confiance.

soliciter le conseiller sécurité. Elle pourrait déboucher sur une planification annuelle des missions plus efficace.

Par ailleurs, une meilleure coordination avec les architectes-conseils du service des Musées de France sera recherchée en liaison avec la sous-direction de la politique des musées.

Les conseillers sécurité incendie des patrimoines

La mission principale des conseillers en sécurité incendie des patrimoines consiste à assurer le suivi des 89 édifices de culte classés au titre des monuments historiques et appartenant à l'État.

Lors de l'installation du premier conseiller, en 1996, les échéances des contrôles ont été prévues à un rythme quinquennal, sans pour autant devoir concorder avec ceux de la commission de sécurité qui est tenue de respecter la même périodicité. Le contrôle mobilise généralement une dizaine d'acteurs localisés sur plusieurs sites de la région concernée, dont des représentants des collectivités territoriales. Les constats et recommandations sont consignés dans un rapport après chaque visite.

Le périmètre des missions s'est considérablement élargi au cours des années :

- à d'autres monuments historiques appartenant à l'État (châteaux, hôtels particuliers, etc.) ;
- aux vingt écoles d'architecture relevant du ministère de la Culture ;
- aux directions régionales des Affaires culturelles (Drac), et aux Unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP) ;
- au Centre des monuments nationaux (CMN), administrateur de certains édifices ;
- aux maîtrises d'ouvrage du ministère, aux architectes en chef des monuments historiques (ACMH) et à diverses associations intervenant dans la sauvegarde du patrimoine ;
- aux collectivités territoriales et aux administrateurs privés, propriétaires de monuments, après autorisation préalable du chef de la Diri.

Les conseillers peuvent également participer :

- à des études de faisabilité et d'amélioration de la sécurité incendie dans les monuments historiques ;
- à quelques séquences pédagogiques au sein des écoles d'architecture et à l'Institut national du patrimoine (INP) ;
- à la formation des acteurs de la sécurité contre l'incendie du ministère, en administration centrale et en régions ;
- à la préparation et au déroulement des commissions de sécurité ;
- à l'élaboration de plans directeurs d'amélioration de la sécurité contre l'incendie, de cahiers des charges d'exploitation et de plans de sauvegarde des biens culturels (PSBC) ;
- à la rédaction de guides de sécurité incendie pour les agents du ministère ;
- à l'élaboration d'espaces collaboratifs à destination des acteurs de la sécurité incendie et à la mise à jour des documents en ligne sur le site du ministère.

Le bilan

Cinq axes d'effort étaient programmés en 2022 :

- rattraper le retard occasionné par la crise sanitaire pour les visites de sécurité des cathédrales ;
- éradiquer les avis défavorables concernant des cathédrales de l'État ;
- prendre en compte les propositions formulées par le groupe de travail sur la sécurité et la sûreté des cathédrales ;
- étudier les solutions innovantes qui existent sur le marché, afin d'apporter des réponses efficientes aux acteurs de terrain ;
- mettre à jour les informations existantes sur les sites internet et intranet du ministère, concernant la sécurité incendie des monuments historiques.

L'objectif prioritaire était **de rattraper le retard pris à la suite des périodes de confinement liées à la COVID-19**. Ce retard, qui concernait 10 cathédrales fin 2021, devrait être résorbé fin 2023. Pour 2022, 27 cathédrales ont fait l'objet d'un rapport de visite périodique. 33 visites sont programmées en 2023, soit **60 cathédrales sur 89** en deux ans.

Il faut préciser ici que l'amélioration de la sécurité des cathédrales n'est pas la seule mission des deux conseillers sécurité des patrimoines, qui sont sollicités également pour des visites de châteaux (Chambord, Kerjean), d'autres MH (abbaye de Cîteaux, Archives nationales – site de l'Hôtel de Rohan, Hôtel-Dieu et abbatiale de Belleville-en-Beaujolais). Ces missions répondent généralement à des demandes urgentes et font l'objet d'un accord préalable du chef de la Diri.

Le second objectif était **d'éradiquer les avis défavorables pesant sur certaines cathédrales**. Sur 8 cathédrales sous avis défavorable en 2021, 5 sont désormais sous avis favorables et une est passée sous avis défavorable (Rennes). 2 édifices devraient repasser sous avis favorable en début d'année 2023, à la suite de travaux engagés et programmés (basilique de Carcassonne, cathédrale de Rennes).

Deux cathédrales (Bayonne et Aire-sur-Adour) posent problème. Les services d'incendie et de secours intervenant sur ces édifices s'appuient sur l'article R.143-13 du Code de construction et de l'habitation pour justifier leur avis défavorable. Le plan sécurité des cathédrales a pour objectif d'améliorer la sécurité des édifices, **en complément des dispositions réglementaires** fixées par l'arrêté du 25 juin 1980 (dispositions générales et particulières). Les avis défavorables doivent être motivés par un danger grave et imminent pour le public accueilli dans ces édifices, et ne doivent pas constituer un moyen de pression supplémentaire pour obtenir une amélioration de la sécurité dans des monuments historiques existants.

En contrepartie, il convient « de ne pas donner le bâton pour se faire battre ». Il est parfois constaté que le passage de la commission de sécurité n'est pas assez préparé en amont ou que les prescriptions faites cinq ans plus tôt n'ont pas été suivies d'actions visant à améliorer la sécurité de l'édifice. En général, les commissions regardent si les rapports de vérification réglementaires après travaux (RVRAT) comportent des observations importantes et si ces dernières ont été prises en compte. Elles constatent parfois des défauts de demande d'autorisation de travaux ou de transmission de RVRAT. Les formations mises en place au profit des Drac au deuxième semestre 2023 devront insister sur ce point.

Enfin, il faut compléter ce bilan par les multiples visioconférences et autres études de dossiers transmis par courriels.

Concernant l'axe d'effort sur les propositions formulées par le groupe de travail sur la sécurité des cathédrales, d'autres réunions sont venues s'ajouter, relatives notamment à la réécriture des

articles R.143-15 et R.143-16 du Code de la construction et de l'habitation³, ce qui a retardé la refonte de l'arrêté du 15 septembre 2006.

Il a été décidé les actions suivantes :

- apport d'éléments supplémentaires sur le plan sécurité des cathédrales à paraître début 2023 et mise en ligne de ces documents sur un espace collaboratif (RESANA) ;
- mise en place d'audits dans chaque Drac sur l'ensemble des cathédrales. En effet, les deux conseillers du ministère ne peuvent auditer de manière exhaustive les 89 édifices au cours de leurs déplacements.
- mise en place d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) déléguée à la sécurité incendie auprès de chaque Drac. Cette mesure permettra de s'assurer que la maintenance et les contrôles périodiques sont réalisés, et que le registre de sécurité est tenu à jour. L'AMO préparera les commissions de sécurité, et pourra assister les Drac dans l'élaboration des marchés dédiés à la sécurité incendie.
- apport de nouveaux systèmes de détection et d'extinction, conformément à un des axes d'effort sur l'innovation, pour améliorer la sécurité des édifices comme :
 - 1- la mise en place temporaire de caméras thermiques pendant des travaux avec points chauds, et définitive pour gagner des délais lors de la levée de doute par les sociétés prestataires ;
 - 2- la mise en place de systèmes d'extinction automatique au CO2 à pression permanente sur toutes les armoires électriques.

Comme évoqué ci-dessus, un travail d'uniformisation a été réalisé pour mettre à la disposition des Drac et UDAP des documents types et des mémentos pour l'aide rédactionnelle. En effet, la plupart des documents existants dataient de 2008 ou 2014. Des fiches techniques ont déjà été publiées sur le site internet du ministère et des projets de documents types ont été mis à la relecture des conservateurs des monuments historiques des Drac et des architectes des bâtiments de France sur un espace collaboratif. La mise en ligne des versions abouties est programmée pour la fin du premier trimestre 2023.

Dans le cadre de l'évolution des textes, les conseillers sécurité des patrimoines participent à d'autres groupes de travail comme celui sur la recherche et l'innovation, ou encore la protection du patrimoine culturel en cas de catastrophe et la mise en place d'un module européen de protection du patrimoine (PROCULTHER)⁴.

Les axes d'effort proposés pour 2023

Le premier objectif pour 2023 est de **poursuivre l'effort de mise à jour des visites périodiques des cathédrales d'État**.

Le second objectif est de **poursuivre la levée des avis défavorables**. À cet effet, une sensibilisation des préfets de régions pourra être nécessaire, dans les secteurs géographiques concernés par un avis défavorable de la commission de sécurité, jugé non justifié.

³ Groupe de travail piloté par la direction générale de la Sécurité civile et de la Gestion des crises.

⁴ Groupe de travail européen, piloté par la sécurité civile italienne, pour une action dans le cadre du mécanisme européen de protection civile.

Le troisième objectif est la **mise en ligne sur un espace collaboratif** du nouveau plan sécurité/sûreté cathédrale ainsi que des documents type (mémentos, fiches) à destination des Drac et des UDAP pour les aider dans leurs tâches.

Le quatrième objectif, qui fait suite aux conclusions du GT cathédrales, **est de mettre en place des formations dédiées à la sécurité incendie**. La formation en sécurité incendie des AUE passera ainsi à deux jours complets, avec une première journée théorique et une seconde journée sur le terrain, pour présenter la documentation spécifique, et montrer l'importance de la préparation des commissions de sécurité. Une formation continue sera par ailleurs développée dans les Drac à raison de deux stages par an. Son organisation est en cours d'étude sous le pilotage du secrétariat général. Le volume horaire et les objectifs de la formation sont à finaliser.

Le cinquième objectif est permanent. Il consiste en une **veille technologique** qui peut permettre d'améliorer la sécurité des édifices, là où la réglementation prescriptive et les normes peinent à trouver des solutions pérennes. Pour cela, il faut suivre, voire encourager des expérimentations comme celles de la cathédrale d'Évreux sur les extincteurs automatiques dans les armoires électriques, ou de la cathédrale de Mende pour ce qui concerne les caméras thermiques dans les combles.

Le sixième objectif concerne le **problème de la réalisation de la levée de doute** pour les cathédrales dotées d'une détection automatique d'incendie (SSI de catégorie A). Il s'agit bien là d'une **vulnérabilité majeure trop souvent identifiée** lors des déplacements des deux conseillers sur le terrain. Les délais d'intervention des personnes réalisant la levée de doute, préalablement à l'alerte des services de secours, ne sont pas maîtrisés. Il est donc nécessaire de mettre en place des procédures organisationnelles pérennes et efficaces.

Le septième objectif intéresse les plans de sauvegarde des biens culturels (PSBC). Trop souvent, la mise en place d'un PSBC est reportée, dans l'attente de disposer d'un document exhaustif, alors que **l'effort doit porter sur un document opérationnel rapidement exploitable** (vu et construit en concertation avec les sapeurs-pompiers), **testé par des exercices** et s'inscrivant dans un cycle d'amélioration continue. Ce point fait l'objet d'un suivi particulier par l'apprenti employé à la Missa depuis fin 2022.

Le huitième objectif consiste en la mise en place de **tableaux dynamiques de suivi des cathédrales**, optimisant les supports existants. Les informations, portées par l'échelon local (ABF, technicien des bâtiments de France, etc.) dans le tableau concernant une cathédrale, implémenteront directement le tableau détenu par chaque CRMH pour l'ensemble de ses cathédrales, mais également le tableau général de toutes les cathédrales, suivi par les deux conseillers de la Missa. Les sources d'erreur devraient disparaître et **les statistiques essentielles pourront être mises en avant sous la forme de graphiques**.

Le chargé de formation

En 2022, l'accent a été mis sur des formations de secourisme aux gestes qui sauvent. Les thèmes abordés permettent aux agents formés de pouvoir faire face à de nombreuses situations de détresse vitale avant l'arrivée des secours. La durée de la formation est de trois heures et permet, notamment sur les sites métropolitains, de coupler, sur une même journée, les apprentissages de secourisme et de sécurité incendie, au bénéfice du même groupe.

Les formations au PSC 1 ont été, quant à elles, effectuées au bénéfice des agents SSIAPI du ministère, puisqu'elles sont indissociables de cette qualification professionnelle.

Les formations incendie ont conservé le cadre établi en 2021, avec des séquences plus pratiques que théoriques, afin que les agents puissent appréhender de façon pragmatique les nombreuses actions à mener, notamment lors d'un départ de feu dans les locaux où ils travaillent.

Le bilan de la formation

Le secourisme

501 agents ont été formés en secourisme :

- 55 formations (458 agents) sur les Gestes Qui Sauvent ;
- 2 formations (19 agents) au PSC1 ;
- 3 formations continues (24 agents) du PSC1 (recyclage).

Les formations se sont déroulées au sein des Drac, des Services à compétence nationale, des Établissements publics, des Écoles nationales supérieures d'architecture, et au centre de formation VINCI pour ce qui concerne la région parisienne.

L'incendie

39 formations ont été dispensées au bénéfice de 297 agents.

L'enseignement dispensé prépare aux fonctions d'équipier de 1^{re} intervention et de guide file-serre-file. Il inclut par ailleurs le maniement des extincteurs.

L'enseignement se veut plus pratique que théorique et donne d'excellents résultats. Il a permis, sur chaque site de formation, d'immerger les agents sur leur lieu de travail afin de les confronter, de façon active, à la réalité des locaux comprenant moyens et dispositifs de secours.

Les axes d'efforts proposés pour 2023

Le chargé de formation s'attachera à planifier à longue échéance, notamment au sein des Drac/UDAP, les formations incendie devant être dispensées et qui sont imposées par le Code du travail (article R4227-28). Cette planification facilitera l'organisation des déplacements et permettra d'optimiser la cohérence à l'échelle nationale.

ANNEXES

- [Annexe 1 : Liste de SPR classés/expertisés et PSMV](#)
- [Annexe 2 : Projets de Sites patrimoniaux remarquables présentés en CNPA \(2018-2022\)](#)
- [Annexe 3 : Lettre de mission « Étude transversale sur les musées et l'art dans l'espace public »](#)
- [Annexe 4 : Liste des ethnopôles](#)
- [Annexe 5 : Liste du patrimoine culturel immatériel](#)
- [Annexe 6 : Publications parues en 2022](#)

-

Annexe 1 : Liste de SPR classés/expertisés et PSMV

Régions	Classement de SPR en CNPA/PSMV	Expertise de SPR/Suivi élaboration de PSMV
AURA		Seyssel (01 et 74) Rumilly (74) Ambronay (01) Clermont-Ferrand (63) Valence (26) Montélimar (26)
Bourgogne Franche-Comté		Auxerre (89) Besançon (25) Dole (39)
Bretagne	Dol de Bretagne (35) Dinan (22) Lannion (22) Lamballe (22)	Locronan (29) Josselin (56) Châteaulin (35) Camaret (29) Belz (56)
Centre-Val de Loire	Châteaudun (28) Bourges (18) Sancerre (18) Saint-Satur (18) Ménétréol sous Sancerre (18) Chartres (28)	Loches (37)
Corse		Sartène (2A) Porto-Vecchio (2A)
Grand-Est	Strasbourg (67) Neuf-Brisach (68) Sarre-Union (67) Bouxwiller (67)	
Hauts-de-France		Mers-les-Bains/Le Tréport (80) Saint-Omer (62)
Île-de-France		Saint-Germain-en-Laye (78) Marly-le-Roi (78) Versailles (78) Louveciennes (78) Corbeil-Essonnes (91)
Normandie	Orbec (14) Longny-les-Villages (61)	Mortagne-au-Perche (61)

Nouvelle-Aquitaine	Saint-Émilion (33) Moirax (47) Astaffort (47) Caudecoste (47)	Périgueux (24) Bidart (64) Saint-Jean-Pied-de-Port (64) La Roche-Posay (86)
Occitanie	Aigues-Mortes (30) Banyuls (66) Penne (81) Bruniquel (82) Caylus (82) Montricoux (82)	Aragon (11) Narbonne (11) Peyreleau (12) Saint-Rome-de-Tarn (12) Villefranche-de-Rouergue (12) Toulouse (31) Beaucaire (30) Nîmes (30) Villeneuve-lès-Avignon (30) Lectoure (32)
Pays de la Loire	Pornic (44)	Angers (49) Le Lude (72) Mamers (72) Sillé-le-Guillaume (72) Saint-Nazaire (44)
PACA	Saint-Raphaël (83) Orange (84)	Route Cézanne/Le Tholonet (13)

Annexe 2 : Projets de SPR présentés en CNPA 1^{re} section de 2018 à 2022

Nombre et types par années

Nouveaux classements au titre des SPR

2018	3
2019	9
2020	9
2021	11
2022	21
TOTAL	53

Modifications de SPR

2018	1
2019	0
2020	2 (1 extension, 1 réduction)
2021	4 (2 extensions, 2 réductions)
2022	4 (2 extensions, 2 réductions)
TOTAL	11 (5 extensions, 5 réductions)

PSMV

2018	4
2019	5
2020	2
2021	2
2022	3
TOTAL	16

Annexe 3 : Lettre de mission « Étude transversale sur les musées et l'art dans l'espace public »



**Direction générale des patrimoines
et de l'architecture**
Délégation à l'inspection, la recherche et l'innovation

Paris, le 27 JAN. 2023

Réf. : 2022/D/13192

NOTE

à l'attention de Pascal Mignerey, chef de la délégation à l'inspection, à la recherche et à l'innovation

Objet : Étude transversale sur les musées et l'art dans l'espace public

Longtemps cantonnée à une fonction mémorielle (statues commémoratives, monuments aux morts...), la présence de l'art dans l'espace public s'est développée à la faveur de plusieurs dynamiques : le 1% artistique, l'urbanisation croissante, notamment à travers les villes nouvelles... Depuis plusieurs années, des démarches alternatives ont vu le jour tel l'art urbain (*street art*), art en quête de patrimonialisation et qui connaît aujourd'hui un mouvement d'institutionnalisation dans certains musées.

L'intérêt croissant des publics pour cet art à ciel ouvert se traduit par de vives réactions, notamment s'il fait référence à des sujets sociaux, si sa conservation n'est pas assurée par ses propriétaires, si les commandes ne sont pas sécurisées sur le plan juridique ou si des démarches participatives ne sont pas initiées.

Dans ce contexte, force est de constater que de nombreux projets sont aujourd'hui engagés par l'Etat et les collectivités territoriales, porteurs d'enjeux relevant de la responsabilité des musées. Ces derniers ont d'ailleurs fait part des difficultés qui découlent de ces prérogatives : les professionnels des musées constatent que leurs expertises opérationnelles, stratégiques et scientifiques sont attendues concernant l'inventaire, le statut juridique, la conservation, les droits des artistes et parfois les commandes. Ils sont confrontés à des dossiers complexes et à des pratiques diverses, comme l'avait souligné une étude menée en 2015 par la direction des musées de Dijon.

« Il demeure (...) trop de territoires délaissés et les questions de conservation et de médiation deviennent cruciales pour « l'art à ciel ouvert ». De ce dernier point de vue, les musées sont appelés à jouer un rôle relais pour les œuvres à proximité »¹ écrivait en 2019 l'historien et universitaire Thierry Dufrêne, plaidant pour une consolidation de la place des musées dans la revitalisation et la défense de la création artistique dans l'espace public.

Compte tenu de ces enjeux, je souhaite confier à la DIRI une mission d'étude et de réflexion en cohérence avec les précédentes études menées par la DIRI en 2020 sur l'organisation des musées au regard des réformes territoriales et sur le statut des biens culturels mobiliers.

¹ Thierry Dufrêne, « La commande publique au pluriel : diversité, participation, expérimentations », in *L'art à ciel ouvert*, Flammarion, 2019, p 20
Affaire suivie par : Pascal MIGNEREY
Tél : 01 40 15 34 01
Mél : pascal.mignerey@culture.gouv.fr
6, Rue des Pyramides - 75033 PARIS cedex 01

Sur votre proposition, j'ai décidé de confier cette mission à David Liot, conservateur général des patrimoines et inspecteur des musées (collège musées et patrimoine scientifique, technique et naturel). Cette mission devra naturellement s'appuyer sur le service des musées de France et le réseau des conseillers musées et arts plastiques des DRAC, avec lesquels des échanges réguliers auront à se poursuivre. Il importera de tenir compte de l'expertise des autres collèges – ceux de l'Inventaire, des archives, des monuments historiques et des espaces protégés – et de se rapprocher des professionnels référents de la direction générale de la création artistique et des grands établissements publics.

Cette mission dressera un état des lieux du positionnement des musées de France concernant l'art dans l'espace public. Un document d'aide à la décision pour les professionnels vis-à-vis de leurs autorités élues sera produit afin de favoriser la place et l'accès de l'art hors les murs auprès de tous les publics par des démarches d'éducation artistique et culturelle.

Vous me remettrez un rapport d'étape au premier trimestre 2023 et le rapport final au dernier trimestre 2023.



Jean-François HEBERT
Directeur général des patrimoines
et de l'architecture

Annexe 4 : Liste des ethnôpoles

Groupe Audois de Recherche et d'Animation Ethnographique (GARAE)	[patrimoine de l'ethnologie de la France, et anthropologie du patrimoine] Daniel Fabre	Occitanie : Aude
Salagon, musée et jardins	"Savoirs de la Nature"	Provence-Alpes-Côte d'Azur : Alpes Hautes Provence
Institut Occitan Aquitaine (InOc)-CIRDOC	[développement de la langue et de la culture occitanes]	Nouvelle Aquitaine : Pyrénées-Atlantiques
Maison des cultures du monde	"Centre Français du Patrimoine Culturel Immatériel" (CFPCI)	Bretagne : Ille-et-Vilaine
Centre des Musiques Traditionnelles Rhône Alpes (CMTRA)	"Musiques, territoires, interculturalités"	Auvergne-Rhônes Alpes : métropole Grand Lyon
La Fabrique des patrimoines	Dynamique des territoires, des métiers et des identités professionnelles	Normandie : Calvados
Institut Culturel Basque (ICB)	« Ethnopôle basque-Euskal Etnopoloa », [Patrimoine et création en pays basque]	Nouvelle Aquitaine : Pyrénées-Atlantiques
Musée d'Arts et Traditions Populaires (MATP)	« Réinventer les musées populaires »	Bourgogne-Franche-Comté : Haute Saône
Centre du Patrimoine Arménien (CPA)	"Migrations, frontières, mémoire"	Auvergne-Rhônes Alpes : Drôme
Musée de Courbet	"Pays de Courbet, art et territoire"	Bourgogne-Franche-Comté : Doubs
Maison du patrimoine oral de Bourgogne	« La fabrique sociale orale », l'expression populaire dans le devenir des territoires	Bourgogne-Franche-Comté : Saône et Loire
CentreIntermondes	"Humanités océanes"	Nouvelle Aquitaine : Charentes maritimes

Annexe 5 : Liste des éléments à l'Inventaire national du patrimoine culturel immatériel (état 2022)

1. L'art de la charpenterie de marine en Bretagne
2. Le théâtre en langue savoyarde (Savoie, Haute-Savoie)
3. Le *maluwida shenge* (Mayotte)
4. Les savoirs et savoir-faire de la futaie régulière de chêne
5. *Rigodon*, musique et danse
6. L'art de charpenterie de marine dans le nord de la France
7. Le carnaval de Pornic
8. *Lo Cese de Montaren* : fête inventée et figure totémique du Pois Chiche à Montaren-et-Saint-Médiers (Gard)
9. « Bertsolaritza », le bertsularisme, joute verbale improvisée au Pays basque
10. La danse des Treilles à Béziers et dans le Languedoc
11. Le bal tamoul
12. Les jeux floraux de Toulouse et leur fête des fleurs

Annexe 6 : Liste des publications parues en 2022

In Situ. Revue des patrimoines :

N° 46 : « Le patrimoine de la Justice », coord. Michaël Vottero et Marc Reneville, 17 articles.

<https://journals.openedition.org/insitu/33244>

N° 47 : « Patrimoine architectural du XX^e siècle en Europe. Valeurs, doctrines et politiques publiques de reconnaissance », coord. Corinne Tiry-Ono, Isabelle Bertrand et Sophie Masse, 18 articles.

<https://journals.openedition.org/insitu/34184>

N° 48 : « Le patrimoine de la Justice (II) », coord. Marc Renneville et Michaël Vottero, 16 articles.

<https://journals.openedition.org/insitu/35467>

In Situ. Au regard des sciences sociales :

N° 3 : « Enfants et patrimoines », coord. Sylvie Sagnes et Thierry Wendling, 14 articles.

<https://journals.openedition.org/insituarss/1504>

Collection « Ethnologie de la France et des mondes contemporains » :

Delphine Blanc, *L'Accord parfait. Dans les coulisses des orchestres de musique classique*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2021



*Vue depuis le chantier de la flèche de la cathédrale de Rouen
visité lors du séminaire annuel de la Diri (coll. part.).*

DÉLÉGATION À L'INSPECTION, À LA RECHERCHE ET À L'INNOVATION
182, rue Saint-Honoré
75001 Paris